

# Chambre des Représentants.

---

SESSION DE 1888-1889.

---

## AMENDEMENTS AUX PROJETS DE BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 1889.

---

# EXPOSÉ GÉNÉRAL.

---

MESSIEURS,

En présentant à la législature, au mois de février dernier, les projets de loi de Budget pour l'exercice 1889, nous disions que la situation financière du pays continue à s'améliorer. Les faits accomplis depuis lors sont venus confirmer cette appréciation.

Le Budget de 1887, qui, d'après les prévisions premières, ne devait laisser qu'un excédent de fr. 1,435,055 14, soldera en réalité en boni de 14,300,000 francs, chiffre rond.

En effet les recettes, originaires évaluées à 314,421,809 francs, ne seront pas inférieures à 323,500,000 francs et les dépenses ne dépasseront pas 309,200,000 francs, laissant sur les crédits votés un excédent à annuler de 6 1/2 millions.

Quant aux Budgets de l'exercice 1888, les faits actuellement connus en recettes et en dépenses permettent d'assurer qu'ils se clôtureront par un boni supérieur encore à celui de 1887.

Les projets de Budget pour l'exercice 1889 ont été présentés en boni de fr. 9,205,753 97; mais il a été fait observer que les crédits relatifs au service de la Dette publique n'étaient établis que d'une manière provisoire et que la réduction de 826,100 francs qu'ils présentaient relativement à l'exercice précédent ne résultait que de l'impossibilité de fixer dès lors un chiffre exact.

Depuis, ces Budgets ont été l'objet d'une revision attentive et, à part deux d'entre eux, — celui des Dotations et celui des Non-Valeurs et Remboursements, — ils ont subi de nombreuses et importantes modifications.

Le tableau ci-après les renseigne en détail.

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	BUDGETS			DIFFÉRENCES	
	de 1888.	de 1889.		en plus.	en moins.
		primitifs.	amendés.		
Dette publique . . . . .	97,828,461 03 <sup>(1)</sup>	96,619,397 03	99,673,646 28	3,054,249 25	»
Dotations . . . . .	4,538,740 »	4,674,665 »	4,674,665 »	»	»
Ministère de la Justice . . . . .	15,834,833	15,904,733 »	15,642,275 »	»	262,458 »
— des Affaires Étrangères . . . . .	2,402,820 »	2,385,120 »	2,407,720 »	22,600 »	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	22,462,259 »	22,025,984 »	25,010,661 »	2,984,677 »	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	16,989,381 »	16,843,941 »	14,596,382 »	»	2,247,559 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	87,266,778 »	87,381,328 »	91,815,535 »	4,434,207 »	»
— de la Guerre . . . . .	46,047,570 »	45,968,100 »	46,312,480 »	344,380 »	»
Gendarmerie . . . . .	4,150,800 »	4,100,000 »	4,178,300 »	78,300 »	»
Ministère des Finances . . . . .	15,603,180 »	15,578,180 »	15,603,585 »	25,405 »	»
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	1,636,500 »	1,656,500 »	1,656,500 »	»	»
	314,761,322 03	313,137,948 03	321,571,749 28	10,943,818 25	2,510,017 »
				8,433,801 25	
Voies et Moyens . . . . .	319,365,759 »	322,343,702 »	330,514,902 »		
	+4,604,436 97	+9,205,753 97	+8,943,152 72		

(\*) Y compris un crédit supplémentaire de 382,761 francs alloué par la loi du 23 mai 1888.

(1) — un transfert de 10,000 francs autorisé par la loi du 5 mai 1883.

— un crédit supplémentaire de 25,000 francs alloué par la loi du 5 mai 1888

Comme on le voit, les recettes, primitivement évaluées à 322,843,702 francs, sont portées au projet amendé à 330,514,902 francs, soit 8,171,200 francs de plus que les évaluations primitives.

L'augmentation procède, savoir :

Des droits de Douane (art. 5) . . . . .	fr. 1,500,000 »
Des Chemins de fer (art. 19) . . . . .	6,500,000 »
Des Télégraphes électriques (art. 20). . . . .	121,200 »
Des droits de Pilotage (art. 36) . . . . .	25,000 »
Des droits de Fanal (art. 37) . . . . .	25,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . .	fr. 8,171,200 »

Comme les années précédentes, ces chiffres, justifiés de plus près dans la note qui précède le Budget des Voies et Moyens, sont établis avec une prudente modération et il est permis d'espérer que les évaluations du Gouvernement seront dépassées.

L'augmentation des recettes devait entraîner par elle-même une augmentation notable de dépenses, et elle permettait d'autre part de réaliser certaines améliorations depuis longtemps réclamées. Comme on l'a vu par le tableau ci-dessus, les propositions du Gouvernement fixent les prévisions de dépense à fr. 321,571,749 28 soit une augmentation de fr. 8,433,801 25 sur les projets primitifs.

De même que le Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes contribue pour la plus grande part à l'augmentation de la recette, les services qui en dépendent exigent la plus forte augmentation de dépenses (4 1/2 millions environ). — Au Télégraphe et à la Poste, le personnel et le matériel doivent demeurer en rapport avec les besoins qui vont toujours en grandissant.

Le Chemin de fer, qui voit ses recettes augmenter grâce à la reprise industrielle, en subit le contre-coup par le renchérissement des matières; l'extension du trafic entraîne des consom-

mations plus fortes et nécessite l'augmentation du matériel de traction et de transport.

Le Budget de la Dette publique amendé excède de 2,500,000 francs environ, la dépense probable de 1888. C'est le résultat, d'une part, des charges nouvelles en intérêts qu'impose au Trésor l'exécution des grands travaux publics — d'intérêt civil et militaire — votés dans le cours des dernières années; d'autre part, de l'augmentation incessante des pensions civiles et militaires. Le taux des pensions a été récemment relevé et, de ce chef, le Trésor doit faire face à un surcroît de charges d'un million environ. Mais l'accroissement de la dépense est bien plus considérable; ce service qui ne coûtait en 1870 que 7,709,000 francs et 8,508,000 francs en 1878, exige aujourd'hui un crédit global de 12,948,997 francs (\*).

Les autres modifications apportées aux Budgets résultent : les unes, d'augmentations de crédit votées au Budget de l'exercice 1888; les autres, — et c'est le plus grand nombre, — procèdent de simples transferts d'un Budget à un autre.

On sait qu'un arrêté royal du 26 août 1888 a transféré, du Ministère de l'Agriculture à celui de l'Intérieur et de l'Instruction publique, l'administration des Lettres, des Sciences et des Beaux-Arts; et les services de construction qui dépendaient du Ministère de la Justice passent à l'administration des Bâtiments civils, qui ressortit au Ministère de l'Agriculture.

En fin de compte et malgré les modifications considérables qu'ils ont subies, les Budgets amendés présentent un boni qui est sensiblement égal à celui des projets originaires. De fr. 9,205,753 97 (\*\*), l'excédent est réduit à fr. 8,943,152 72.

Cette situation peut être tenue comme satisfaisante.

En effet, elle est obtenue malgré des réductions d'impôt qui ne sont pas sans importance et bien que le Trésor ait eu à

---

(\*) Non compris la rémunération en matière de milice.

(\*\*) On a fait remarquer déjà que ce chiffre devait être réduit par le complément des charges à inscrire au Budget de la Dette publique.

faire face à des charges nouvelles dont le chiffre dépasse cinq millions.

Mais la plus stricte économie n'en demeure pas moins un devoir.

Les projets de loi dont la Chambre est saisie relativement à l'assistance publique, aux habitations ouvrières, aux partages et ventes des biens des incapables et aux émoluments des juges de paix et greffiers, à l'enregistrement provisoire des actes sous seing-privé, etc., entraîneront pour le Trésor de nouvelles charges ou de nouveaux sacrifices de recettes; et par suite des résolutions de la Conférence récemment tenue à Londres, un remaniement complet de notre législation sucrière est à prévoir.

D'autres projets de loi à l'étude entraîneront sans doute de nouveaux sacrifices encore.

Aussi, le Gouvernement continuera-t-il à se montrer très ménager des deniers publics et il espère que le Parlement l'aidera à se maintenir dans cette voie.

*Le Ministre des Finances,*

A. BEERNAERT.



(6)

I.

**BUDGET**

DES

**VOIES ET MOYENS**

POUR L'EXERCICE 1889.

---

(AMENDEMENTS.)

---

(8)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.



Le projet primitif du Budget des Voies et Moyens, pour l'exercice 1889, comporte un total d'évaluations s'élevant à . . . . . fr. 322,343,702 »

Ensuite des amendements proposés à ce projet de Budget, les évaluations sont portées au chiffre de . . . . . fr. 330,514,902 »

---

Soit une augmentation de . . . . . fr. 8,171,200 »

qui se justifie ainsi qu'il suit :

## CHAPITRE PREMIER.

## IMPÔTS.

ART. 5. — *Douanes.*

D'après les résultats acquis pour les trois premiers trimestres de 1888, on croit pouvoir augmenter de 1,500,000 francs les prévisions primitives inscrites au projet de Budget des Voies et Moyens de 1889.

Cette augmentation porterait exclusivement sur la part de l'État, laquelle serait par conséquent de . . . . . fr. 27,067,807 »

La part du fonds communal resterait fixée à . . . . . 3,562,193 »

ENSEMBLE . . . . . fr. 30,630,000 »

## CHAPITRE II.

## PÉAGES.

ART. 19. — *Chemin de fer.*

L'évaluation des recettes du chemin de fer, pour l'exercice 1889, avait été portée au projet de Budget primitif à la somme de 120 1/2 millions.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Selon toute probabilité, la recette de 1888 s'élèvera à 126 millions, soit 6 millions de plus que le produit réalisé en 1887. Il est donc permis de prévoir, sans s'exposer à aucun mécompte, une recette probable de 127 millions pour l'année 1889. C'est une augmentation de 6  $\frac{1}{2}$  millions sur l'évaluation primitive.

ART. 20. — *Télégraphes électriques.*

Le produit probable des télégraphes électriques avait été évalué à 3,278,800 francs au projet de Budget primitif pour l'exercice 1889.

Or, on peut compter dès à présent sur une recette de 3,250,000 francs en 1888; et le produit de 1889 s'accroîtra d'environ 150,000 francs du chef de la reprise et de l'exploitation par les Gouvernements anglais et belge des câbles sous-marins appartenant à la « Sub-Marine C<sup>ie</sup> ». Il n'est donc pas téméraire d'évaluer à 3,400,000 francs la recette à réaliser en 1889, soit 121,200 francs de plus que l'évaluation primitive.

## CHAPITRE III.

## CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 36. — *Produits des droits de pilotage.*ART. 37. — *Produits des droits de fanal.*

Les recettes de 1888 actuellement connues permettent d'augmenter l'évaluation primitive de 25,000 francs pour chacun de ces produits.



**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE PREMIER.**

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1888, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés pendant l'année 1889, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1889, sont évaluées à la somme de trois cent trente millions cinq cent quatorze mille neuf cent deux francs (330,514,902 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

**ART. 2.**

La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1889.

---

## BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1889.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.		
		<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>				
		<b>IMPÔTS.</b>				
		<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES.</b>				
	1	Contribution foncière . . . . .	24,028,000 »			
	2	Contribution personnelle { Principal (y compris 5,525,000 francs pour la valeur locative) . . . . . 15 centimes additionnels ordinaires sur le principal . . . . . 20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative . . . . . Frais d'expertise . . . . .	15,808,500 »	50,582,000 »		
2,584,700 »						
1,110,000 »						
50,000 »						
	5	Droit de patente . . . . .	5,485,555 »	6,580,000 »		
1,096,667 »						
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportionnelle) . . . . .	280,800 »	351,000 »		
70,200 »						
		<b>DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.</b>				
	5	Douanes . . . . .	( <sup>1</sup> )27,067,807 »			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		a. Vins étrangers . . . . .	( <sup>2</sup> ) 2,926,950 »			
		b. Eaux-de-vie indigènes . . . . .	( <sup>3</sup> )25,865,145 »			
		c. Bières . . . . .	( <sup>4</sup> ) 9,042,800 »			
		d. Vinaigres de bières . . . . .	( <sup>5</sup> ) 11,050 »			
		6	Accises . . . . .	e. " autres que de bières . . . . .	( <sup>6</sup> ) 975 »	40,602,718 »
				f. Acide acétique . . . . .	( <sup>7</sup> ) 1,500 »	
				g. Sucres de canne et de betterave . . . . .	( <sup>8</sup> ) 3,510,000 »	
				h. Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	340,500 »	
				i. Tabacs indigènes . . . . .	900,000 »	
		7	Recettes diverses . . . . .	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent . . . . .	10,000 »	560,000 »
	b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc. . . . .			350,000 »		
		<b>A REPORTER. fr.</b>		<b>118,412,525 »</b>		

(<sup>1</sup>) Déduction faite de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,550,000 francs; de 55 % du produit des droits d'entrée sur les bières venant de l'étranger, soit 205,000 francs; de 29.957924 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 339,193 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, et de 55 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 210,000 francs, ensemble une somme de 3,562,193 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(<sup>2</sup>) Déduction faite de 55 % du produit probable, soit 1,576,050 francs.

(<sup>3</sup>) Id. 29.957924 % id. 40,196,857 francs.

(<sup>4</sup>) Id. 35 % id. 4,869,200 francs.

(<sup>5</sup>) Id. id. id. 8,950 francs.

(<sup>6</sup>) Id. id. id. 525 francs.

(<sup>7</sup>) Id. id. id. 700 francs.

(<sup>8</sup>) Id. id. id. 1,800,000 francs.

## BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		ENREGISTREMENT, ETC.	Report . . . . fr.	118,412,525
	8	Enregistrement . . . . .	20,300,000	
	9	Greffe . . . . .	400,000	
	10	Hypothèques . . . . .	5,300,000	
	11	Successions, etc. {	a. Successions et mutations par décès . . fr. 16,600,000	19,710,000
b. Droit de mutation en ligne directe . . . 2,300,000				
c. Droits dus par les époux survivants . . . 510,000				
	12	Timbre . . . . .	5,800,000	
	15	Id. des polices d'assurances . . . . .	2,000	
	14	Naturalisations . . . . .	32,000	
	15	Amendes en matière d'impôts . . . . .	440,000	
	16	id. de condamnations en matières diverses . . . . .	770,000	
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> .		169,226,525
		CHAPITRE II.		
		PÉAGES.		
	17	Rivières et canaux . . . . .	1,080,000	
	18	Routes appartenant à l'État . . . . .	5,000	
	19	Chemin de fer . . . . .	127,000,000	
	20	Télégraphes électriques . . . . .	3,400,000	
	21	Postes . . . . . {	a. Taxes des correspondances en général fr. 8,715,000	9,686,000
b. — sur les mandats-postes . . . . . 315,000				
c. — sur les abonnements . . . . . 56,000				
d. — sur les effets de commerce . . . . . 600,000				
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	775,000	
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	65,000	
	24	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers . . . . .	500,000	
		A REPORTER . . . . fr.		511,557,525

(1) Le produit brut des postes est évalué à 16,000,000 de francs, comprenant une recette de 600,000 francs du chef des taxes d'encaissement et de présentation à l'acceptation des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 15,400,000 francs, et s'élève ainsi à 6,314,000 francs.

## BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
			REPORT . . . fr.	311,537,525 •
		<b>CHAPITRE III.</b>		
		<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>		
	25	Domaines (valeurs capitales) . . . . .	500,000 •	
	26	Forêts . . . . .	800,000 •	
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	27	Dépenses du chemin de fer . . . . .	200,000 •	
	28	Établissements et services régis par l'État . . . . .	110,000 •	
	29	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires . . . . .	500,000 •	
	30	Revenus des domaines . . . . .	540,000 •	
CHEMINS DE FER, ETC.	31	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes . . . . .	125,000 •	
PRISONS.	32	Produits divers des prisons . . . . .	205,000 •	
	33	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .	3,000,000 •	
	34	— des actes des commissariats maritimes . . . . .	110,000 •	
	35	— des droits de chancellerie . . . . .	8,500 •	15,531,500 •
	36	— des droits de pilotage . . . . .	2,225,000 •	
	37	— des droits de fanal . . . . .	050,000 •	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	38	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868) . . . . .	82,000 •	
	39	— des écoles agricoles . . . . .	280,000 •	
	40	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale . . . . .	1,200,000 •	
	41	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor . . . . .	500,000 •	
	42	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 <sup>er</sup> , n° 4.) . . . . .	400,000 •	
	43	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi . . . . .	3,706,000 •	
		<b>CHAPITRE IV.</b>		
		<b>REMBOURSEMENTS.</b>		
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	44	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . . . . .	460,000 •	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	140,000 •	
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	46	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptes . . . . .	18,000 •	
	47	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements . . . . .	480,000 •	
PRISONS.	48	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers de prisons pour achat de matières premières (pour mémoire) . . . . .	•	
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier . . . . .	22,084 •	
		A REPORTER . . . . . fr.		327,069,025 •

## BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
			REPORT . . . fr.	327,060,025 *
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes. . . . .	45,000 "	
	51	Recettes diverses et accidentelles . . . . .	700,000 "	
	52	Abonnement des provinces, pour le service des ponts et chaussées . . . . .	1,333 "	
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce. . . . .	1,360 "	3,445,877 *
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances . . . . .	10,200 "	
	55	Recette du chef d'ordonnances prescrites. . . . .	30,000 "	
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie . . . .	175,000 "	
	57	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles . . . . .	33,000 "	
	58	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.) . . . . .	1,320,000 "	
<b>TOTAL DU PROJET DU BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS.</b>			. . . . . fr.	<b>330,514,002 *</b>

116)

**II.**

**BUDGET**

DE

**LA DETTE PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1889.

---

(AMENDEMENTS.)

---

(18)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après le projet soumis à la Chambre des Représentants dans sa séance du 24 février 1888, le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1889 montait à . . . . . fr. 96,619,597 03

Le projet de Budget amendé s'élève à . . . . . 99,673,646 28

Soit une augmentation de . . . . fr. 3,054,249 25

La comparaison entre les crédits votés pour 1888 et les prévisions amendées pour l'exercice 1889 présente le résultat suivant :

Montant des crédits votés pour 1888. . . . . fr. 97,828,461 03

— des prévisions pour 1889 . . . . . 99,673,646 28

Différence en plus pour 1889 . . . . fr. 1,845,185 25

Les amendements proposés à certains articles du projet de Budget primitif se justifient comme suit :

ART. 6. — *Intérêts et amortissement de la dette à 3 1/2 %, 1<sup>re</sup> série.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr. 3,066,834 07

— — — — — révisé . . . . . 3,107,431 32

AUGMENTATION . . . . fr. 40,617 25

Cette augmentation permettra de couvrir les charges résultant du capital à émettre en obligations 3 1/2 %, 1<sup>re</sup> série, en exécution des articles 3 et 10 de la loi du 26 août 1885 autorisant le remboursement des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg.

ART. 7. — *Intérêts et amortissement de la dette à 3 1/2 %, 2<sup>e</sup> série.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr. 32,655,981 04

— — — — — révisé . . . . . 32,802,316 04

AUGMENTATION . . . . fr. 146,335 »

Cette somme de 146,335 francs représente les charges d'intérêt et d'amortissement du capital de 3,955,000 francs en obligations 3 1/2 %, 2<sup>e</sup> série, émis pour règlement du prix de construction de chemins de fer, en exécution de l'article 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, de la loi du 27 juin 1887 contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1887.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. — Intérêts et amortissement de la dette à 5 1/2 % (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries).*

Crédit nouveau . . . . . fr. 2,350,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce crédit est destiné à couvrir les charges de l'emprunt de 50 millions de francs autorisé par l'arrêté royal du 13 juin 1888, et à subvenir au complément éventuel du service des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses extraordinaires.

L'emprunt de 50 millions sera réalisé par l'émission d'obligations de la dette 3  $\frac{1}{4}$  %, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> séries.

Mais, comme il est impossible de déterminer dès à présent le capital qui sera rattaché à chacune de ces séries, on a sollicité un crédit global dont le montant sera plus tard transféré, à due concurrence, aux articles 7 et 8 du Budget.

ART. 19. — Le libellé de cet article a été modifié de façon à pouvoir imputer sur le crédit qui y est inscrit les dépenses relatives au service des obligations, revêtues du visa du Trésor, émises par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. Cet accroissement de dépenses ne doit cependant entraîner aucune augmentation de crédit. On sait que, aux termes de l'article 17 de l'arrêté royal du 6 juillet 1885, cette Société verse annuellement au Trésor une somme qui a été fixée provisoirement à 6,000 francs, pour indemniser l'État des frais que lui occasionnent le payement et le contrôle des coupons et des titres payés. Cette somme est portée en recette au Budget des Voies et Moyens.

ART. 21. — *Pensions diverses.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . fr.	9,927,700 »
— — — — — révisé . . . . .	10,444,997 »
	AUGMENTATION . . . fr. 517,297 »

Cette augmentation résulte, à concurrence de 597,297 francs, du relèvement des pensions militaires décrété par la loi du 25 mai 1888. La différence, soit 120,000 francs, concerne le Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes; elle est justifiée par le nombre et l'importance de pensions accordées nouvellement.

## RÉCAPITULATION.

	AUGMENTATIONS.
Art. 6 . . . . . fr.	40,617 25
— 7 . . . . .	146,335 »
— 9 . . . . .	2,350,000 »
— 21 . . . . .	517,297 »
	ENSEMBLE . . . fr. 3,054,249 25

PROJET DE LOI.

---

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quatre-vingt-dix-neuf millions six cent soixante-treize mille six cent quarante-six francs vingt-huit centimes (fr. 99,675,646 28), conformément au tableau ci-annexé.

---

(22)

## BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.		
		SOMMES AFFECTÉES au service				
CHAPITRE I <sup>er</sup> .		des intérêts.	de l'amortissement.	Total par dette.		
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 <sup>re</sup> SECTION.						
<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>						
1	Dette à 2 1/2 % . . . . .	5,408,000 78	"	5,408,000 78	5,408,000 78	"
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo . . . . .	"	"	"	80,598 14	"
2 <sup>me</sup> SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . .	"	"	"	135,586 24	"
4	Rachat des droits de fanal . . . . .	"	"	"	21,104 02	"
3 <sup>me</sup> SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 <sup>er</sup> . Intérêts et amortissement.						
5	Dette à 5 % . . . . .	15,505,770	1,050,718	16,655,488	16,655,488	"
6	Dette à 3 1/2 % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	4,851,372 87	270,078 45	5,107,451 52	5,107,451 52	"
7	— (2 <sup>e</sup> série) . . . . .	51,029,217 88	1,775,098 16	52,802,316 04	52,802,316 04	"
8	— (3 <sup>e</sup> série) . . . . .	5,775,000	350,000	6,105,000	6,105,000	"
TOTAUX . . . . .fr.		62,750,351 53	5,418,804 61	66,149,246 14		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. — Intérêts et amortissement de la Dette à 3 1/2 % (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> séries) dont le transfert aux art. 7 et 8, à due concurrence, est autorisé . . . . .				2,550,000	"
A REPORTER . . . . .fr.					68,724,304 54	"

## BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	68,724,394 54	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles . . . . .	500,000 *	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage. . . . .	672,350 *	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . . . .	500,000 *	
13	Dix-huitième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant . . . . .	612,000 *	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	15,500 *	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 53, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . . fr. 5,391,169 »		80,962,640 28
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) . . . . . fr. 3,080,668 »	8,471,857 *	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 <sup>er</sup> avril et au 1 <sup>er</sup> octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880) . . . . .	1,000,000 *	
	§ 5. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. . . . .	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.) . . . . .	400,000 *	
19	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.): 127,000 »		
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt . . . . . 7,500 »	154,500 *	
	A REPORTER. . . . . fr.	*	80,962,640 28

## BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	°	80,962,649 28
	<b>CHAPITRE II.</b> RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif) . . . . .	3,500,000 °	} 16,248,997 °
21	Pensions diverses. . . . .	10,444,997 °	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux. . . . .	1,940,000 °	
25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . . . . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	864,000 °	
	<b>CHAPITRE III.</b> INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . . . 1,300,000 °	1,303,000 °	} 2,462,000 °
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 3,000 °		
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale. . . . .	9,000 °	
26	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851 . . . . .	1,150,000 °	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . . fr.	°	99,673,646 28

(26)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1889.

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 <sup>re</sup> SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1889 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1890).	5,498,090 78	"	5,498,090 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1889)	"	"	"
2 <sup>me</sup> SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de ladite convention.	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"	"
3 <sup>me</sup> SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 <sup>er</sup> . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 5 %, provenant : 1° de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour ( <i>Moniteur</i> , n° 120); 2° d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3° d'un capital de 133,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour ( <i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1889)	15,505,770	"	10,655,488
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c. %, du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres)	"	1,050,718	
6	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % (1 <sup>re</sup> série) : 1° de la dette d'un capital nominal de 88,059,225 francs, provenant de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2° de l'emprunt de 50,000,000 de francs autorisé par diverses lois et émis en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1886 : (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1889 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1890)	4,831,372 87	"	5,107,451 32
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 centimes % du capital de 158,059,225 francs (mêmes semestres)	"	276,078 45	
7	z.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % (2 <sup>e</sup> série) du capital de fr. 886,549,082 22 provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4 % 1 <sup>re</sup> série (loi du 16 novembre 1886) : semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1889.	51,029,217 88	"	32,802,316 04
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital (mêmes semestres).	"	1,775,098 16	
8	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % (3 <sup>e</sup> série) du capital de 165,000,000 de francs, provenant de la conversion de la dette à 4 % 2 <sup>e</sup> série (loi du 16 novembre 1886) et de l'exécution de l'article 3 de cette loi : semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1889	5,775,000	"	6,105,000
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital (mêmes semestres)	"	350,000	
TOTALS.			62,730,351 53	3,418,894 61	66,149,246 14
9	"	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année — Intérêts et amortissement de la Dette à 5 $\frac{1}{2}$ %, (2 <sup>me</sup> et 3 <sup>me</sup> séries).			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,408,990 78	5,498,990 78	"	"	5,408,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	"	"	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	"	"	125,586 24	105,820 10	
21,164 02	21,164 02	"	"	21,164 02	21,164 02	
16,655,488 "	16,655,488 "	"	"	16,655,488 "	16,655,488 "	
5,107,451 52	5,066,854 07	40,617 25	"	4,807,424 12	5,058,510 56	
32,802,516 04	32,802,516 04	"	"	37,495,096 51	( <sup>1</sup> ) 40,905,196 95	( <sup>1</sup> ) Pour la dette à 4 % 1 <sup>re</sup> série.
6,105,000 "	6,105,000 "	"	"	5,557,158 75	( <sup>2</sup> ) 6,062,555 "	( <sup>2</sup> ) Pour la dette à 4 % 2 <sup>e</sup> série.
2,350,000 "	1,055,665 "	1,296,535 "	"	984,700 "	1,235,446 80	
68,724,394 54	67,587,442 29	1,356,952 25	"	71,204,006 56	73,581,570 42	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
<b>§ 2. Annuités diverses.</b>			
10	*	Arrrages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1889 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1890.) . . . . .	
11	"	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 . . . . .	
12	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . . . .	
13	"	Dix-huitième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .	
14	"	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 55, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . .	5,391,160 "
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) . . . . .	3,080,668 "
16	"	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 <sup>er</sup> avril et au 1 <sup>er</sup> octobre 1889. (Convention internationale du 31 octobre 1870, approuvée par la loi du 20 avril 1880.) . . . . .	
<b>§ 3. Autres charges.</b>			
17	"	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,634 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1888 au 12 avril 1889.) . . . . .	
18	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois). . . . .	
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) . . . . .	127,000 "
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . . . .	7,500 "
			CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
08,724,394 54	67,367,442 29	1,356,952 25		71,204,006 56	73,581,570 42	
500,000 .	300,000 .	•	•	500,000 .	300,000 .	
672,330 .	672,330 .	•	•	672,330 .	672,330 .	
500,000 .	500,000 .	•	•	500,000 .	500,000 .	
612,000 .	612,000 .	•	•	612,000 .	612,000 .	
15,300 .	15,300 .	•	•	15,300 .	22,275 .	
8,471,837 .	8,471,837 .	•	•	8,471,837 .	8,471,837 .	
1,000,000 .	1,000,000 .	•	•	1,000,000 .	1,000,000 .	
42,287 74	42,287 74	•	•	42,287 74	42,287 74	
490,000 .	490,000 .	•	•	490,000 .	492,941 44	
134,500 .	154,500 .	•	•	134,500 .	66,154 43	
80,962,649 28	79,625,697 03	1,336,952 25	•	85,442,261 50	85,761,398 03	
AUGMENTATION . . fr.		1,336,952 25				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE II.</b>		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	"	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif) . . . . .
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 . . . . . 864 "
	b.	— civiques . . . . . 3,750 "
	c.	— de l'ordre de Léopold . . . . . 31,000 "
	d.	Marine. — Pensions militaires . . . . . 25,201 "
	e.	Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . . 80 "
	f.	Pensions de la Cour des Comptes. . . . . 16,000 "
	g.	— du Département de la Justice . . . . . 763,000 "
	h.	— — — (ecclésiastiques) . . . . . 470,000 "
21	i.	— — des Affaires Étrangères. . . . . 80,000 "
	j.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . . 620,000 "
	k.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . . 360,000 "
	l.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . . 1,120,000 "
	m.	— — de la Guerre (militaires) . . . . . 4,553,000 "
	n.	— — — (civiles) . . . . . 145,000 "
	o.	— — des Finances. . . . . 2,237,000 "
	p.	Arriérés de pensions de toute nature . . . . . 20,000 "
22	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8). . . . .
23	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.) . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a.	Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . . 1,500,000 "
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 3,000 "
25	"	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale. . . . .
26	"	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851 . . . . .
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de l'EXERCICE 1880.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,200,000	100,000	•	3,200,000	3,261,800	
10,444,997	10,243,764	201,233	•	9,818,800	9,548,509 87	
1,940,000	1,733,000	207,000	•	1,550,000	1,357,320 83	
564,000	564,000	•	•	400,000	400,000	
16,248,997	15,740,764	508,233	•	14,068,800	14,567,810 70	
AUGMENTATION. .		508,233				

1,505,000	1,503,000	•	•	1,273,000	1,290,953 61
9,000	9,000	•	•	9,000	8,700 21
1,150,000	1,150,000	•	•	1,178,000	1,319,940 75
2,462,000	2,482,000	•	•	2,400,000	2,610,583 57

## BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Service de la dette proprement dite . . . . .
II	Rémunérations . . . . .
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations . . . . .
	TOTAUX. . . . . fr.
Articles.	<i>Pour mémoire :</i>
14 <sup>bis</sup>	Annuité de 22 francs par titre, fixée par l'article 3 de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873, et payée sur 10 actions ordinaires de la Grande Compagnie du Luxembourg, pour les années 1881 à 1885 . . . . .
17	Intérêts à 4 % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton . . . . .

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,062,649 28	79,025,097 03	1,338,952 25	°	85,442,201 50	85,761,396 03	
16,248,997 °	15,740,764 °	508,233 °	°	14,968,800 °	14,567,810 70	
2,462,000 °	2,462,000 °	°	°	2,460,000 °	2,619,583 37	
99,673,646 28	97,828,461 03	1,845,185 25	°	100,871,061 50	102,948,700 30	
AUGMENTATION . . . fr.		1,845,185 25				
.....				°	1,100 °	
.....				2,500 °	3,467 33	
TOTAUX . . . . . fr.				100,873,561 50	102,953,357 63	

(36)

IV.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

POUR L'EXERCICE 1889.

—

(AMENDEMENTS.)

—

( 38 )

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés au projet de Budget primitif du Ministère de la Justice pour l'exercice 1889 s'élèvent à . . . . . fr. 15,904,733 »

Les amendements à apporter à divers articles réduisent ce chiffre à . . . . . 15,642,275 »

DIMINUTION. . . fr. 262,458 »

Cette diminution résulte des amendements proposés aux articles 2 (chap. I<sup>er</sup>) 6, 8, 9 et 10 (chap. II), 12 et 15 (chap. III), 17 (chap. IV), 20 et 21 (chap. VI), 30 (chap. VIII), 40 et 43 (chap. IX), 49, 53 et 54 (chap. X).

Des modifications sont en outre proposées au libellé des articles 5 (chap. I<sup>er</sup>), 15 (chap. III), 19 (chap. V), 40 (chap. IX), 53 et 54 (chap. X).

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	392,000	»
— — — — —		amendé . . . . .	394,400 »

AUGMENTATION. . . fr. 2,400 »

Cette augmentation est demandée pour faire face à des services nouveaux, notamment celui du casier central qui forme le corollaire indispensable de l'instruction des condamnations conditionnelles.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour, missions à l'étranger.*

Le libellé de cet article est modifié par l'addition des mots : *missions à l'étranger.*

## CHAPITRE II.

## ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de Cassation. — Personnel.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	271,200	»
— — — — —		amendé . . . . .	271,360 »

AUGMENTATION . . . fr. 160 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est nécessaire pour le paiement des traitements actuels des messagers et pour les augmentations à accorder éventuellement en 1889 dans les limites des arrêtés qui ont déterminé le minimum et le maximum de ces traitements.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	1,068,450 »
— — amendé . . . . .	1,067,250 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . fr.	1,800 »

Cette augmentation est sollicitée pour les employés et messagers, dans les mêmes conditions qu'à l'article 6.

ART. 9. — *Matériel.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	23,800 »
— — amendé . . . . .	21,800 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . . fr.	2,000 »

Les dépenses relatives au mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège seront à l'avenir imputées sur l'article 19, ainsi qu'il est proposé ci-après.

ART. 10 — *Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance à raison de 200 francs sans distinction de classes.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	2,128,700 »
— — amendé . . . . .	2,128,690 »
	<hr/>
AUGMENTATION . fr.	2,990 »

Le personnel du tribunal de première instance de Tournai a été augmenté d'un 2<sup>e</sup> juge d'instruction, soit une majoration de dépense de 750 francs. D'autre part il y a lieu de prévoir pour les secrétaires et commis des parquets, qui se trouvent dans les conditions indiquées à l'article 6, une augmentation de 2,240 francs.

## CHAPITRE III.

## JUSTICE MILITAIRE.

ART. 12. — *Cour militaire. — Personnel.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	20,650 »
— — amendé . . . . .	20,950 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	300 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation de 300 francs est sollicitée pour les employés qui se trouvent dans les conditions développées à l'article 6.

ART. 15. — *Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. — Ameublement des locaux des Conseils de guerre.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . fr.	5,400 »
— — — amendé . . . . .	4,150 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . fr.	1,270 »

Les dépenses relatives à l'ameublement des locaux des Conseils de guerre seront à l'avenir imputées sur l'article 19, ainsi qu'il est proposé ci-après. Le libellé de l'article 15 doit en conséquence être modifié par la suppression des mots : *Ameublement des locaux des Conseils de guerre.*

## CHAPITRE IV.

## FRAIS DE JUSTICE.

ART. 17. — *Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	7,008 »
— — — amendé . . . . .	4,650 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . fr.	2,358 »

Le crédit proposé est suffisant pour le paiement des traitements du personnel chargé de l'exécution des arrêts criminels.

## CHAPITRE V.

## PALAIS DE JUSTICE.

ART. 19. — *Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du palais de justice de Bruxelles. — Confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'ameublement jusqu'à l'achèvement des travaux y relatifs.*

Ensuite des diminutions apportées aux articles 9 et 15, le libellé de l'article 19 doit être modifié par l'addition des spécifications suivantes :

« *Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège, et des locaux des Conseils de guerre.* »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE VI.

## PUBLICATIONS OFFICIELLES.

ART. 20. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du Moniteur.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	23,000 »
— — — — amendé . . . . .	14,650 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . . fr.	10,350 »

Un crédit de 14,300 francs est suffisant pour le paiement des traitements du personnel attaché à la régie du *Moniteur*.

ART. 21. — *Impression du Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, des Comptes rendus des séances des Chambres et travaux accessoires.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	400,000 »
— — — — amendé . . . . .	330,000 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . . fr.	70,000 »

Le crédit de l'article 21 peut être diminué de la somme proposée, eu égard aux dépenses faites en 1886 et 1887.

## CHAPITRE VIII.

## CULTES.

ART. 30. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	4,294,000 »
— — — — amendé . . . . .	4,232,570 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . . fr.	58,430 »

Cette diminution provient de ce qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1889, les traitements des aumôniers militaires seront liquidés par le Département de la Guerre dont le Budget est augmenté de la somme de 58,430 francs. Il s'agit en définitive d'un simple transfert.

## CHAPITRE IX.

## BIENFAISANCE.

ART. 40. — *Subsides a) 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le*

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à charge du Département de la Guerre.*

b) *Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	355,000 »
— — — — amendé . . . . .	355,000 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . . fr.	20,000 »

Cette diminution provient de la modification apportée par l'arrêté royal du 26 août 1888, dans les attributions de l'administration des établissements de la bienfaisance qui n'aura plus à l'avenir que la direction des travaux de menu entretien des établissements d'aliénés de l'État.

Le libellé de l'article 40 a été modifié à partir du littera b.

Les constructions et agrandissements d'asiles d'aliénés seront désormais dans les attributions de l'administration des bâtiments civils, qui ressortit au Département de l'Agriculture.

ART. 43. — *Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	280,000 »
— — — — amendé . . . . .	274,000 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . . fr.	6,000 »

Cette diminution provient de la modification des attributions dont il est parlé à l'article 40.

## CHAPITRE X.

## PRISONS.

ART. 49. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	1,072,675 »
— — — — amendé . . . . .	1,082,975 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . fr.	10,300 »

Cette augmentation est demandée :

1° Pour la création de huit places de surveillant . . . . fr.	8,800 »
2° Pour l'octroi de chevrons aux surveillants . . . . .	1,500 »
	<hr/>
fr.	10,300 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 53. — *Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	260,000 »
— — — — amendé . . . . .	140,000 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . . fr.	120,000 »

Cette diminution provient de la modification apportée par l'arrêté royal du 26 août 1888 dans les attributions de l'administration des prisons qui n'aura plus à l'avenir que la direction des travaux de menu entretien des prisons. Le libellé de l'article 53 est en conséquence modifié comme suit :

*Achat, confection et entretien du mobilier. Achat des matériaux nécessaires pour les travaux de menu entretien des bâtiments.*

La somme de 120,000 francs, dont est diminué l'article 53, est transférée au Budget du Département de l'Agriculture, etc., qui sera chargé à l'avenir de l'entretien et des travaux d'amélioration des prisons.

ART. 54. — *Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	10,000 »
— — — — amendé . . . . .	»
	<hr/>
SUPPRESSION . . . . fr.	10,000 »

Cette suppression est la conséquence des modifications dont il est parlé à l'article précédent. Elle constitue une économie, les architectes des bâtiments civils devant être désormais chargés des travaux pour lesquels des honoraires et indemnités étaient alloués à des architectes étrangers à l'administration.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

---

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quinze millions six cent quarante-deux mille deux cent soixante-quinze francs (15,642,275 fr) conformément au tableau ci-annexé.

---

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	474,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	394,400 »		
3	Matériel . . . . .	48,000 »		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . . . .	5,000 »		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .	6,500 »		
<b>CHAPITRE II.</b>				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel . . . . .	271,560 »	4,420,000 »	
7	— Matériel . . . . .	4,800 »		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel . . . . .	1,067,250 »		
9	— Matériel . . . . .	21,800 »		
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes . . . . .	2,128,600 »		
11	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	936,000 »		
<b>CHAPITRE III.</b>				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaires.</i> Personnel . . . . .	20,950 »		74,780 »
13	— Matériel . . . . .	1,500 »		
14	Auditeurs militaires et anciens prévôts . . . . .	48,400 »		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière . . . . .	4,150 »		
<b>CHAPITRE IV.</b>				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs . . . . .	1,500,000 »	1,516,950 »	
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels . . . . .	4,650 »		
18	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .	12,500 »		
A REPORTER. . . . fr.		»	6,490,550 »	

## POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	6,400,530 »
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	PALAIS DE JUSTICE.		
19	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles: confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'ameublement jusqu'à l'achèvement des travaux y relatifs. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. . . . .	107,000 »	107,000 »
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> . . . . .	14,050 »	
21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires . . . . .	330,000 »	
22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . . . .	3,000 »	
23	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .	25,500 »	379,950 »
24	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois . . . . .	7,000 »	
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	PENSIONS ET SECOURS.		
25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	15,000 »	
26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	9,000 »	30,000 »
27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus. . . . .	2,000 »	
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	4,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	7,013,480 »

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	7,013,480 •
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
CULTES.			
29	Clergé supérieur du culte catholique . . . . .	281,400 •	
30	Clergé inférieur du culte catholique . . . . .	4,252,570 •	
31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . . . .	500,000 •	
32	Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	80,000 •	
33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . . . .	10,000 •	5,197,970 •
34	Culte israélite ( <i>Personnel</i> ). . . . .	17,000 •	
35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . . .	1,000 •	
36	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	10,000 •	
37	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	10,000 •	
38	Secours pour les ministres des cultes . . . . .	50,000 •	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
BIENFAISANCE.			
SECTION 1 <sup>re</sup> . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État . . . . .	240,000 •	
40	Subsides a) : 1 <sup>o</sup> à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 <sup>o</sup> aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3 <sup>o</sup> aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 <sup>o</sup> aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5 <sup>o</sup> pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés. . . . .	355,000 •	
41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles . . . . .	10,000 •	871,500 •
42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers . . . . .	7,500 •	
	A REPORTER . . . fr.	592,500 •	13,082,950 •

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	592,500 »	15,082,950 »
	<i>SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.</i>		
43	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem . . . . .	274,000 »	
44	Patronage des colons libérés . . . . .	5,000 »	
	<b>CHAPITRE X</b>		
	PRISONS.		
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. Articles de consommation et de transformation. . . . .	1,000,000 »	
40	Salaires des détenus. . . . .	55,000 »	
47	Confection et frais d'habillement des surveillants. . . . .	28,000 »	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . .	6,000 »	
49	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	1,082,075 »	2,475,325 »
50	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants. . . . .	20,550 »	
51	Frais d'impression de bureau . . . . .	44,000 »	
52	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme . . . . .	9,000 »	
53	Achat, confection et entretien du mobilier. — Achat des matériaux nécessaires pour les travaux de menu entretien des bâtiments . . . . .	140,000 »	
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	FRAIS DE POLICE.		
54	Mesures de sûreté publique . . . . .	60,000 »	60,000 »
	À REPORTER. . . . fr.	»	15,618,275 »

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	15,618,275 •
	<b>CHAPITRE XII.</b>		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .	15,000 •	24,000 •
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	9,000 •	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	»	15,642,275 •

V.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

POUR L'EXERCICE 1889.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(52)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1889 s'élève à . . . . .	fr. 2,585,120 »
Les amendements proposés portent ce chiffre à . . . . .	2,407,720 »
Soit une augmentation de . . . . .	<u>fr. 22,600 »</u>

Cette augmentation s'explique par les considérations suivantes :

## CHAPITRE II.

## LÉGATIONS.

## Traitements des agents diplomatiques.

## ART. 24. — Suisse.

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 20,000 »
— — amendé . . . . .	15,000 »
DIMINUTION . . . . .	<u>fr. 5,000 »</u>

Le traitement du chef de notre Légation à Berne ayant été réduit à 15,000 francs, le crédit porté à l'article 24 peut être diminué de 5,000 francs.

## ART. 26. — Traitements des conseillers et secrétaires.

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 162,500 »
— — amendé . . . . .	167,500 »
AUGMENTATION . . . . .	<u>fr. 5,000 »</u>

A raison de l'importance de la mission confiée à notre Ministre au Japon, en sa double qualité d'agent diplomatique et de consul général, il convient de lui adjoindre un secrétaire de Légation.

Pour faire face au traitement attaché au nouveau poste dont il s'agit, on propose d'augmenter l'article 26 des 5,000 francs devenus disponibles par suite de la réduction de l'article 24.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE III.

## CONSULATS

ART. 27. — *Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	528,900 »
— — — — — amendé . . . . .	549,900 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . . fr.	<u>21,000 »</u>

Le Gouvernement, conformément à l'intention qu'il a manifestée au Sénat, dans la discussion du Budget des Affaires Étrangères pour l'exercice 1888, propose de transférer à Guatemala le poste de Caracas et d'établir un consulat rétribué au Brésil.

La résidence du nouvel agent serait fixée à St-Paul et son traitement serait de 23,000 francs.

Le traitement du poste de Guatemala serait fixé à 20,000 francs.

Au commencement de l'année 1888, le consul général à Santander a été envoyé en Angleterre, où la création d'un poste s'imposait; cette mesure a rencontré dans les Chambres l'accueil le plus favorable; mais il s'en est suivi la suppression momentanée du consulat rétribué en Espagne. Le maintien d'un agent rétribué en Algérie ne paraissant pas indispensable aux intérêts de notre commerce et de notre industrie, le Gouvernement propose de transférer le titulaire de ce poste à Séville en lui conservant son traitement actuel de 15,000 francs.

Une augmentation de 3,000 francs est demandée pour pouvoir porter de 18,000 francs à 21,000 francs le traitement de notre consul général chargé d'affaires au Chili, qui occupe depuis longtemps un de nos postes réputés les plus onéreux.

## CHAPITRE V.

## DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 31. — *Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	62,460 »
— — — — — amendé . . . . .	64,060 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . . fr.	<u>1,600 »</u>

Des 1,600 francs portés en augmentation, 1,000 francs sont destinés au paiement d'une indemnité annuelle à allouer, pour frais de lettré, à notre

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

consul général à Shanghai, et 600 francs serviront à indemniser notre consul à Alep des frais de khavass auxquels il est astreint.

---

*N. B.* Il a paru inutile de réimprimer les développements du Budget, les amendements proposés n'étant pas assez nombreux pour rendre difficile la comparaison entre les chiffres anciens et les nouveaux.

On rappelle que la somme de 170,000 francs figurant dans lesdits développements, à l'article 28, pour l'exercice 1888, doit être portée à 180,000 francs et que celle de 517,500 francs portée à l'article 27, pour l'exercice 1887, doit être réduite à 507,500 francs.

---

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1889 est fixé à la somme de deux millions quatre cent sept mille sept cent vingt francs (2,407,720 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

---

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 .	417,560 .
2	— du personnel des bureaux. . . . .	524,500 .	
3	Matériel. . . . .	40,000 .	
4	Fonds secrets. . . . .	15,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold. . . . .	10,000 .	
<b>CHAPITRE II.</b>			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques</i>			
6	Allemagne. . . . .	58,000 .	900,500 .
7	Autriche-Hongrie . . . . .	58,000 .	
8	Brésil . . . . .	50,000 .	
9	Chine . . . . .	58,000 .	
10	Danemark, Suède et Norwège . . . . .	25,000 .	
11	Espagne . . . . .	50,000 .	
12	États-Unis . . . . .	50,000 .	
13	France. . . . .	58,000 .	
14	Grande-Bretagne. . . . .	58,000 .	
15	Italie. . . . .	58,000 .	
16	Japon . . . . .	58,000 .	
17	Mexique. . . . .	50,000 .	
18	Pays-Bas . . . . .	58,000 .	
19	Portugal . . . . .	25,000 .	
20	Roumanie . . . . .	25,000 .	
21	Russie . . . . .	58,000 .	
22	St-Siège . . . . .	26,000 .	
23	Serbie . . . . .	25,000 .	
24	Suisse . . . . .	15,000 .	
25	Turquie. . . . .	50,000 .	
26	Traitements des conseillers et secrétaires . . . . .	167,500 .	
<b>A REPORTER. . . . fr.</b>		.	<b>1,317,860 .</b>

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	1,517,860 •
	<b>CHAPITRE III.</b> CONSULATS.		
27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . .	540,000 •	540,000 •
	<b>CHAPITRE IV.</b> FRAIS DE VOYAGE.		
28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . . . .	170,000 •	170,000 •
	<b>CHAPITRE V.</b> DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris . . . . .	14,000 •	
30	— — — — à Constantinople . . . . .	17,000 •	
31	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient . . . . .	64,060 •	
32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels . . . . .	100,000 •	218,060 •
33	Frais de chancellerie . . . . .	23,000 •	
	<b>CHAPITRE VI.</b> MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	42,000 •	42,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	2,207,820 •

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	-	2,297,820 •
<b>CHAPITRE VII.</b>			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
35	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie . . . . .	62,500 •	} 105,908 •
36	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque . . .	25,000 •	
37	Émigration. — Service médical et surveillance . . . . .	18,100 •	
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
38	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	3,000 •	} 4,000 •
39	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent. . . . .	1,000 •	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr		•	2,407,720 •

(60)

VI.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

ET

**DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

**POUR L'EXERCICE 1889.**

---

(AMENDEMENTS.)

---

(62)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1889, s'élevait à . . . . . fr.	22,025,984 »
Le projet révisé monte à . . . . .	23,010,661 »
<hr/>	
AUGMENTATION . . . . . fr.	2,984,677 »

Elle résulte :

1 <sup>o</sup> du transfert des crédits concernant l'Administration des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts, rattachée au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique par arrêté royal du 26 août 1888 . fr.	2,613,376 »
dont il faut déduire le crédit afférent à la carte géologique, soit 112,000 francs, qui continue de figurer au Budget de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, ci . . .	112,000 »
<hr/>	
RESTE . . . fr.	2,301,376 »
2 <sup>o</sup> du transfert d'une somme de . . . . .	82,483 »
relative aux crédits de l'Administration centrale en ce qui concerne le service des Sciences, Lettres et Beaux-Arts;	
3 <sup>o</sup> d'augmentations de crédit s'élevant à . . . . .	400,818 »
<hr/>	
TOTAL ÉGAL . . . fr.	2,984,677 »

Il est à remarquer que les augmentations de crédit à concurrence de 400,818 francs, comparativement au projet de Budget primitif, ne sont pour la plupart que la reproduction d'augmentations votées au Budget de l'exercice 1888.

Les amendements apportés au projet de Budget primitif se justifient comme suit :

## CHAPITRE PREMIER.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	438,500 »
— — — — — amendé . . . . .	511,900 »
<hr/>	
AUGMENTATION . . . . . fr.	73,600 »

La somme de 73,600 francs provient :

1 <sup>o</sup> Du transfert du Budget du Ministère de l'Agriculture, etc., au Budget de l'Intérieur, etc., de la somme nécessaire pour payer les traitements du personnel de l'Administration des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts . . . . . fr.	70,600 »
2 <sup>o</sup> D'un transfert de l'article 16 du Budget de l'Intérieur destiné à permettre l'admission dans les cadres du personnel d'un employé rémunéré sur les fonds de la statistique générale	3,000 »
<hr/>	
SOMME ÉGALE . . . . . fr.	73,600 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses; frais du bulletin du Ministère.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	55,000 »
— — — amendé . . . . .	63,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	8,000 »

Un crédit de 6,000 francs a été transféré du Budget de l'Agriculture, pour couvrir les dépenses afférentes à l'Administration des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts rattachée au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Le surplus est destiné à pourvoir aux frais d'impression de l'Annuaire du personnel pour l'année 1889 et aux frais du déménagement de l'Administration des Sciences, Lettres et Beaux-Arts.

ART. 5. — *Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	12,000 »
— — — amendé . . . . .	14,933 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	2,933 »

La somme de 2,933 francs représente exactement le montant des traitements de disponibilité payés à des agents de l'Administration des Beaux-Arts, Sciences et Lettres. Le Budget du Département de l'Agriculture a été réduit de pareille somme.

ART. 6. — *Frais de route et de séjour; missions.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	6,800 »
— — — amendé . . . . .	6,300 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	500 »

La diminution à proposer aurait dû être de 800 francs, le crédit voté pour l'exercice 1888 — à maintenir au projet de Budget de 1889 — ayant été réduit à 6,000 francs; mais par suite du transfert au Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique d'un crédit de 300 francs affecté à l'Administration des Sciences, etc., cette diminution est réduite à 500 francs.

ART. 7. — *Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	14,000 »
— — — amendé . . . . .	15,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	1,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Gouvernement sollicite cette augmentation en vue de porter à 7,000 fr. le traitement de l'inspecteur des cours de gymnastique.

ART. 8. — *Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	6,000 »
— — — — amendé . . . . .	8,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	2,000 »

Le Gouvernement a reconnu l'utilité de faire inspecter chaque année un certain nombre d'écoles primaires. Il chargera de ce soin l'inspecteur de la gymnastique qui assistera également à un certain nombre de conférences d'instituteurs, afin d'y exposer la méthode d'enseignement de la gymnastique. L'augmentation proposée permettra de liquider les frais de déplacement occasionnés de ce chef.

## CHAPITRE II.

## PENSIONS ET SECOURS.

ART. 9. — *Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	52,640 »
— — — — amendé . . . . .	53,340 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	700 »

La somme de 700 francs est transférée du Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

ART. 13. — *Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	7,512 »
— — — — amendé . . . . .	7,361 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . . fr.	151 »

Diminution justifiée par la réalité des faits.

ART. 14. — *Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	60,415 »
— — — — amendé . . . . .	91,450 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	31,035 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce crédit a été porté à 90,000 francs par la loi du Budget de l'exercice 1888, afin de permettre au Gouvernement de venir en aide aux instituteurs démissionnaires en 1879. Il doit en outre s'accroître de 1,450 francs transférés du Budget de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, et représentant le montant des secours accordés à d'anciens employés et à des veuves d'employés ressortissant à l'Administration des Beaux-Arts.

## CHAPITRE III.

## STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 16. — *Vérification des registres de population, frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; traductions.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	10,000 »
— — — — amendé . . . . .	7,000 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . . fr.	3,000 »

La somme de 3,000 francs est transférée à l'article 2 (personnel de l'administration centrale) à l'effet de nommer dans les cadres un employé rémunéré sur les fonds de la statistique générale.

## CHAPITRE IV.

## AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 18. — *Traitement des gouverneurs, des membres des Députations permanentes et des greffiers des provinces.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	438,800 »
— — — — amendé . . . . .	449,800 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	11,000 »

La somme de 449,800 francs correspond au montant du crédit porté au Budget de l'exercice 1888.

ART. 19. — *Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	1,041,526 »
— — — — amendé . . . . .	1,053,426 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	14,100 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit, évalué d'abord à la somme de 1,041,526 francs, a été porté à 1,033,426 francs, par la loi du Budget de l'exercice 1888.

## CHAPITRE V.

## MILICE.

ART. 26. — *Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs de province, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	108,000	»
— — — — amendé . . . . .	106,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION . . . fr.	2,000	»

La somme de 106,000 francs est celle qui a été votée au Budget de 1888.

ART. 27. — *Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	26,000	»
— — — — amendé . . . . .	24,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION . . . fr.	2,000	»

On estime que la dépense ne dépassera pas, en 1889, le chiffre de 24,000 francs.

## CHAPITRE VI.

## GARDE CIVIQUE.

ART. 30. — *Magasin central d'armement et d'équipement, etc.*

Les mots « frais divers » ont été supprimés dans le libellé de cet article, conformément au désir exprimé par la section centrale (séance du 20 mars 1888).

## CHAPITRE IX.

## LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

ART. 38. — *Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1<sup>er</sup> novembre 1864, etc.*

Le libellé de cet article a été rectifié conformément au texte adopté pour le Budget de l'exercice 1888.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	100,000	»
— — — — — amendé . . . . .	131,500	»
	31,500	»
AUGMENTATION. . . . fr.	31,500	»

Le crédit de 131,500 francs est la reproduction de celui qui a été voté pour l'exercice 1888.

## CHAPITRE XI.

## SERVICE DE SANTÉ.

ART. 44. — Les mots : *Frais de conférences pour les élèves droguistes* disparaissent du libellé de l'article 44, litt. g.

Les droits d'inscription payés par les élèves qui suivent ces conférences seront portés au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> du projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre. Cette recette suffira désormais pour faire face aux dépenses de personnel et de matériel relatives aux conférences.

Les 2,000 francs qui étaient de ce chef, à charge du crédit du service de santé, seront affectés au nouveau service de surveillance et de laboratoire à organiser pour la recherche des falsifications des denrées alimentaires. On propose, en conséquence, de les maintenir au projet de Budget sous la rubrique : *Frais de laboratoire pour l'analyse des denrées alimentaires* et d'en faire l'objet d'un littéra spécial qui remplacera celui des *frais de conférences pour les élèves droguistes*.

Des propositions plus complètes et plus précises, mises en rapport avec le projet de loi relatif aux falsifications des denrées alimentaires que le Gouvernement a l'intention de soumettre aux Chambres, seront formulées dans le projet de Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1890.

Mais il importe de prévoir, dès l'année 1889, l'affectation du crédit du service de santé à cet objet nouveau. La garde et l'entretien des appareils du laboratoire qui a été organisé au Grand Concours, ainsi que les expériences auxquelles l'administration du service de santé va se livrer pour arrêter le manuel de la composition normale des principales denrées et boissons sujettes à falsification, nécessiteront spécialement quelques dépenses auxquelles il pourra être pourvu, grâce aux modifications de libellé proposées ci-dessus.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE XII.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 48. — *Traitement du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . .	fr. 1,174,020 »
— — — amendé . . . .	1,186,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . .	fr. 12,180 »

Cette différence représente le montant de l'augmentation introduite par amendement, dans la séance de la Chambre du 17 avril 1888, au Budget de l'exercice 1888.

Il a paru utile de compléter le libellé de l'article pour permettre, le cas échéant, la liquidation des traitements alloués aux membres du personnel universitaire mis en disponibilité.

ART. 49. — *Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . .	fr. 278,500 »
— — — amendé . . . .	288,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . .	fr. 10,000 »

Le premier paragraphe de la note explicative qui précède est applicable à l'article 49.

Dans le but de satisfaire à un désir exprimé par la Cour des Comptes, le Gouvernement demande que les mots « y compris les salles de clinique », qui figuraient dans le projet primitif, soient remplacés par les mots : « y compris le service des cliniques ».

ART. 51. — *Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . .	fr. 55,000 »
— — — amendé . . . .	60,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . .	fr. 7,000 »

Le nombre des récipiendaires qui se présentent aux deux sessions ordinaires devant le jury central augmente constamment.

En 1887, le crédit dont il s'agit a dû être augmenté de 6,000 francs par voie de crédit supplémentaire. Le découvert auquel il y aura lieu de faire face en 1888 sera d'environ 7,000 francs pour les deux sessions précitées. Cette dépense sera compensée d'ailleurs en partie par le produit des inscriptions.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 53 (ancien). — *Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	8,500 »
— — — amendé . . . . .	»
<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	8,500 »

La suppression des indemnités dont il s'agit a été décidée par la Chambre dans sa séance du 17 avril 1888.

ART. 57 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du 13<sup>e</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	»
— — — amendé . . . . .	7,000 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	7,000 »

Le libellé de l'article explique suffisamment la destination du crédit.

Pour satisfaire au vœu de la Législature, le 13<sup>e</sup> rapport triennal, qui comprendra les années 1886, 1887 et 1888, paraîtra dans le courant de l'année 1889.

## CHAPITRE XIII.

## ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 62. — *Écoles et sections normales. Personnel. Traitements ou indemnités.*  
Littéra c : *École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	50,598 »
— — — amendé . . . . .	52,598 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	2,000 »

L'augmentation est destinée à parfaire le traitement d'un maître de conférences pour la langue néerlandaise aux cours normaux flamands institués à Gand.

L'ensemble du crédit porté à l'article 62 est de 172,513 francs ensuite de cette augmentation.

ART. 63. — *Écoles et sections normales. Matériel. Bourses, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	37,850 »
— — — amendé . . . . .	51,580 »
<hr/>	
DIMINUTION . . . . fr.	6,250 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il a été admis, en principe, qu'aucune bourse nouvelle ne serait plus accordée, sauf pour les sections germaniques, mais que les bourses anciennes seraient maintenues jusqu'à extinction.

Dans ces conditions, il y a lieu de réduire le litt. f de l'art. 63 du Budget de 1889, d'une somme de 6,230 francs et de ramener ainsi le crédit de 20,830 francs au chiffre de 14,600 francs, qui serait réparti en bourses de la manière suivante :

Sections normales flamandes, à Gand . . . . .	fr.	5,600	»
École normale des humanités, à Liège. . . . .		7,000	»
Plus une bourse de voyage . . . . .		2,000	»
		<hr/>	
TOTAL . . . . .	fr.	14,600	»

ART. 66. — *Athénées et écoles moyennes de l'État. Subsidés, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	3,093,736	»
— — — — — amendé . . . . .		3,141,364	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	48,808	»

Cette augmentation est sollicitée pour permettre la nomination de professeurs à désigner conformément aux nouveaux programmes et règlements.

## CHAPITRE XIV.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 81. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitement de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	774,643	»
— — — — — amendé . . . . .		745,291	»
		<hr/>	
DIMINUTION . . . . .	fr.	29,354	»

Le crédit de 652,430 francs demandé au projet de Budget de l'exercice 1889 (art. 81, litt. a) pour payer le traitement du personnel des établissements normaux de l'État, peut être réduit à 591,000 francs par suite de la suppression de la section normale d'instituteurs à Bruges et de l'école normale d'institutrices à Gand. D'autre part, il a fallu augmenter de 32,096 francs le crédit relatif aux traitements de disponibilité, afin d'être en mesure de payer le traitement d'attente auquel ont droit certains membres du personnel des deux établissements supprimés (litt. b, voir l'annexe A).

ART. 84. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	93,077	»
— — — — — amendé . . . . .		89,877	»
		<hr/>	
DIMINUTION . . . . .	fr.	3,200	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution provient de la suppression des écoles normales de l'État à Bruges (instituteurs) et à Gand (institutrices). (Voir l'annexe B.)

ART. 88. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées ; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'art. 4, 5<sup>e</sup> alinéa de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire) etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	8,397,500 »
— — — — amendé . . . . .	8,672,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	275,000 »

Ce chiffre est la reproduction de l'augmentation votée en séance de la Chambre des Représentants du 17 avril 1888, au Budget de l'exercice 1888.

Bien que cette augmentation n'ait été votée que comme charge temporaire, le Gouvernement croit devoir en reproduire la demande pour l'exercice 1889.

ART. 90. — *Musée scolaire national ; personnel, traitements et indemnités.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	19,800 »
— — — — amendé . . . . .	17,700 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . fr.	2,100 »

Cette diminution se justifie par le passage d'un huissier du Musée scolaire à l'Administration centrale.

## CHAPITRES XV ET XVI.

## LETTRES ET SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Les chapitres XV et XVI du projet de Budget révisé du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1889, comportent des crédits transférés du projet du Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Ces transferts, s'élevant à 2,585,159 francs, sont la conséquence de l'arrêté royal du 26 août 1888, qui rattache l'Administration des Lettres, des Sciences et des Beaux-Arts au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Il n'est fait d'exception que pour le crédit de 112,000 francs affecté à l'exécution de la carte géologique détaillée de la Belgique, qui continuera de figurer au Budget de l'Agriculture, au chapitre des crédits destinés aux services de l'Administration des Mines.

Les seuls changements qui soient proposés quant aux crédits transférés portent sur les articles 96 et 112. Ils sont justifiés ci-après.

ART. 94. — Le libellé de cet article est complété de la manière suivante :  
*Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887.*

Un office international est institué à Berne. Les dépenses qui en résultent sont supportées en commun par les pays qui ont adhéré à l'Union. Elles sont

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

évaluées à 60,000 francs, chiffre qui ne pourra être dépassé jusqu'à nouvelle décision. La part contributive de la Belgique est fixée à 2,500 francs; en tenant compte de quelques frais accessoires pour impression, traduction, achats d'ouvrages, etc., on estime que l'accession de la Belgique à l'Union occasionnera une dépense de 3,000 francs environ. L'imputation pourra en être faite sur l'article 94, sans augmentation de crédit.

ART. 96 (littéra a). — *Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local. Publication des anciens monuments de la littérature flamande, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	21,000 »
— — — — — amendé . . . . .	23,600 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	2,600 »

Cette différence représente le montant de la somme qui a été ajoutée au crédit primitif par la loi budgétaire du 28 mars 1888. Le crédit voté pour l'exercice 1888 est maintenu pour 1889.

## CHAPITRE XVI.

## BEAUX-ARTS.

ART. 112. — *Musée royal de peinture et de sculpture; personnel. Musée moderne; surveillance, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	39,600 »
— — — — — amendé . . . . .	44,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	4,400 »

Le crédit de 44,000 francs correspond à l'allocation votée pour l'exercice 1888.

## CHAPITRE XVII.

## DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 126. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	6,000 »
— — — — — amendé . . . . .	6,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	500 »

Cette augmentation résulte du transfert opéré du Budget de l'Agriculture à celui de l'Intérieur.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## RÉCAPITULATION.

ART.	En plus		En moins
	Transferts	Augmentations	Diminutions
2 . . . . .	70,600	»	»
3 . . . . .	6,000	2,000	»
5 . . . . .	2,933	»	»
6 . . . . .	306	»	800
7 . . . . .	»	1,000	»
8 . . . . .	»	2,000	»
9 . . . . .	700	»	»
13 . . . . .	»	»	151
14 . . . . .	1,450	29,585	»
17 . . . . .	»	11,000	»
19 . . . . .	»	14,100	»
26 . . . . .	»	»	2,000
27 . . . . .	»	»	2,000
39 . . . . .	»	31,500	»
48 . . . . .	»	12,180	»
49 . . . . .	»	10,000	»
51 . . . . .	»	7,000	»
53 (ancien) .	»	»	8,500
57 . . . . .	»	7,000	»
62 . . . . .	»	2,000	»
63 . . . . .	»	»	6,250
66 . . . . .	»	45,808	»
81 . . . . .	»	»	29,354
84 . . . . .	»	»	5,200
88 . . . . .	»	275,000	»
90 . . . . .	»	»	2,100
94 à 107 . .	809,473	2,600	»
108 à 125 . .	1,691,903	4,400	»
126 . . . . .	500	»	»
	<u>2,583,859</u>	<u>457,173</u>	
	3,041,032		56,355
		En plus 2,984,677	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## ANNEXE A.

ART. 81, litt. a. — Traitements et indemnités du personnel  
des établissements normaux de l'État.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	Somme annuelle nécessaire aux traitements.	Observations.
<i>Instituteurs.</i>		
École normale de Gand . . . . .	51,400 °	
— Liège . . . . .	47,500 °	
— Mons. . . . .	59,900 °	
— Nivelles . . . . .	48,800 °	
— Verviers . . . . .	58,900 °	
Section normale de Couvin. . . . .	27,600 °	
— Huy . . . . .	37,150 °	
— Virton . . . . .	35,500 °	
<i>Institutrices.</i>		
École normale de Bruges. . . . .	41,150 °	
— Liège . . . . .	50,650 °	
— Tournai . . . . .	36,500 °	
Section normale d'Andenne . . . . .	39,600 °	
— Arlon. . . . .	36,900 °	
— Bruxelles . . . . .	46,050 °	
TOTAL. . . . .	577,200 °	
Suppléments de traitement ou indemnités . . . . .	13,800 °	
TOTAL. . . . .	591,000 °	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## ANNEXE B.

## ART. 84. — Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales et des sections normales primaires.

	Bruges (Oyver supp.) . . . . .	4,000 »	
	Verviers . . . . .	4,050 »	
	Hasselt (supp.) . . . . .	8,000 »	
Loyer des locaux . . . . .	Andenne . . . . .	3,800 »	
	Arlon. . . . .	8,000 »	
	Bruxelles. . . . .	13,250 »	
	Louvain (supp.) . . . . .	9,000 »	
		<hr/>	49,200 »
Entretien des immeubles — Réparations locatives (14 écoles à 500 francs) . . . . .			7,000 »
Matériel. — Renouvellement du mobilier, des literies et du linge. — Achat et entretien des livres et des collections. — Achat des produits chimiques nécessaires à l'enseignement des sciences. — Reliures des livres. — Frais de bureau. — Entretien des jardins et achats de plantes. — Achat des matières premières pour l'enseignement des travaux manuels. (13 écoles à 2,100 francs + 1 école à 1,800 francs) . . . . .			29,100 »
Chauffage et éclairage. . . . .			3,700 »
Taxes communales. — Contributions foncières. — Frais d'assurances des bâtiments loués par l'État. . . . .	Andenne . . . . .	50 »	
	Bruxelles. . . . .	616 »	
	Bruges (supp.) . . . . .	205 »	
		<hr/>	672 »
			<hr/>
			89,877 »

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II ,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1889, est fixé à la somme de vingt-cinq millions dix mille six cent soixante et un francs (25,010,661 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

---

( 78 )

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 •	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . .	511,900 •	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère. . . . .	63,000 •	
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. . . . .	5,000 •	645,135 •
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. . . . .	14,955 •	
6	Frais de route et de séjour; missions. . . . .	6,300 •	
7	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique . . . .	15,000 •	
8	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.	8,000 •	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>			
9	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1889 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année . . . . .	53,340 •	
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1889.	241,059 •	429,935 •
11	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 <sup>er</sup> janvier 1889 . . . . .	775 •	
12	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	36,000 •	
15	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867 . . . . .	7,361 •	
<b>A REPORTER. . . . fr.</b>		<b>338,335 •</b>	<b>1,075,118 •</b>

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	338,535 »	1,075,118 •
14	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1889, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitéeuse.) . . . . .	91,450 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>			
15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale . . . . .	8,800 »	
16	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions. . . . .	7,000 »	30,600 •
17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures . . . . .	14,800 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.</b>			
18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .	449,800 »	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité		
	Province d'Anvers . . . . .	108,860 »	
	— de Brabant. . . . .	138,720 »	
	— de la Flandre occidentale . . . . .	139,760 »	
	— de la Flandre orientale . . . . .	137,000 »	
	— de Hainaut. . . . .	126,500 •	
	— de Liège . . . . .	122,720 »	1,055,426 »
	— de Limbourg . . . . .	88,610 »	
	— de Luxembourg . . . . .	76,000 •	
	— de Namur . . . . .	102,000 »	
	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder les augmentations réglementaires . . . . .	15,256 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,505,226 »	1,105,718 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,505,226 »	1,105,718 »
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. . . . . 27,000 »		
	— de Brabant. . . . . 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale . . . . . 27,000 »		
	— de la Flandre orientale . . . . . 27,000 »		
	— de Hainaut. . . . . 27,000 »	231,000 »	
	— de Liège . . . . . 31,500 »		
	— de Limbourg . . . . . 20,700 »		
	— de Luxembourg . . . . . 20,700 »		
	— de Namur . . . . . 24,000 »		
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		
	Traitements des commissaires . . . . . 211,500 »		2,309,026 »
	Frais de bureau . . . . . 43,400 »		
	Traitements des employés . . . . . 186,000 »	455,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 <sup>er</sup> mai 1880 . . . . . 15,000 »		
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume . . . . .	45,000 »	
23	Révision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales. . . . .	15,000 »	
24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885. . . . .	50,000 »	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif) . . . . .	6,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	»	3,414,744 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	.	5,414,744 .
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>MILICE.</b>			
26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions. . . . .	106,000 .	130,000 .
27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses. . . . .	24,000 .	
<b>CHAPITRE VI.</b>			
<b>CARDE CIVIQUE.</b>			
28	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Calligraphie de brevets pour officiers . . . . .	25,500 .	135,200 .
20	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers. . . . .	1,500 .	
30	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliure . . . . .	10,500 .	
31	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour. . . . .	7,500 .	
32	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses . . . . .	44,000 .	
33	Personnel permanent du Tir national . . . . .	3,200 .	
34	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir. . . . .	45,000 .	
<b>CHAPITRE VII.</b>			
<b>FÊTES NATIONALES.</b>			
35	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination . . . . .	34,000 .	34,000 .
	A REPORTER. . . . fr.	.	3,718,044 .

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	•	3,713,944 •
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
36	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. . . . .	17,000 •	} 20,000 •
37	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction, calligraphie et expédition des diplômes . . . . .	3,000 •	
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
38	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés . . . . .  La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 39 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 365 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de Septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1830.	200,000 •	} 351,500 •
39	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles . . . . .	151,500 •	
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
40	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . . .	2,000,000 •	} 2,082,000 •
41	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers. . . . .	70,000 •	
42	Frais de route et de séjour de l'inspection. . . . .	10,000 •	
43	Frais de bureau et matériel de l'inspection . . . . .	2,000 •	
	A REPORTER. . . . . fr.	•	6,147,444 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	•	0,447,444 •
	<b>CHAPITRE XI.</b> <b>SERVICE DE SANTÉ.</b>		
44	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. Frais de laboratoire pour l'analyse des denrées alimentaires . . . . .	200,000 •	
45	Académie royale de médecine. . . . .	55,500 •	255,500 •
	<b>CHAPITRE XII.</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.</b>		
40	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . . .	1,000 •	
47	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés pour ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .	2,000 •	
48	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité . . . . .	1,186,200 •	
49	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.	288,500 •	
50	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses . . . . .	76,000 •	
51	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury . . . .	60,000 •	
52	Jury central; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation . . . . .	5,000 •	1,651,900 •
53	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. . . . .	4,000 •	
54	Commission d'entérinement. — Traitement du commis . . . . .	2,200 •	
55	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités . . . . .	6,000 •	
56	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .	14,000 •	
57	Frais de rédaction et de publication du treizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur . . . . .	7,000 •	
	<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	•	<b>8,052,844 •</b>

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	»	8,032,844 »
	<b>CHAPITRE XIII.</b> <b>ENSEIGNEMENT MOYEN.</b>		
58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 »	
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .	4,000 »	
60	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités . . . . .	24,200 »	
61	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau . . . . .	10,800 »	
62	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875 . . . . .	172,513 »	
63	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 <sup>er</sup> degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers. . . . .	51,580 »	
64	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce . . . . .	60,200 »	
65	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel. . . . .	1,500 »	3,782,048 »
66	Athénées royaux (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux . . . . .	3,141,564 »	
67	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers . . . . .	4,000 »	
68	Écoles moyennes. — Bourses. . . . .	55,000 »	
69	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes . . . . .	154,371 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	3,639,728 »	11,814,892 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	5,659,728 »	11,814,892 »
70	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés . . . . .	25,000 »	
71	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers . . . . .	29,700 »	
72	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités . . . . .	3,120 »	
73	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen . . .	65,000 »	
74	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités . . . . .	10,000 »	
75	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses . . . . .	1,500 »	
76	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen . . . . .	10,000 »	
	<b>CHAPITRE XIV.</b>		
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
77	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint . . . . .	3,200 »	
78	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers . . . . .	3,800 »	
79	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité. . . . .	413,523 »	
80	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 <sup>o</sup> aux inspecteurs principaux; 2 <sup>o</sup> aux inspecteurs cantonaux; 3 <sup>o</sup> aux inspectrices déléguées.	164,800 »	
81	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers . . . . .	745,291 »	
82	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884.	22,000 »	10,680,893 »
83	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . . .	6,000 »	
84	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État . . . . .	89,877 »	
85	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées . . . . .	200,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,050,493 »	22,405,785 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	1,050,405 *	22,495,785 *
86	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. . . . .	100,000 *	
87	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types. . . . .	100,000 *	
88	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 <sup>e</sup> alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes. . . . .	8,072,500 *	
89	Concours: 1 <sup>o</sup> entre les élèves des écoles primaires; 2 <sup>o</sup> entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 *	
90	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités . . . . .	17,700 *	
91	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. . . . .	14,200 *	
92	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire . . . . .	51,000 *	
93	Frais de rédaction et de publication du 15 <sup>e</sup> rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. . . . .	15,000 *	
	<b>CHAPITRE XV.</b>		
	<b>LETTRES ET SCIENCES.</b>		
94	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.) . . . . .	151,100 *	
95	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des		
	À REPORTER. . . . . fr.	151,100 *	22,495,785 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	151,100 .	22,495,785 .
	chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; . . . . .	108,075 .	
96	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. . . . .	23,600 .	
97	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien. . . . .	8,850 .	
98	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. . . . .	55,750 .	
99	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions . . . . .	54,400 .	
100	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général . . . . .	95,400 .	
101	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions . . . . .	75,700 .	812,075 .
102	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections . . . . .	73,700 .	
103	— — matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.) . . . . .	50,350 .	
104	Archives du royaume à Bruxelles; personnel . . . . .	57,000 .	
105	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents. . . . .	8,200 .	
106	Archives de l'État dans les provinces; personnel. . . . .	59,750 .	
107	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.) . . . . .	12,200 .	
<b>CHAPITRE XVI.</b>			
<b>BEAUX-ARTS.</b>			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
108	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands		
	A REPORTER. . . . . fr.		23,307,858 .

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		23,307,858 •
	concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses; dixième et dernière annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.) . . . . .	351,750 •	
100	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions . . . . .	40,000 •	
110	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux . . . . .	8,850 •	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
111	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses . . . . .	420,080 •	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz</i>		
112	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance . . . . .	44,000 •	
113	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus . . . . .	91,260 •	
114	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel. . . . .	21,250 •	
115	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.) . . . . .	30,400 •	
	<i>Monuments publics.</i>		1,606,303 •
116	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	75,000 •	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
117	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique . . . . .	86,000 •	
	A REPORTER . . . fr.	1,186,590 •	25,004,161 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	1,186,599 "	25,004,161 "
118	Commission royale des monuments. Personnel. . . . .	12,950 "	
110	— — — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication. . . . .	17,200 "	
120	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. . . . .	5,000 "	
121	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 "	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
122	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique . . . . .	164,820 "	
123	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 "	
124	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 "	
125	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) . . . . . (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 123 à l'art. 111 du Budget).	173,000 "	
	<b>CHAPITRE XVII.</b>		
	<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
126	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	6,500 "	6,500 "
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE . . . . . fr.		25,010,681 "

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

**ET**

**DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

**POUR L'EXERCICE 1889.**



## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																	
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>																																																																																			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>																																																																																			
1	»	Traitement du Ministre . . . . .																																																																																	
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .				505,900 »																																																																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 10%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général . . . . .</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>12,000</td> <td>12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux . . . . .</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>0,000 à 12,000</td> <td>65,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général . . . . .</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>10,000</td> <td>10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs . . . . .</td> <td>5</td> <td>"</td> <td>Max. 8,000</td> <td>40,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur . . . . .</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>2,500</td> <td>2,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de division . . . . .</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>Max. 6,500</td> <td>55,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau . . . . .</td> <td>15</td> <td>"</td> <td>Max. 5,000</td> <td>71,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteurs . . . . .</td> <td>40</td> <td>1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> cl.</td> <td>2,200 à 4,000</td> <td>136,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre . . . . .</td> <td>27</td> <td>1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cl.</td> <td>1,400 à 2,600</td> <td>54,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Employés temporaires . . . . .</td> <td>2</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissiers et gens de service . . . . .</td> <td>39</td> <td>"</td> <td>800 à 2,400</td> <td>50,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: right;"><b>505,900</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général . . . . .	1	"	12,000	12,000		Directeurs généraux . . . . .	6	"	0,000 à 12,000	65,000		Inspecteur général . . . . .	1	"	10,000	10,000		Directeurs . . . . .	5	"	Max. 8,000	40,600		Inspecteur . . . . .	1	"	2,500	2,500		Chefs de division . . . . .	9	"	Max. 6,500	55,500		Chefs de bureau . . . . .	15	"	Max. 5,000	71,600		Commis rédacteurs . . . . .	40	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> cl.	2,200 à 4,000	136,700		Commis d'ordre . . . . .	27	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cl.	1,400 à 2,600	54,000		Employés temporaires . . . . .	2	"	"	2,500		Huissiers et gens de service . . . . .	39	"	800 à 2,400	50,900						<b>505,900</b>	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																														
Secrétaire général . . . . .	1	"	12,000	12,000																																																																															
Directeurs généraux . . . . .	6	"	0,000 à 12,000	65,000																																																																															
Inspecteur général . . . . .	1	"	10,000	10,000																																																																															
Directeurs . . . . .	5	"	Max. 8,000	40,600																																																																															
Inspecteur . . . . .	1	"	2,500	2,500																																																																															
Chefs de division . . . . .	9	"	Max. 6,500	55,500																																																																															
Chefs de bureau . . . . .	15	"	Max. 5,000	71,600																																																																															
Commis rédacteurs . . . . .	40	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> cl.	2,200 à 4,000	136,700																																																																															
Commis d'ordre . . . . .	27	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cl.	1,400 à 2,600	54,000																																																																															
Employés temporaires . . . . .	2	"	"	2,500																																																																															
Huissiers et gens de service . . . . .	39	"	800 à 2,400	50,900																																																																															
				<b>505,900</b>																																																																															
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . .				6,000 »																																																																													
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses . . . . .				38,000 »																																																																													
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . . . . .				5,000 »																																																																													
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque . . . . .																																																																																	
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .																																																																																	
6	»	Frais de route et de séjour; missions . . . . .																																																																																	
A REPORTER. . . . fr.																																																																																			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
541,900	438,500	73,600	»	438,500	424,290	»
63,000	55,000	8,000	»	55,000	62,013 48	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,998 07	
14,955	12,000	2,955	»	13,578	17,299 70	
6,500	6,000	500	»	6,800	2,779 80	
622,155.	537,500	84,855	»	539,678	532,581 05	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . . fr.					
7	•	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique . . . . .					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Art du dessin . . . . .	4 (1)	"	(2) 1,500 et 2,500	(2) 8,000	(1) 2 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints. (2) Part relative aux services mixtes de l'enseignement moyen et primaire.
		Gymnastique. . . . .	1	"	"	7,000	
						15,000	
8	•	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique. . . . .					
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.					
<b>CHAPITRE II.</b>							
PENSIONS ET SECOURS.							
9	•	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1889 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année . . . . .					
10	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) . . . . . 192,400 »					
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1889 . . . . . 48,659 »					
11	•	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 <sup>er</sup> janvier 1889 . . . . .					
12	•	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .					
13	•	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867 . . . . .					
14	•	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1889, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.) . . . . .					
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.					
<b>CHAPITRE III.</b>							
STATISTIQUE GÉNÉRALE.							
15	•	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale. . . . .					
		À REPORTER . . . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
622,133	537,500	84,833	»	559,678	552,381 05	
15,000	14,000	1,000	»	14,000		
					19,809 22	
8,000	6,000	2,000	»	6,000		
645,133	557,500	87,833	»	559,678	552,190 27	
AUGMENTATION. . fr.		87,833				
53,340	52,640	700	»	52,640	37,309 52	
241,059	241,059	»	»	241,059	199,590 22	
775	775	»	»	1,100	1,099 98	
36,000	36,000	»	»	36,000	34,975 44	
7,561	7,512	»	131	7,512	7,508 »	
91,450	90,000	1,450	»	60,415	60,290 »	
429,985	427,986	2,150	131	598,726	540,772 96	
AUGMENTATION. . fr.		1,999				
8,800	8,800	»	»	8,800	6,864 »	
8,800	8,800	»	»	8,800	6,864 »	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. . . . . fr.																										
16	»	Vérification des registres de population. -- Frais de déplacement. -- Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. -- Traductions . . . . .																										
17	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. -- Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. -- Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. -- Abonnements, souscriptions et reliures . . . . .																										
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.																										
<b>CHAPITRE IV.</b>																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																												
18	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																										
	a.	Province d'Anvers. . . . . 108,860																										
	b.	— de Brabant. . . . . 138,720																										
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . . 139,760																										
	d.	— de la Flandre orientale. . . . . 137,000 <sup>(1)</sup>																										
19	e.	— de Hainaut . . . . . 126,500																										
	f.	— de Liège . . . . . 122,720																										
	g.	— de Limbourg . . . . . 88,610																										
	h.	— de Luxembourg . . . . . 76,000																										
	i.	— de Namur. . . . . 102,000																										
		Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder les augmentations réglementaires. . . . . 15,256																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">PROVINCES.</th> <th style="width: 40%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td> <td>Directeur . . . . .</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de division . . . . .</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau. . . . .</td> <td>3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg. . . . .</td> <td>Directeur . . . . .</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de division. . . . .</td> <td>4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau. . . . .</td> <td>3,200 à 3,800</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces . . . . .</td> <td>Commis de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,300 à 1,600</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires. . . . .</td> <td>1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur . . . . .	6,000	Chef de division . . . . .	4,500 à 5,500	Chef de bureau. . . . .	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg. . . . .	Directeur . . . . .	5,500	Chef de division. . . . .	4,200 à 5,000	Chef de bureau. . . . .	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces . . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,400 à 3,000	Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,800 à 2,200	Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,300 à 1,600	Expéditionnaires. . . . .	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur . . . . .	6,000																										
	Chef de division . . . . .	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau. . . . .	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg. . . . .	Directeur . . . . .	5,500																										
	Chef de division. . . . .	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau. . . . .	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces . . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,400 à 3,000																										
	Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,300 à 1,600																										
	Expéditionnaires. . . . .	1,000 à 1,200																										
		A REPORTER. . . . . fr.																										

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1880.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,800	8,800	»	»	8,800	6,864 »	
7,000	10,000	»	3,000	24,800	27,990 20	
14,800	14,800	»	»			
50,600	55,600	»	3,000	35,600	34,854 20	
DIMINUTION. . fr.		3,000				
449,800	449,800	»	»	438,800	457,945 70	
1,055,426	1,055,426	»	»	1,041,526	1,027,229 59	(1) Y compris une somme de 3,500 francs destinée à rémunérer la personne chargée du classement des archives de la Flandre orientale.
1,505,226	1,505,226	»	»	1,480,126	1,465,175 29	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report. . . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
20	a.	Province d'Anvers . . . . .	27,000 »
	b.	— de Brabant . . . . .	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . .	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale . . . . .	27,000 »
	e.	— de Hainaut . . . . .	27,000 »
	f.	— de Liège . . . . .	31,500 »
	g.	— de Limbourg . . . . .	20,700 »
	h.	— de Luxembourg . . . . .	20,700 »
	i.	— de Namur . . . . .	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité :	
21	a.	Traitements des commissaires . . . . .	211,500 »
	b.	Frais de bureau . . . . .	45,400 »
	c.	Traitements des employés . . . . .	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 <sup>er</sup> mai 1889 . . . . .	15,000 »
22	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume . . . . .	
23	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales . . . . .	
24	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif) . . . . .	
<b>TOTAL DU CHAPITRE IV.</b>			<b>. . . . . fr.</b>
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>MILICE.</b>			
26	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions . . . . .	
27	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses . . . . .	
<b>TOTAL DU CHAPITRE V.</b>			<b>. . . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,503,226	1,503,226	•	•	1,480,126	1,465,175 29	
251,900	251,900	•	20,000	251,900	245,588 79	
433,900	433,900	•	•	461,150	463,399 80	
45,000	45,000	•	•	45,000	44,508 91	
15,000	15,000	•	•	15,000	15,037 48	
50,000	50,000	•	•	50,000	38,155 56	
6,000	65,000	•	59,000	6,000	56,518 59	
2,509,026	2,588,026	•	79,000	2,289,176	2,328,184 22	
DIMINUTION . . . fr.		79,000				
106,000	106,000	•	•	108,000	104,539 30	
24,000	26,000	•	2,000	28,000	20,951 93	
130,000	132,000	•	2,000	136,000	123,491 25	
DIMINUTION . . . fr.		2,000				

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<p>CHAPITRE VI. GARDE CIVIQUE.</p>			
28	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. — Calligraphie de brevets pour officiers . . . . .	
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.
		1	14,000
		1	1,500
		4	6,000
		1	1,700
		1	600
		»	1,700
		25,500	
29	»	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau, frais divers.	
30	»	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures. . . . .	
31	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour . . . . .	
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.
		1	1,200
		1	1,800
		»	5,900
		»	600
		7,500	
52	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses . . . . .	
53	»	Personnel permanent du Tir national . . . . .	
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.
		1	2,000
		1	1,200
		3,200	
54	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir . . . . .	
TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
25,500 »	25,500 »	»	»			
				27,000 »	27,995 55	
1,500 »	1,500 »	»	»			
10,500 »	18,000 »	»	7,500 »	15,000 »	14,991 19	
7,500 »	7,500 »	»	»	5,000 »	3,000 »	
44,000 »	44,000 »	»	»	( <sup>1</sup> ) 87,000 »	( <sup>2</sup> ) 64,655 71	( <sup>1</sup> ) Y compris le crédit de l'article 34.
3,200 »	3,200 »	»	»	3,200 »	3,199 92	( <sup>2</sup> ) Y compris les dépenses faites sur l'art. 34.
43,000 »	43,000 »	»	»	( <sup>3</sup> ) »	»	( <sup>3</sup> ) Voir la note n° 1
155,200 »	142,700 »	»	7,500 »	137,200 »	113,842 35	
DIMINUTION . . fr.		7,500 »				

## BUGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>FÊTES NATIONALES.</b>		
35	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . . fr.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.</b>		
36	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . . . .
57	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction, calligraphie et expédition des diplômes . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.</b>		
38	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés . . . . .
<small>La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 39 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 365 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1830.</small>		
39	»	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.</b>		
40	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. . . . . fr. 1,830,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . . . 150,000 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
34,000	34,000	»	»	34,000	31,574 »	
34,000	34,000	»	»	34,000	31 574 »	
17,000	17,000	»	»	20,000	19,960 70	
3,000	3,000	»	»			
20,000	20,000	»	»	20,000	19,960 70	
200,000	200,000	»	»	200,000	199,176 »	
131,500	131,500	»	»	100,000	100,000 »	
331,500	331,500	»	»	300,000	299,176 »	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 65	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 65	



## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 63	
70,000	70,000	»	»	68,000	74,921 80	
10,000	10,000	»	»	10,000		
2,000	2,000	»	»	4,000	4,000 »	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,045,947 43	
200,000	208,000	»	8,000	200,000	197,186 16	
200,000	208,000	»	8,000	200,000	197,186 16	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
200,000	208,000	»	8,000 »	200,000	197,186 16	
55,500	55,500	»	»	55,500	33,500 »	
»	»	»	»	»	5,000 »	
233,500	241,500	»	8,000 »	233,500	235,686 16	
DIMINUTION . fr.		8,000				
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,220 56	
1,186,200	1,186,200	»	»	1,174,020	1,118,126 76	
1,189,200	1,189,200	»	»	1,177,020	1,120,347 52	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																															
		REPORT. . . . . fr.																															
49	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques .																															
50	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .																															
51	»	Jury central. — Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury . . . . .																															
52	»	Jury central. — Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spéciale- ment chargés des travaux matériels d'organisation . . . . .																															
»	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés (p <sup>r</sup> mém.)																															
53	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission. . . . .																															
54	»	Commission d'entérinement. — Traitement du commis. . . . .																															
55	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités. . . . .																															
56	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .																															
57	»	Frais de rédaction et de publication du treizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur . . . . .																															
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.																															
<b>CHAPITRE XIII.</b>																																	
ENSEIGNEMENT MOYEN.																																	
58	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. . . . .																															
59	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers .																															
60	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indem- nités . . . . .																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général. . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="3" style="text-align: center; vertical-align: middle;">24,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">24,200</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations	Inspecteur général. . . . .	1	»	7,500 à 8,500	24,200		Inspecteurs . . . . .	2	»	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .	1	»	1,200						24,200	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations																												
Inspecteur général. . . . .	1	»	7,500 à 8,500	24,200																													
Inspecteurs . . . . .	2	»	6,000 à 7,500																														
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles . . . . .	1	»	1,200																														
				24,200																													
61	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunéra- tions; frais de bureau																															
	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège — Personnel; traitements ou indemnités . . . . .				40,315 »																											
62	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traite- ments ou indemnités . . . . .				10,000 »																											
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités . . . . .				52,398 »																											
		A REPORTER. . . . . fr.																															

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,189,200	1,189,200	»	»	1,177,020	1,120,547 32	
288,500	288,500	»	»	268,500	402,248 56	
76,000	76,000	»	»	76,000	69,365 »	
60,000	53,000	7,000	»	58,000	51,148 40	
3,000	5,000	»	»	9,500	8,863 31	
»	»	»	»	6,200	5,745 76	
4,000	4,000	»	»	6,000	4,181 75	
2,200	2,200	»	»	14,000	3,625 »	
6,000	6,000	»	»	7,000	»	
14,000	14,000	»	»			
7,000	»	7,000	»			
1,631,900	1,637,900	14,000	»	1,622,220	1,605,525 10	
AUGMENTATION. . fr.		14,000 »				
2,000	2,000	»	»	2,000	4,668 85	
4,000	4,000	»	»	4,000		
24,200	24,200	»	»	24,200		
					31,490 45	
10,800	10,800	»	»	10,800		
44,000	44,000	»	»	44,000	36,159 30	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. . . . fr.		
62 (suite)	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités. . . . .			32,012 »		
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités. . . . .			34,923 »		
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875 . . . . .			2,865 »		
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations
		École normale des humanités et section des langues modernes :					
		Directeur . . . . .	1	"	7,000	7,000	
		Professeurs . . . . .	15	"	Max. 5,000	35,715	
		Secrétaire-surveillant . . . . .	1	"	2,600	2,600	
		Gens de service. . . . .	2	"	"	3,000	
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :					
		Inspecteur des études . . . . .	1	"	"	1,000	
		Professeurs . . . . .	25	"	"	36,250	
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles :					
		Directeurs . . . . .	2	"	2,150 à 2,000	4,750	
		Économés . . . . .	2	"	800	1,600	
		Professeurs . . . . .	22	"	Méd. 1,200	26,400	
		Maîtres d'études . . . . .	3	"	Max. 1,800	2,750	
		Concierges . . . . .	2	"	100	200	
		Sections normales moyennes de filles à Bruxelles et à Liège :					
		Directrices . . . . .	2	"	1,800 à 2,700	4,500	
		Professeurs . . . . .	34	"	300 à 1,800	32,950	
		Maîtresse d'études. . . . .	1	"	"	1,200	
		Économe . . . . .	1	"	"	250	
		Concierge . . . . .	1	"	"	350	
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885.					
		Augmentations du litt. f. . . . .				6,633	
						2,865	
		TOTAL. . . . fr.				172,513	
63	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel. . . . .			4,000 »		
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel . . . . .			2,000 »		
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel . . . . .			500 »		
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel . . . . .			5,580 »		
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.			5,100 »		
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 <sup>er</sup> degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers . . . . .			14,600 »		
		A REPORTER. . . . .				fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
41,000	41,000	>	>	41,000	56,159 30	
172,515	170,515	2,000	>	170,515	167,172 54	
31,580	34,850	>	3,250	54,830	77,933 30	
248,095	246,543	2,000	3,250	266,345	281,265 14	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT . . . . fr.
64	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce . . . . .				
65	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . . . .				
	a.	Athénées royaux (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. . . . .				849,978 »
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides . . . . .				527,474 »
66	c.	Écoles moyennes (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides . . . . .				768,677 »
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides . . . . .				961,453 »
	e.	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. . . . .				54,000 »
DÉSIGNATION PAR GRADES.		NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
ATHÉNÉES ROYAUX.						
	Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875). . . . .	»	»	»	300,000 »	
	Préfets des études. . . . .	20	»	4,200 à 4,600	40,200 »	
	Professeurs . . . . .	101	1 <sup>re</sup> classe.	3,700 à 4,100	195,178 »	
	— . . . . .	109	2 <sup>e</sup> id.	3,200 à 3,400	214,067 »	
	— . . . . .	195	3 <sup>e</sup> id.	2,600 à 2,000	310,897 »	
	Professeurs de gymnastique. . . . .	22	»	»	19,850 »	
	— de dessin . . . . .	25	»	»	17,214 »	
	— de musique . . . . .	20	»	»	0,188 »	
	Surveillants . . . . .	9	1 <sup>re</sup> classe.	2,600 à 2,800	15,008 »	
	— . . . . .	65	2 <sup>e</sup> id.	2,200 à 2,400	87,900 »	
	Secrétaires-trésoriers . . . . .	20	»	860 à 2,070	10,154 »	
	Professeurs intérimaires . . . . .	6	»	2,300 à 3,200	15,600 »	
	— spéciaux . . . . .	5	»	»	5,100 »	
	— de calligraphie. . . . .	7	»	»	2,150 »	
	— de religion. . . . .	1	»	1,500 à 2,000	600 »	
	Portiers et hommes de peine . . . . .	»	»	»	9,610 »	
	Distribution des prix. . . . .	»	»	»	10,400 »	
	Subsides de l'État pour minerval supplémentaire . . . . .	»	»	»	101,427 »	
	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. . . . .	»	»	»	54,753 »	
	Subsides pour traitements à titre personnel . . . . .	25	»	»	11,585 »	
	Subsides pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense. . . . .	22	»	400 à 800	10,800 »	
	Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875 . . . . .	»	»	»	9,000 »	
	Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880. . . . .	»	»	»	16,000 »	
A REPORTER . . . fr.					1,440,823 »	1,440,823 »
A REPORTER. . . . . fr.						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
245,095	246,543	2,000	3,250	266,543	281,265 14	
60,200	60,200	»	»	60,200	46,981 20	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,495 44	
3,141,564	3,095,756	45,808	»	3,095,756	2,224,313 47	
3,448,357	3,403,799	47,808	3,250	3,425,799	2,554,055 26	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)
					REPORT . . . . . fr.	
					REPORT . . . . .	1,440,825 »
		<i>Écoles moyennes.</i>				
		Dotation permanente . . . . .		»	»	108,500 »
		Directeurs et directrices . . . . .	119	»	2,800 à 3,300	204,474 »
		Régents et régentes. . . . .	60	1 <sup>re</sup> classe.	2,500 à 2,500	87,506 »
		Id. . . . .	286	2 <sup>e</sup> classe.	2,000 à 2,200	449,018 »
		Instituteurs et institutrices . . . . .	68	1 <sup>re</sup> classe.	2,000 à 2,200	88,454 »
		Id. . . . .	209	2 <sup>e</sup> classe.	1,600 à 1,800	556,758 »
		Professeurs de gymnastique . . . . .	149	»	»	49,059 »
		— de dessin . . . . .	121	»	»	41,639 »
		— de musique . . . . .	119	»	»	21,594 »
		Surveillants . . . . .	11	»	575 à 1,400	3,094 »
		Maitresses d'ouvrages manuels . . . . .	29	»	400 à 800	8,953 »
		Régents, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires. . . . .	14	»	»	23,035 »
		Professeurs spéciaux . . . . .	40	»	»	6,558 »
		— de religion . . . . .	23	»	1,000 à 1,500	12,987 »
		Secrétaires-trésoriers . . . . .	116	»	585	23,776 »
		Concierges et hommes de peine . . . . .	»	»	»	22,655 »
		Distribution des prix . . . . .	»	»	»	24,645 »
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture . . . . .	»	»	»	10,500 »
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes . . . . .	»	»	»	2,000 »
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel . . . . .	»	»	»	29,180 »
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense . . . . .	»	»	»	13,300 »
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1881. Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875) . . . . .	»	»	500	12,500 »
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880. . . . .	»	»	»	15,000 »
					1,691,741 »	1,691,741 »
				TOTAL DE L'ARTICLE . . . . .		3,141,564 »
67	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers. . . . .				
68	»	Écoles moyennes. — Bourses. . . . .				
69	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes . . . . .				
70	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides . . . . .				
71	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers . . . . .				
72	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré sans emploi. — Indemnités . . . . .				
73	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen . . . . .				
				A REPORTER . . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,448,557	3,403,799	47,808	3,250	3,425,799	2,551,055 25	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	33,300 »	
154,371	154,371	»	»	154,371	153,084 60	
25,000	25,000	»	»	25,000	21,230 »	
29,700	29,700	»	»	29,700	26,460 45	
3,120	3,120	»	»	3,120	3,120 »	
65,000	65,000	»	»	65,000	60,665 58	
3,760,548	3,715,990	47,808	3,250	3,735,990	2,855,815 88	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																										
		REPORT. . . . . fr.																																																										
74	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. . . . .																																																										
75	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses . . . . .																																																										
76	»	Frais de rédaction et de publication du 12 <sup>e</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.																																																										
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.																																																										
<b>CHAPITRE XIV.</b>																																																												
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																												
77	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Traitement du secrétaire et du secrétaire adjoint . . . . .																																																										
78	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers . . . . .																																																										
79	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité . . . . .																																																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux . . . . .</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">de 5,000 à 7,500</td> <td style="text-align: center;">109,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux . . . . .</td> <td style="text-align: center;">80</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">de 3,000 à 4,500</td> <td style="text-align: center;">274,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité . . . . .</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">3,975</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentations réglementaires . . . . .</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">13,650</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">415,525</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales . . . . .	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales . . . . .	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats . . . . .	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux . . . . .	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500		Inspecteurs cantonaux . . . . .	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000		Disponibilité . . . . .	»	»	»	3,975		Augmentations réglementaires . . . . .	»	»	»	13,650						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																							
Inspecteur des écoles normales . . . . .	1	»	7,500	7,500																																																								
Inspectrice des écoles normales . . . . .	1	»	2,000	2,000																																																								
Vérificateur des économats . . . . .	1	»	4,000	4,000																																																								
Inspecteurs principaux . . . . .	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500																																																								
Inspecteurs cantonaux . . . . .	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000																																																								
Disponibilité . . . . .	»	»	»	3,975																																																								
Augmentations réglementaires . . . . .	»	»	»	13,650																																																								
				415,525																																																								
80	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales . . . . .				4,000 »																																																						
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																										
		1 <sup>o</sup> Aux inspecteurs principaux . . . . .				43,200 »																																																						
		2 <sup>o</sup> Aux inspecteurs cantonaux . . . . .				96,000 »																																																						
		3 <sup>o</sup> Aux inspectrices déléguées . . . . .				21,600 »																																																						
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État . . . . .				591,000 »																																																						
81	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État . . . . .				134,291 »																																																						
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers . . . . .				20,000 »																																																						
		A REPORTER. . . . . fr.																																																										

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,760,548	3,715,990	47,808	3,250	3,733,990	2,855,815 88	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,819 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,944 32	
10,000	»	10,000	»	»	9,515 75	
3,782,048	3,727,490	57,808	3,250	3,747,490	2,878,004 95	
AUGMENTATION . . fr.		54,558				
3,200	3,200	»	»	3,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,354 92	
415,525	415,525	»	»	411,450	597,749 20	
164,800	164,800	»	»	164,800	133,683 13	
745,291	769,355	»	24,064	784,197	789,544 83	
1,352,616	1,356,680	»	24,064	1,367,447	1,326,532 12	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. . . . fr.						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :						
		Directeurs . . . . .	5	"	Max. 6,000	27,700		
		Économés . . . . .	5	"	" 3,200	14,500		
		Professeurs . . . . .	60	"	" 3,600	140,250		
		Surveillants . . . . .	15	"	" 2,400	22,750		
		Gens de service . . . . .	12	"	" 1,200	12,100		
		Sections normales d'instituteurs :						
		Directeurs . . . . .	5	"	Max. 6,000	10,800		
		Économés . . . . .	2	"	" 3,200	5,000		
		Professeurs . . . . .	28	"	" 3,600	50,550		
		Surveillants . . . . .	8	"	" 2,400	15,600		
		Gens de service . . . . .	4	"	" 1,200	3,500		
		Écoles normales d'institutrices :						
		Directrices . . . . .	5	"	Max. 4,000	12,400		
		Économés . . . . .	5	"	" 2,200	5,800		
		Régentes et professeurs . . . . .	33	"	" 3,600	83,900		
		Maîtresses d'études . . . . .	12	"	" 2,400	17,600		
		Gens de service . . . . .	7	"	" 1,200	8,400		
		Sections normales d'institutrices :						
		Directrices . . . . .	3	"	Max. 4,000	15,000		
		Économés . . . . .	5	"	" 2,000	6,600		
		Régentes et professeurs . . . . .	37	"	" 3,600	81,200		
		Maîtresses d'études . . . . .	11	"	" 2,400	18,550		
		Gens de service . . . . .	5	"	" 1,200	3,200		
						577,200		
		Suppl. de traitement ou indemnités . . . . .				15,800		
					TOTAL . . . .	591,000		
82	»	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884 . . . . .						
83	»	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . . .						
84	»	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État. . . . .						
85	»	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées . . . . .						
86	a.	Frais des conférences des instituteurs. . . . .					90,000	»
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. . . . .					10,000	»
87	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types. . . . .						
						A REPORTER. . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,332,616	1,356,680	»	24,064	1,367,447	1,320,532 12	
22,000	22,000	»	»	22,000	36,000 »	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,516 25	
89,877	95,077	»	5,200	116,527	120,365 95	
200,000	200,000	»	»	200,000	398,296 »	
100,000	96,000	4,000	»	100,000	82,960 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,999 88	
1,850,493	1,875,757	4,000	29,264	1,911,774	2,069,668 18	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
						REPORT. . . . . fr.	
88	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 <sup>e</sup> alinéa de la loi du 20 septembre 1884 . . . . .				6,697,500 »	
	b.	Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire) . . . . .				275,000 »	
	c.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application . . . . .				100,000 »	
	d.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux . . . . .				600,000 »	
	e.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes . . . . .				1,000,000 »	
89	a.	Concours : 1 <sup>o</sup> Entre les élèves des écoles primaires . . . . .				50,000 »	
	b.	2 <sup>o</sup> Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers. . . . .				10,000 »	
90	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités . . . . .					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Conservateur. . . . .	1	»	»	5,500	
		Employés. . . . .	2	»	»	6,300	
		Huissiers et gens de service . . . . .	4	»	»	5,100	
		Augmentations . . . . .	»	»	»	800	
						17,700	
91	»	Musée scolaire national : Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. . . . .					
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. . . . .				21,000 »	
92	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. . . . .				20,000 »	
	c.	Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire . . . . .				10,000 »	
93	»	Frais de rédaction et de publication du 15 <sup>e</sup> rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. . . . .					
							TOTAL DU CHAPITRE XIV . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,850,493	1,875,757	4,000	29,264	1,911,774	2,060,668 18	
8,672,500	8,672,500	»	»	8,267,500	8,018,815 81	
60,000	30,000	10,000	»	40,000	59,998 68	
17,700	19,800	»	2,100			
				34,000	28,539 05	
14,200	51,200	»	17,000			
51,000	51,000	»	»	51,000	54,201 72	
15,000	»	15,000	»	»	14,597 80	
10,680,893	10,700,257	29,000	48,364	10,304,274	10,205,819 24	
DIMINUTION. . fr.		19,364				

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE XV.</b>			
<b>LETTRES ET SCIENCES.</b>			
94	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887 . . . . .	36,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. . . . .	4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. . . . .	12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882 . . . . .	a) 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences; dépenses diverses . . . . .	38,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . . .	33,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. . . . .	4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux . . . . .	4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale . . . . .	13,200 »
	95	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. . . . .
b.		Publication d'une collection des grands écrivains du pays. . . . .	5,000 »
c.		Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique . . . . .	20,000 »
d.		Publication d'une biographie nationale. . . . .	8,000 »
e.		Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. . . . .	6,000 »
96	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local . . . . .	17,600 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise . . . . .	6,000 »
<b>A REPORTER.</b>			fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1880.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 151,100	156,100	»	c) 5,000	156,100	161,917	a) Concours quinquennal des sciences physiques et mathématiques (période 1884-1888). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 0,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i. c) Charge éteinte. Double concours de 1888.
108,073	108,073	»	»	108,073	108,720 67	
25,600	25,600	»	»	21,000	»	
282,773	287,773	»	5,000	285,173	267,637 67	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés. POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
282,775	287,775	»	5,000	285,175	267,637 67	
8,850	8,850	»	»	8,850	6,976 »	
55,750	55,750	»	»	55,750	55,749 »	
54,400	54,400	»	»	54,400	54,399 »	
95,400	95,400	»	»	92,400	92,400 »	
75,700	75,700	»	»	75,700	75,700 »	
75,700	75,700	»	»	75,700	69,214 »	
a) 50,350	50,350	»	»	69,350	65,151 »	a) Dont 18,000 francs de charge extraordinaire et temporaire.
57,000	57,000	»	»	57,000	58,516 »	
8,200	8,200	»	»	8,200	8,199 »	
59,750	59,750	»	»	59,750	56,133 »	
b) 12,200	12,200	»	»	12,200	14,496 »	a) Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.
812,075	817,075	»	5,000	832,475	802,550 67	
DIMINUTION. . . fr.		5,000				

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés . . . . .	fr. 233,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. . . . .	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu . . . . .	15,000 »
	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
108 (suite)	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . . . .	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. . . . .	15,250 »
	g.	Dixième et dernière annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. . . . .	1,500 »
109	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions . . . . .	»
110	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux. . . . .	»
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien . . . . .	fr. 112,589 »
111	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin . . . . .	250,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études . . . . .	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. . . . .	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges: dépenses diverses . . . . .	36,500 »
		A REPORTER. . . . .	fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 551,750	361,750	»	10,000	551,750	506,199	b) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 30,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	40,000	13,600	
8,850	8,850	»	»	8,850	7,617	
429,089	429,089	»	»	429,089	420,467	
829,689	839,689	»	10,000	829,689	747,883	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . . fr.
			REPORT . . . . fr.
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
112	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel . . . . .	30,025 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance . . . . .	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur . . . . .	6,500 »
113	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue. . . . .	84,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. . . . .	3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. . . . .	3,450 »
114	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel . . . . .	
115	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique . . . . .	
		<i>Monuments publics (1).</i>	
116	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
117	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. . . . .	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. . . . .	12,000 »
118	»	Commission royale des monuments. — Personnel . . . . .	
119	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission . . . . .	6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs . . . . .	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication . . . . .	2,500 »
			A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
829,680	859,689	»	10,000	829,389	747,883	
44,000	44,400	»	400	37,800 »	58,299	
91,260	91,260	»	»	93,060 »	68,060	
21,250	21,250	»	»	21,250 »	21,250	
a) 39,400	39,400	»	»	39,400 »	59,591 »	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire.
75,000	75,000	»	»	75,000 »	14,596 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	65,165	
12,950	12,950	»	»	12,950	17,866	
17,200	17,200	»	»	17,200	16,450	
1,216,749	1,227,149	»	10,400	1,212,349	1,025,960	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
120	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission . . . . .
121	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses . . . . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
122	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique . . . . .
123	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. . . . .
124	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses . . . . . 113,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique . . . . . 13,000 »
125	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pension des lauréats de ces concours; dépenses diverses . . . . . 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. . . . . 3,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 125 à l'art. 111 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE XVII.</b>
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
126	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,216,749	1,227,149	»	10,400	1,212,549	1,023,960	
3,000	3,000	»	»	3,000	4,006	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,696	
164,820	164,820	»	»	164,820	160,060	
77,208	77,208	»	»	77,208	77,208	
54,526	54,526	»	»	54,526	55,726	
a) 173,000	175,000	»	»	173,000	172,978	a) Dont 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,696,303	1,706,703	»	10,400	1,691,903	1,497,654	
DIMINUTION. . fr.		10,400				
6,500	6,000	500	»	6,000	891 74	
AUGMENTATION. . fr.		500				

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	Pensions et secours. . . . .
III.	Statistique générale. . . . .
IV.	Affaires provinciales et électorales . . . . .
V.	Milice . . . . .
VI.	Garde civique. . . . .
VII.	Fêtes nationales . . . . .
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires . . . . .
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer . . . . .
X.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique . . . . .
XI.	Service de santé. . . . .
XII.	Enseignement supérieur . . . . .
XIII.	Enseignement moyen . . . . .
XIV.	Enseignement primaire. . . . .
XV.	Lettres et sciences . . . . .
XVI.	Beaux-arts . . . . .
XVII.	Dépenses imprévues . . . . .
	TOTAUX. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
645,133 »	557,300 »	87,833 »	»	559,678 »	552,190 27	
429,985 »	427,986 »	1,999 »	»	398,726 »	540,772 96	
50,600 »	33,600 »	»	3,000 »	53,600 »	34,854 20	
2,509,026 »	2,388,026 »	»	79,000 »	2,289,176 »	2,528,184 22	
150,000 »	132,000 »	»	2,000 »	136,000 »	125,491 23	
135,200 »	142,700 »	»	7,500 »	137,200 »	115,842 35	
54,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	31,574 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	19,960 70	
351,500 »	351,500 »	»	»	500,000 »	299,176 »	
2,082,000 »	2,082,000 »	»	»	2,082,000 »	2,045,947 43	
235,500 »	241,500 »	»	8,000 »	235,500 »	235,686 16	
1,651,900 »	1,637,900 »	14,000 »	»	1,622,220 »	1,665,525 10	
3,782,048 »	3,727,490 »	54,558 »	»	3,747,490 »	2,878,094 95	
10,680,893 »	10,700,257 »	»	19,364 »	10,304,274 »	10,205,819 24	
812,075 »	817,075 »	»	5,000 »	832,473 »	802,350 67	
1,696,303 »	1,706,703 »	»	10,400 »	1,691 903 »	1,497,634 »	
6,500 »	6,000 »	500 »	»	6,000 »	891 74	
25,010,661 »	24,986,035 »	158,890 »	134,264 »	24,428,240 »	23,177,993 22	
AUGMENTATION. . . fr.		24,626 »				

(134)

**VII.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE**

**ET DES TRAVAUX PUBLICS,**

**POUR L'EXERCICE 1889.**

---

**(AMENDEMENTS.)**

---

136

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un arrêté royal du 26 août 1888 a distrait l'administration des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et l'a rattachée au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sauf toutefois le service de la carte géologique, qui est rattaché à la direction générale des Mines.

Par le même arrêté, le service de construction et d'entretien des établissements pénitentiaires, des dépôts de mendicité et des établissements ou colonies d'aliénés est détaché du Ministère de la Justice et réuni à celui de l'Agriculture, etc.

L'exécution de cet arrêté nécessite le transfert au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique :

1° Des crédits compris sous les articles 37 à 68 du Budget de l'Agriculture; ces crédits s'élèvent à . . . . . fr. 2,501,376 »

2° Des crédits représentant la part de l'administration des Beaux-Arts dans les services communs des deux Départements,

SAVOIR :

ART. 2. — Traitements des fonctionnaires et employés de l'administration des Beaux-Arts, salaires des huissiers et gens de service . . . . .	fr.	70,600	»
ART. 3. — Matériel-fournitures . . . . .		6,000	»
ART. 4. — Frais de route et de séjour . . . . .		500	»
ART. 6. — Pensions. — 1 <sup>er</sup> terme . . . . .		700	»
ART. 7. — Secours à d'anciens employés, à des veuves et enfants d'employés, etc., etc. . . . .		1,450	»
ART. 97 (ancien). — Traitements de disponibilité . . . . .		2,933	»
ART. 98 (ancien). — Dépenses imprévues . . . . .		500	»
		82,483	»
ENSEMBLE . . . fr.		82,483	» 82,483 »

Somme à transférer du Budget de l'Agriculture au Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . . fr. 2,583,859. »

En exécution de la seconde partie de l'arrêté royal rappelé ci-dessus, les sommes suivantes ont été transférées du Budget du Ministère de la Justice à celui du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics :

1° Entretien des prisons . . . . .	fr.	120,000	»
2° Entretien des asiles d'aliénés . . . . .		20,000	»

ENSEMBLE . . . fr. 140,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'autres dispositions seront prises ultérieurement quant à l'entretien des établissements de bienfaisance.

Indépendamment des transferts indiqués ci-dessus, le Gouvernement propose une série d'amendements dont la justification est donnée ci-après et qui auront pour conséquence d'augmenter les crédits de 196,500 francs. Cette augmentation résulte en partie d'accroissements de crédits votés pour l'exercice 1888.

Le projet de Budget primitif s'élevait à . . . . .	fr.	16,843,941	»
Le projet révisé monte à . . . . .		14,596,382	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	2,247,559	»

## ART. 2 à 7.

Les réductions proposées aux articles 2 à 7 du Budget de l'Agriculture, etc., correspondent à des augmentations de même import au Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique; elles proviennent du transfert à ce Département, de l'administration des Beaux-Arts, Sciences et Lettres.

ART. 8. — *Indemnité pour bestiaux abattus.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	180,000	»
— — — — — révisé . . . . .		160,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	20,000	»

Chaque année des sommes assez importantes ont été transférées de cet article, notamment de l'article 13, pour assurer la marche du service dans les laboratoires agricoles. Il paraît plus rationnel de réunir, dans un article unique, les frais occasionnés par ce service : une somme de 20,000 francs est reportée à cette fin à l'article 13.

La faculté de transfert disparaît de l'article 8; la somme de 160,000 francs pourra ainsi être tout entière affectée au paiement d'indemnités pour bestiaux abattus.

ART. 10. — *Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsidés aux provinces.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	129,100	»
— — — — — révisé . . . . .		144,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	15,000	»

Plusieurs conseils provinciaux ont augmenté le nombre et le taux des primes instituées en faveur des races chevaline et bovine. Ce mode d'encouragement mérite l'appui du Gouvernement; la majoration de crédit de 15,000 francs est destinée à faire face à la part de dépense qui en résultera pour l'État.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État ; subsides ; traitement du personnel.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	74,000	»
— — — — — révisé. . . . .	94,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.	20,000	»

Comme il est dit dans la note relative à l'article 8, le service des laboratoires nécessitait l'emprunt à l'article 8 d'une somme de 20,000 francs ; en transférant celle-ci de l'article 8 à l'article 13, on obtient une situation de comptabilité plus régulière.

ART. 17. — *Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire.)*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	5,000	»
— — — — — révisé. . . . .	4,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION . . . fr.	1,000	»

Cette réduction est possible sans nuire à la marche du service.

ART. 22 et 23. — *Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	215,850	»
— — — — — révisé. . . . .	255,850	»
	<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.	40,000	»

Une première majoration de 25,000 francs a été introduite par la Législature au cours de la discussion du Budget ordinaire de 1888, postérieurement au dépôt du projet de Budget de 1889.

Une nouvelle majoration de 15,000 francs est demandée pour développer l'enseignement agricole secondaire et pour multiplier les conférences. Cette somme provient d'un transfert de l'article 50 nouveau.

Il est reconnu également nécessaire d'établir quelques agronomes adjoints.

Afin de ne pas confondre dans un même article des dépenses relatives à des objets distincts, l'article 22 primitif sera divisé en deux articles : l'un relatif au service des agronomes, aux champs d'expériences et aux frais d'études auxquels ils donnent lieu ; l'autre, qui devient l'article 23 nouveau, contiendra toutes les dépenses relatives à l'enseignement agricole proprement dit.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26 et 27. — *Défrichement, reboisement, pisciculture, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	24,000 »
— — — — — révisé. . . . .	27,000 »
	AUGMENTATION . . fr. 3,000 »

Cette majoration a été introduite au cours de la discussion du Budget de 1888.

L'article 25 du projet de Budget primitif pour 1889 comprenait des dépenses de nature essentiellement différentes. On propose la division de cet article en deux articles distincts : l'un serait affecté au défrichement et au reboisement ; l'autre serait destiné à la pisciculture. Cette division se justifie d'elle-même.

ART. 30. — *Enseignement professionnel, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	561,500 »
— — — — — révisé. . . . .	546,500 »
	DIMINUTION . . . fr. 15,000 »

Des réductions de dépense proviennent de l'achèvement de la publication des documents relatifs aux travaux de la Commission du travail ; d'autre part, on ne prévoit pas pour l'exercice 1889 des dépenses bien importantes comme subsides aux expositions. Il semble rationnel d'affecter au développement de l'enseignement agricole ces ressources devenues sans emploi. De là, le transfert proposé de l'article 30 aux articles 22 et 23.

Les articles 37 à 68 inclus du projet de Budget primitif se rapportant à l'administration des Beaux-Arts sont transférés au Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sauf une somme de 112,000 francs provenant de l'article 38 ancien et relative à l'exécution de la carte géologique.

L'arrêté royal du 26 août 1888 ayant décidé le maintien de ce service à l'administration des mines, cette somme de 112,000 francs est devenue l'article 61 de Budget révisé.

ART. 31. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; personnel de la Commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	20,050 »
— — — — — révisé. . . . .	35,050 »
	AUGMENTATION . . fr. 15,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation a été introduite par la Chambre lors de la discussion du Budget de 1888.

ART. 44. — *Entretien et réparation des prisons. Fournitures. Travaux.*

Crédit demandé au projet de Budget révisé : 120,000 francs.

Cette somme provient d'un transfert de même somme du Budget du Ministère de la Justice, en exécution de l'arrêté royal qui rattache à l'administration des ponts et chaussées le service d'entretien des prisons.

ART. 45. — *Entretien et réparation des asiles d'aliénés.*

Crédit demandé au projet de Budget révisé : 20,000 francs.

Cette somme a été transférée du Budget du Ministère de la Justice pour les raisons indiquées à l'article précédent.

ART. 46. — *Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . .	fr.	2,019,070	»
— — — — — révisé . . . .		2,054,070	»
		35,000	»
	AUGMENTATION. . . fr.		

Cette augmentation est proposée en vue de l'exécution des travaux suivants, qui viennent d'être reconnus indispensables et qui ne sont pas prévus au projet de Budget primitif :

*A.* Reconstruction des culées de quatre ponts sur le canal d'embranchement vers Hasselt;

*B.* Travaux de curage et de restauration des siphons de Jabbeke et du Paddegat sous le canal de Bruges à Ostende.

ART. 50. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . .	fr.	810,530	»
— — — — — révisé . . . .		900,530	»
		90,000	»
	AUGMENTATION. . . fr.		

Cette augmentation de crédit est destinée aux travaux de dévasement du bassin d'échouage du port de Blankenberghe, devenus indispensables pour permettre l'accès du port à la flottille de pêche ainsi qu'à quelques steamers qui viennent actuellement à Blankenberghe.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 54. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des Ponts et Chaussées. — Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	1,120,385 »
— — — — — révisé . . . . .	1,128,260 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	7,875 »

Cette augmentation est destinée à faire face à la dépense résultant de la nomination de nouveaux agents sur le canal du Centre et de deux gardes-rivière sur les canaux de Roulers à la Lys, Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues.

ART. 61. — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	328,650 »
— — — — — révisé . . . . .	332,078 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	6,428 »

L'augmentation de 6,428 francs est indispensable pour assurer la liquidation des frais variables de déplacement des ingénieurs ordinaires chargés de la surveillance des exploitations minérales et de celle des appareils à vapeur dans les provinces minières, etc., etc., pour permettre éventuellement de couvrir les frais de missions à l'étranger.

## ART. 70 et 71.

Les réductions que subissent les articles 70 et 71 proviennent d'un transfert au Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'administration des Beaux-Arts, détachée du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

---

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut,*

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-deux francs (14,596,582 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

---

(144)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat général, des administrations de l'agriculture et de l'industrie . . . . .	256,400 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i> . . . . .	85,060 »	422,060 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .	29,600 »	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département . . . . .	30,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. . . . .	10,100 »	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés . . . . .	5,850 »	15,950 »
<b>CHAPITRE III.</b>			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus . . . . .	160,000 »	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses . . . . .	142,000 »	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces. . . . .	144,100 »	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture . . . . .	11,600 »	
<b>A REPORTER.</b> . . . fr.		457,700 »	438,010 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	457,700 *	438,010 *
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture . . . . .	205,100 *	
13	Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État; subsides; traitement du personnel . . . . .	94,000 *	
14	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité . . . . .	120,000 *	
15	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses . . . . .	72,200 *	
16	Personnel du service des irrigations de la Campine. (Charge extraord. et temporaire). . . . .	15,300 *	
17	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire.) . . . . .	4,000 *	
18	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité . . . . .	102,525 *	
19	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire). . . . .	57,800 *	2,040,730 *
20	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel . . . . .	54,300 *	
21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture . . . . .	54,700 *	
22	Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur général de l'agriculture. . . . .	109,375 *	
	Frais des champs d'expériences et frais d'études. . . . .		
23	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. Traitements. Subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles, . . . . .	146,475 *	
	Enseignement agricole dans les écoles normales . . . . .		
	Enseignement agricole dans les écoles d'adultes. (Écoles d'hiver.) . . . . .		
24	Eaux et forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; dépenses diverses . . . . .	452,255 *	
25	Forêts domaniales — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État; boisement des dunes domaniales, etc. . . . .	97,000 *	
26	Défrichement; reboisement; subsides aux communes; dépenses diverses. . . . .	13,000 *	
27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau . . . . .	14,000 *	
	A REPORTER. . . . fr.	. . . . .	2,487,740 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	. . . . .	2,487,740 »
	<b>CHAPITRE IV.</b> <b>INDUSTRIE.</b>		
28	Traitement et frais de route de l'inspecteur général de l'Industrie et de l'enseignement professionnel et industriel . . . . .	9,500 »	
29	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves. . . . .	55,000 »	
30	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, écoles ménagères, matériel, inspection, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses. . . . .	540,500 »	
31	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. . . . .	35,050 »	678,450 »
32	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . . . .	22,200 »	
33	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions. . . . .	3,500 »	
34	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1870. . . . .	3,700 »	
35	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. . . . .	5,000 »	
	<b>CHAPITRE V.</b> <b>POIDS ET MESURES.</b>		
36	Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection . . . . .	82,350 »	
37	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .	36,000 »	130,350 »
38	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures . . . . .	12,000 »	
	<b>CHAPITRE VI.</b> <b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.</b>		
39	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des ponts et chaussées . . . . .	283,860 »	
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Ponts et chaussées.</b>		
40	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides. . . . .	3,670,000 »	
41	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . . . . .	31,000 »	
	A REPORTER. . . fr.	3,984,860 »	3,296,540 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,984,860 *	3,206,540 *
	<b>SECTION 2. — Bâtiments civils.</b>		
42	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc. . . . .	700,000 *	
43	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils. . . . .	174,000 *	
44	Entretien et réparation des prison — Fournitures et travaux . . . . .	120,000 *	
45	Entretien et réparation des asiles d'aliénés. . . . .	20,000 *	
	<b>SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders; des lignes télégraphiques des voies navigables.</b>		
46	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	2,054,070 *	
47	Travaux d'amélioration des canaux et rivières . . . . .	250,000 *	
	<i>Plantations.</i>		
48	Plantations nouvelles . . . . .	15,000 *	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
49	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .	50,000 *	10,668,079 *
	<b>SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.</b>		
50	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	900,550 *	
51	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux. . . . .	20,500 *	
	<b>SECTION 5. — Fr. is d'études et d'adjudications.</b>		
52	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc. . . . .	75,000 *	
	<b>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.</b>		
53	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . . .	1,007,800 *	
54	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen. . . . .	1,128,260 *	
55	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .	19,000 *	
	<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	<b>10,470,029 *</b>	<b>13,964,619 *</b>

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	10,479,029 »	13,964,019 »
	<b>SECTION 7. — Service des bâtiments civils.</b>		
56	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice. . . . .	150,050 »	
57	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles. . . . .	39,000 »	
	<b>CHAPITRE VII. MINES.</b>		
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Personnel du Conseil des mines.</b>		
58	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des mines . . . . .	42,525 »	
59	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement. . . . .	32,000 »	
60	Matériel. . . . .	640 »	
	<b>SECTION 2. — Personnel du corps des mines.</b>		
61	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . . . .	332,075 »	
62	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines. . . . .	10,000 »	
	<b>SECTION 3. — Carte géologique.</b>		581,240 »
63	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique . . . . .	112,000 »	
	<b>SECTION 4. — Caisses de prévoyance.</b>		
64	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses. . . . .	45,000 »	
	<b>SECTION 5. — Impressions, etc.</b>		
65	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . .	7,000 »	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Commission des procédés nouveaux.</b>		
66	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	300 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	300 »	14,545,859 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE  
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	500 *	14,545.850 *
	<b>SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.</b>		
67	Frais de route et de séjour. . . . .	300 *	} 10,200 *
68	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc. . . . .	7,900 *	
	<b>SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.</b>		
69	Frais de route et de séjour; matériel, etc. . . . .	1,500 *	
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
70	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .	21,725 *	21,725 *
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
71	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. . . . .	17,500 *	} 18,600 *
72	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions . . . . .	1,100 *	
	<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. fr.</b>		<b>14,596,381 *</b>

## TABLEAU

de développement des articles révisés du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux publics.

Article du Budget. Lit. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés au projet de Budget		DIFFÉRENCE	
		primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
	<b>ADMINISTRATION CENTRALE. PERSONNEL.</b>				
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat général, des administrations de l'Agriculture et de l'Industrie . . . . .	527,000	256,400	•	70,000
	<b>DÉSIGNATION PAR GRADES.</b>	<b>NOMBRE</b> d'agents.	<b>TBAITEMENT.</b> par an.		
	Secrétaire Général . . . . .	1	12,000		
	Directeur général et inspecteur général . . . . .	2	9,000 à 12,000		
	Directeur . . . . .	5	7,000 à 8,000		
	Chefs de division, inspecteur principal et inspecteur . . . . .	5	5,500 à 6,500		
	Chefs de bureau . . . . .	2	4,200 à 5,000		
	Gardes généraux . . . . .	4	2,400 à 3,200		
	Commis de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	13	2,200 à 4,000		
	Commis d'ordre de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	15	1,400 à 2,000		
	Employés temporaires . . . . .	8	900 à 2,400		
	Imprimeur-autographe . . . . .	1	2,000		
	Huissiers-messagers . . . . .	12	1,400 à 2,500		
	Concierges . . . . .	4	700 à 1,200		
	Boute-feu . . . . .	6	1,100 à 1,200		
	Nettoyeuses . . . . .	7	750 à 800		
	<b>Matériel.</b>				
3	a. Fournitures de bureau, impressions, papier . . . . .		23,660		
	b. Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux . . . . .		24,000		
	c. Éclairage, chauffage, services des eaux . . . . .		18,500		
	d. Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux . . . . .		15,000		
	e. Menues dépenses . . . . .		5,000		
	<b>Frais de déplacement.</b>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .		20,900	20,600	300
				•	76,000
			DIMINUTION . . fr.		76,000

## DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Article du Budget Litt. des développements.	DÉSIGNATION  DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS demandés au projet de Budget.		DIFFÉRENCE																			
		primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.																		
	<b>CHAPITRE II.</b>																						
	PENSIONS ET SECOURS.																						
6	Pensions civiles. Premier termes des pensions à accorder éventuellement.	10,800	10,100	"	700																		
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veufs et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	7,500	5,850	"	1,450																		
	<b>CHAPITRE III.</b>																						
	AGRICULTURE.																						
8	Indemnités pour bestiaux abattus.	180,000	160,000	"	20,000																		
10	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.	120,100	144,100	15,000	"																		
13	a. Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État. Subsidés. . . . . 65,500	74,000	94,000	20,000	"																		
	b. Stations agronomiques traitement du personnel. . . . . 50,700																						
16	Service des irrigations de la Campine. Personnel. Traitements :	15,300	15,500	"	"																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur . . . . .</td> <td>1</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Commis. . . . .</td> <td>1</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>Irrigateurs. . . . .</td> <td>7</td> <td>6,800</td> </tr> <tr> <td>Frais de bureau et frais de route. . . . .</td> <td>"</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>9</td> <td>15,300</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Directeur . . . . .	1	5,500	Commis. . . . .	1	1,800	Irrigateurs. . . . .	7	6,800	Frais de bureau et frais de route. . . . .	"	1,200		9	15,300				
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																					
Directeur . . . . .	1	5,500																					
Commis. . . . .	1	1,800																					
Irrigateurs. . . . .	7	6,800																					
Frais de bureau et frais de route. . . . .	"	1,200																					
	9	15,300																					
17	Frais relatifs aux irrigations de la Campine.	5,000	4,000	"	1,000																		
22	a. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État, frais de route de l'inspecteur général de l'agriculture. . . . . 70,000	103,125	109,575	6,250	"																		
	b. Frais des champs d'expériences et frais d'études. . . . . 39,375																						
23	a. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire; traitements. — Subsidés; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles . . . . . 92,475	112,725	146,475	33,750	"																		
	b. Enseignement agricole dans les écoles normales. . . . . 4,000																						
	c. Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). . . . . 50,000																						
	<i>Défrichement. — Reboisement. — Pisciculture.</i>																						
26	Subsidés aux communes pour reboisement de terrains incultes. — Dépenses diverses. . . . .	13,000	13,000	"	"																		
27	Pisciculture. Repeuplement des cours d'eau. . . . .	11,000	14,000	3,000	"																		
				78,000	21,000																		
				AUGMENTATION. . fr. 57,000																			

## DEVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Articles du Budget. Litt. des développements.	DÉSIGNATION  DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés au projet de Budget.		DIFFÉRENCE.		
		primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.	
<b>CHAPITRE IV.</b>						
<b>INDUSTRIE.</b>						
28 (nouveau)	a. Traitement de l'inspecteur général de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel . . . . .	7,000	9,500	9,500	.	.
	b. Frais de route . . . . .	2,500				
30 (nouveau)	a. Enseignement professionnel. Écoles industrielles. Écoles ménagères. Subsidés Matériel. Missions. Subsidés aux expositions. Dépenses diverses . . . . .	491,500	561,500	546,500	.	15,000
	b. Traitement de l'inspecteur . . . . .	5,000				
	c. Enseignement professionnel. Ateliers d'apprentissage . . . . .	50,000				
31 (nouveau)	a. Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses . . . . .	32,050	20,050	55,050	15,000	.
	b. Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . . . .	2,100				
				15,000	15,000	
<b>CHAPITRE VI.</b>						
<b>DEUXIÈME SECTION</b>						
<b>BÂTIMENTS CIVILS.</b>						
44 (n.)	Entretien et réparation des prisons. Fournitures et travaux . . . . .		.	120,000	120,000	.
45 (nouveau)	Entretien et réparation des asiles d'aliénés . . . . .		.	20,000	20,000	.
				140,000	.	
<b>TROISIÈME SECTION.</b>						
<b>SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS; DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.</b>						
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>						
<b>BASSIN DE LA MEUSE.</b>						
46 (nouveau)	a. Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	532,500				
	b. Sambre. . . . .	163,500				
	c. Rivière et canal de l'Ourthe. . . . .	76,500				
	d. Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements. . . . .	146,000				
	e. — de Liège à Maestricht, et embranchement vers la Meuse, à Visé . . . . .	110,500				
	f. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	70,000				
	g. — de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	158,800				
	h. — d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	8,000				
	i. — — vers Hasselt. . . . .	51,000				
	j. — — vers Turnhout . . . . .	18,500				
	k. — de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor . . . . .	18,200				
			AUGMENTATION. . fr.		140,000	

## DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Article du Budget. Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS demandés au projet de Budget		DIFFÉRENCE	
		primitif.	révisé	Augmentation.	Diminution.
	<b>BASSIN DE L'ESCAUT.</b>				
	l. Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale; Escaut maritime et port d'Anvers . . . . .	129,700			
	m. Haine . . . . .	3,000			
	n. Lys . . . . .	101,450			
	o. Dendre . . . . .	4,500			
	p. Durme . . . . .	2,600			
	q. Rupel . . . . .	14,000			
	r. Nèthe inférieure et grande Nèthe. . . . .	11,500			
	s. Petite Nèthe canalisée. . . . .	18,000			
	t. Dyle et Demer . . . . .	28,500			
	u. Senne . . . . .	5,800			
46	v. Canal du Centre . . . . .	10,000	2,019,070	2,054,070	35,000
(soutenu)	w. — de Mons à Condé . . . . .	31,000			
	x. — de Pommerœul à Antoing. . . . .	58,200			
	y. — de la Lys à l'Yperlée. . . . .	5,800			
	z. — de Roulers à la Lys . . . . .	15,000			
	a'. — de dérivation de la Lys, de Deynze, à la mer du Nord, à Heyst. . . . .	79,000			
	b'. — d'écoulement des eaux du sud de Bruges. . . . .	7,000			
	c'. — de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand . . . . .	156,700			
	d'. — de Plasschendacle à Nieuport . . . . .	12,500			
	e'. — de Selzaete à la mer du Nord . . . . .	50,500			
	f'. — de Gand à Ternouzen . . . . .	109,200			
	g'. Canaux le Moervaert et la Zuidleede. . . . .	5,000			
	<b>BASSIN DE L'YSER.</b>				
	h'. Yser. . . . .	16,000			
	i'. Canal de Loo . . . . .	7,500			
	j'. — d'Ypres à l'Yser . . . . .	8,120			
	k'. — de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit : Langelced et coupure entre le Bomme- laarsvaart et le Koolofvaart. . . . .	10,000			
	<b>DIVERS.</b>				
	l'. Barrage de la Gileppe . . . . .	1,000			
m'	Lignes télégraphiques . . . . .	25,000			
				35,000	
					35,000
				AUGMENTATION. . fr.	
				55,000	



## DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Article du Budget, Litt. des développements.	DÉSIGNATION  DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés au projet de Budget.		DIFFÉRENCE	
		primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.
	<b>CHAPITRE IX.</b>				
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.				
70 (nouveau)	° Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. . . . . (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2 : Personnel.)	24,050	21,725	°	2,055
		DIMINUTION. . fr.			2,955
	<b>CHAPITRE X.</b>				
	DÉPENSES IMPRÉVUES.				
71 (nouveau)	° Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	18,000	17,500	°	500
		DIMINUTION. . fr.			500
N° des chapitres.	<b>RÉCAPITULATION.</b>				
I.	Administration centrale. . . . .	498,960	422,060	°	76,900
II.	Pensions et secours . . . . .	18,100	15,950	°	2,150
III.	Agriculture. . . . .	1,992,730	2,049,730	57,000	°
IV.	Industrie. . . . .	678,450	678,450	°	°
V.	Poids et mesures . . . . .	150,350	150,350	°	°
VI. ancien.	Lettres et sciences . . . . .	921,473	°	°	921,473
VII. ancien.	Beaux-arts . . . . .	1,691,903	°	°	1,691,903
VI. nouveau.	Ponts et chaussées. . . . .	10,395,204	10,668,079	272,875	°
VII.	Mines . . . . .	462,815	581,240	118,425	°
VIII.	Commissions . . . . .	19,200	19,200	°	°
IX.	Traitements de disponibilité . . . . .	24,656	21,725	°	2,955
X.	Dépenses imprévues . . . . .	10,100	18,600	°	500
	<b>TOTAL DU BUDGET. . . fr.</b>	16,843,941	14,596,582	448,500	2,695,859
		DIMINUTION. . fr.			2,247,659

VIII.

**BUDGET**

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1889.

---

(AMENDEMENTS.)

---

(158)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, déposé en février dernier, en exécution de la loi sur la comptabilité de l'État, n'a pu être arrêté que provisoirement et sous réserve des modifications qu'il pourrait être jugé utile d'y apporter quand il serait possible de mieux apprécier les besoins des services pendant l'exercice 1889.

Ce projet de Budget s'élevait à la somme de . . . . fr. 87,581,328 »  
 Par suite des amendements qui sont proposés, cette  
 somme serait portée à . . . . . 91,815,555 »  
 soit une augmentation de . . . . . fr. 4,434,207 »  
 laquelle se répartit ainsi entre les divers services :

Administration des Chemins de fer. . . . .	fr. 4,145,521	»
— des Postes. . . . .	} 270,086	»
— des Télégraphes. . . . .		
— de la Marine . . . . .		
Traitements de disponibilité . . . . .	10,000	»
TOTAL ÉGAL. . . . .		fr. 4,434,207 »

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

Pas de modifications.

## CHAPITRE II.

## CHEMINS DE FER.

La note préliminaire du Budget révisé pour 1888 (Document de la Chambre, n° 3, page 159), débute en ces termes :

« L'augmentation de 2,658,065 francs est nécessitée par un accroissement  
 » de dépense qu'entraînera nécessairement le développemant du trafic, si la  
 » reprise qui s'est manifestée dès l'année dernière (1886) et pendant l'année  
 » courante (1887) se maintient en 1888, comme il y a lieu de l'espérer. »

Cette espérance s'est amplement réalisée. En effet, le Budget de 1888 a été établi sur une prévision de recettes de 119,500,000 francs (Voies et Moyens), alors que, d'après la situation déjà connue aujourd'hui, l'on peut compter atteindre au minimum 126,000,000 de francs, soit un excédent de 6 1/2 millions sur nos prévisions et d'à peu près pareille somme sur la recette faite en 1887, bien que celle-ci eût déjà dépassé de 7,388,000 francs le produit de 1886.

Mais, par contre, les crédits sollicités lors de la revision du Budget de 1888

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

seront insuffisants, et pour l'exercice 1889 il importe d'augmenter de nouveau les prévisions de dépenses. En effet, l'augmentation du trafic entraîne en beaucoup de points une augmentation proportionnelle de dépenses : entretien et renouvellement du matériel de traction et de transport, entretien et réfection des voies, consommation de charbon, d'huile, personnel, etc.

D'autre part, la reprise, aujourd'hui incontestable, de l'industrie charbonnière et de l'industrie métallurgique a amené le relèvement des prix qui par eux-mêmes rendent l'exploitation plus coûteuse.

Comparés aux allocations inscrites au projet déposé en février dernier (document n° 100), les crédits amendés présentent les différences suivantes :

SECTIONS ET SERVICES.	PROJET		Augmentations.
	primitif.	amendé.	
1 <sup>re</sup> section : Services communs . . . . .	1,546,775	1,548,475	1,700
2 <sup>e</sup> — Voies et travaux . . . . .	16,375,274	17,513,282	1,140,008
3 <sup>e</sup> — Traction et matériel . . . . .	29,257,410	32,014,870	2,757,460
4 <sup>e</sup> — Transports . . . . .	20,187,244	20,596,145	208,901
5 <sup>e</sup> — Perception des recettes et contrôles . .	1,875,084	1,910,556	37,252
TOTALS . . . .fr.	69,037,787	73,183,108	4,145,321

Après avoir été fortement réduites en 1886 et 1887, alors que les recettes subissaient le contre-coup du marasme industriel, les dépenses du chemin de fer se trouveront ainsi approximativement reportées au chiffre de 1885. Mais les recettes étaient alors inférieures de neuf à dix millions à celles que l'on peut attendre en 1889 et il s'ensuit que le coefficient d'exploitation demeurera relativement favorable.

C'est ce que démontre le tableau suivant :

ANNÉES.	LONGUEUR moyenne exploitée.	RECETTES.			DÉPENSES d'exploitation	COEFFICIENT d'exploitation.
		Part du Trésor.	Part des Comp <sup>tes</sup>	Ensemble.		
1883 . . . .	3,045	117,667,201 61	4,283,359 31	421,950,560 92	73,141,688 67	59.98
1884 . . . .	3,100	116,052,511 54	4,138,790 97	120,191,108 51	61,455,021 46	59.45
1885 . . . .	3,144	115,851,558 12	3,920,908 44	119,772,556 56	69,925,125 50	58.58
1886 . . . .	3,171	112,709,478 91	3,824,382 90	116,533,861 81	66,235,014 21	56.84
1887 . . . .	3,188	120,083,182 43	4,054,734 75	124,137,917 10	66,541,005 40	53.60
1888 . . . .		126,000,000 » <sup>(1)</sup>	4,266,000 » <sup>(1)</sup>	130,266,000 » <sup>(1)</sup>	70,663,837 »	54.25
1889 . . . .		127,000,000 » <sup>(2)</sup>	4,209,900 » <sup>(2)</sup>	131,209,900 » <sup>(2)</sup>	73,183,108 »	55.74

(<sup>1</sup>) Approximativement.

(<sup>2</sup>) Prévision.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## SERVICES COMMUNS.

ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif de . . . . .	fr.	469,315	»
est porté à . . . . .		471,015	»

L'AUGMENTATION DE . . . . .	fr.	1,700	»
-----------------------------	-----	-------	---

est justifiée par les extensions de personnel dont la nécessité est reconnue.

## VOIES ET TRAVAUX.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif de . . . . .	fr.	1,518,840	»
est porté à . . . . .		1,521,740	»

L'AUGMENTATION DE . . . . .	fr.	2,900	»
-----------------------------	-----	-------	---

se rapporte aux extensions dont il a été question plus haut.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	10,259,614	»
— — — — — révisé . . . . .		10,402,764	»

AUGMENTATION. . . . .	fr.	163,150	»
-----------------------	-----	---------	---

qui provient des transferts suivants :

- |              |     |         |   |   |
|--------------|-----|---------|---|---|
| 1° . . . . . | fr. | 160,000 | » | de l'article 16 pour complément d'un premier transfert déjà opéré en 1888 en vue d'assurer la régularité dans l'imputation du salaire de certaines catégories d'ouvriers; |
| 2° . . . . . | fr. | 2,200   | » | de l'article 18, pour régulariser l'imputation du salaire d'agents remplissant en fait des attributions relevant du service des voies et travaux;                         |
| 3° . . . . . |     | 950     | » | de l'article 25, pour le salaire d'un agent principalement chargé de la garde des barrières, excen-   |
|              |     |         |   | triques et signaux.   |

TOTAL . . . . .	fr.	163,150	»
-----------------	-----	---------	---

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	2,671,500	»
— — — — — révisé . . . . .		3,805,458	»

AUGMENTATION . . . . .	fr.	1,133,958	»
------------------------	-----	-----------	---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par suite de l'extension du trafic et de l'augmentation de la vitesse des trains internationaux, il est nécessaire de donner une impulsion plus vive aux travaux de renouvellement des voies; il a fallu tenir compte, d'autre part, d'une hausse qui s'est produite dans les prix des fers et des bois.

ART. 16. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . .	fr. 1,943,320 »
— — — — — révisé . . . . .	1,783,320 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . .	fr. 160,000 »

provenant du transfert dont il est question à l'article 14.

Le libellé de l'article 16 a été légèrement modifié par l'addition des mots : *et d'amélioration*, en vue de prévenir l'interprétation trop étroite que certains services donnaient à l'ancienne rédaction.

## TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . .	fr. 1,660,970 »
— — — — — révisé . . . . .	1,677,770 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . .	fr. 16,800 »

Cette augmentation se rapporte à des extensions de personnel nécessitées par l'accroissement du trafic.

ART. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . .	fr. 10,820,140 »
— — — — — révisé . . . . .	10,949,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . .	fr. 129,360 »

Il faut y ajouter la partie de crédit transférée à l'article 14, ci . . . . .

	2,200 »
	<hr/>

AUGMENTATION TOTALE. . . . fr. 131,560 »

Elle est destinée à satisfaire aux besoins nouveaux créés par l'accroissement dans la circulation des trains.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

L'allocation « Primes, etc. », qui, en 1883, a subi une réduction de 17,000 francs, à cause d'importantes suppressions de trains, n'a plus été relevée malgré les extensions qui ont été données depuis au service.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il convient, eu égard à la situation actuelle, de prévoir une augmentation de . . . . . fr.	29,300 »
qui, ajoutée au crédit du premier projet. . . . .	557,300 »
	<hr/>
porte l'allocation à . . . . . fr.	586,600 »

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . fr.	3,670,000 »
— — — — — révisé . . . . .	5,005,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	1,335,000 »

Le prix des charbons s'est relevé dès la fin de l'année 1887 et il y aura à solliciter de ce chef un crédit supplémentaire pour 1888. De nouveaux relèvements de prix et l'augmentation de la consommation qu'entraîne l'accroissement du trafic justifient le nouveau chiffre pétitionné.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Afin de permettre aux ateliers de faire face à l'accroissement des travaux d'entretien et de réparation provenant d'une utilisation plus active du matériel par suite du développement des transports, on devra augmenter les approvisionnements ainsi que la main-d'œuvre à concurrence de. . . . . fr.

De plus, il faudra assurer sur une plus grande échelle, le renouvellement du matériel de traction et de transport. De ce chef on prévoit une dépense en plus de . . . . .

Soit un total de . . . . . fr.	1,247,000 »
à ajouter à l'allocation . . . . .	12,549,000 »
	<hr/>
qui est ainsi portée à. . . . . fr.	13,796,000 »

## TRANSPORTS.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif. . . fr.	9,296,944 »
— — — — — révisé . . . . .	9,381,694 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	84,750 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 84,780 »

Pour établir l'augmentation réelle, il faut ajouter à ce chiffre :

1° Une somme de . . . . . fr.	3,000 »
transférée à l'article 31 (nouveau) et représentant le montant des primes allouées pour application régulière des taxes, actuellement imputées sur l'article 22;	
2° Une somme de . . . . . fr.	1,078 »
transférée à l'article 33 (Postes) et représentant la moitié du traitement du titulaire d'une station où les services du chemin de fer et de la poste seront fusionnés.	
ENSEMBLE. . . . . fr.	4,078 »
AUGMENTATION TOTALE. . . . . fr.	88,828 »

Cette augmentation résulte des extensions de cadre et de la séparation des services de la poste et du chemin de fer dans quelques bureaux mixtes où les opérations ont pris un développement tel que la fusion des services ne peut être maintenue.

ART. 23. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	6,154,300 »
— — — — — révisé . . . . . fr.	6,263,451 »
AUGMENTATION . . . . . fr.	109,151 »

Cette augmentation se trouve portée à 111,101 francs, en tenant compte des parties de crédit transférées aux articles 14 et 31 (nouveau).

Elle est nécessitée d'abord par les extensions dont les besoins du service ont déjà exigé la réalisation dans le courant de l'exercice 1888, et puis par celles que le trafic réclamera encore l'année prochaine.

En outre, il y aura lieu d'accorder quelques augmentations de salaire à des ouvriers et agréés méritants, dont la position n'a plus été améliorée depuis longtemps, etc.

ART. 26. — *Camionnage.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	1,720,000 »
— — — — — révisé . . . . . fr.	1,790,000 »
AUGMENTATION . . . . . fr.	70,000 »

Cette allocation suit forcément toutes les fluctuations du trafic.

L'augmentation de 70,000 francs se justifie par l'extension constatée des transports.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Pertes et avaries.*

La situation actuelle des dépenses du chef de pertes et d'avaries pour lesquelles il était demandé au projet primitif du Budget de 1889.	fr.	630,000	»
permet de réduire cette allocation à . . . . .		600,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	30,000	»

ART. 28. — *Redevances aux compagnies.*

Par suite de la suppression des voitures-lits mixtes du service Calais-Cologne, l'allocation de 33,000 francs peut être ramenée à 30,000 francs.

DIMINUTION. . . . .	fr.	3,000	»
---------------------	-----	-------	---

## PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	1,784,620	»
— — — — —	revisé . . . . .	1,814,320	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	29,700	»

Pour apprécier l'augmentation réelle, il convient d'ajouter à ce chiffre une somme de . . . . . fr. 1,000 » transférée à l'article 31 (nouveau) et représentant la part des primes allouées pour application régulière des taxes, actuellement imputée sur l'article 29.

L'augmentation est donc de . . . . .	fr.	30,700	»
--------------------------------------	-----	--------	---

Elle provient de l'installation de la comptabilité contradictoire dans deux bureaux où le service des recettes a acquis une grande importance, outre les extensions dues au développement du trafic.

ART. 30. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	88,464	»
— — — — —	revisé . . . . .	91,016	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	2,552	»

Cette augmentation est destinée à faire face à un complément nécessaire des gens de service, au paiement de travaux extraordinaires temporaires et à quelques augmentations de salaires en faveur d'agents très méritants.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 31 (nouveau). — *Primes pour application régulière des taxes.*

Aujourd'hui ces primes sont imputées sur les différentes allocations qui supportent les traitements des employés intéressés; il résulte de là des complications d'écritures qu'on peut faire disparaître en ajoutant une allocation spéciale, comme on l'a fait pour les autres catégories de primes.

Le crédit porté à cet article nouveau est formé des transferts suivants :

De l'article 22. . . . .	fr.	3,000	»
— 23. . . . .		1,000	»
— 29. . . . .		1,000	»
		5,000	»
ENSEMBLE. . . . .	fr.	5,000	»

## CHAPITRE III.

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

## Services communs.

ART. 32 (31 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	129,294	»
— — — — —	fr.	87,694	»
		41,600	»
DIMINUTION . . . . .	fr.	41,600	»

qui provient de deux transferts résultant de la création de deux directions générales pour les services des Postes et des Télégraphes, l'un de 27,425 francs à l'article 35, et l'autre de 14,175 francs à l'article 42.

ART. 33 (32 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	97,790	»
— — — — —	fr.	100,650	»
		2,860	»
AUGMENTATION. . . . .	fr.	2,860	»

Pour établir l'augmentation réelle, il faut ajouter à ce chiffre les sommes de 5,520 francs et de 600 francs transférées pour les motifs indiqués à l'article précédent, aux articles 36 et 43, soit . . . . .

soit . . . . .	fr.	6,120	»
		8,980	»
AUGMENTATION TOTALE. . . . .	fr.	8,980	»

Cette augmentation est destinée : 1° au paiement d'ouvriers dont l'admission est nécessitée par les développements des installations, amenés par l'accroissement constant des services des Postes et des Télégraphes, et 2° à augmenter les salaires des ouvriers méritants.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34 (33 ancien). — *Matériel, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	171,422	»
— — — — — révisé . . . . .	158,500	»
	<hr/>	
DIMINUTION . . . . . fr.	12,922	»

Cette diminution peut se faire par suite des économies apportées dans les procédés de fabrication des timbres.

## POSTES.

ART. 35 (34 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	3,641,039	»
— — — — — révisé . . . . .	3,702,089	»
	<hr/>	
AUGMENTATION . . . . . fr.	61,050	»

Cette augmentation comprend un transfert de fr. 1,075 »  
provenant de l'article 22.

Et un transfert de . . . . . 27,425 »  
provenant de l'article 32.

ENSEMBLE . fr.	<hr/>	28,500	»
----------------	-------	--------	---

Le surplus, soit . . . . . fr. 32,550 »  
se justifie comme il suit :

Transformation de six emplois de commis en  
emplois de commis-chef . . . . . fr. 1,200 »

Nomination de vingt nouveaux commis et  
transformation de vingt emplois d'auxiliaires en  
emplois de commis . . . . . 26,000 »

Admission de trente auxiliaires . . . . . 22,500 »

Création de bureaux de sous-perception . . . . . 4,000 »

Amélioration de position à des sous-per-  
cepteurs qui, au mois de juin 1889, compteront  
cinq ans d'ancienneté et à d'autres agents qui  
auront six années d'ancienneté dans le courant  
de l'année 1889 . . . . . 11,400 »

Fr.	<hr/>	65,100	»
-----	-------	--------	---

dont la moitié seulement est nécessaire pour les besoins de  
1889, soit . . . . . fr. 32,550 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Art. 36 (33 ancien). — *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 3,978,543 »
— — — — — révisé . . . . .	4,031,746 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . .	fr. 56,203 »

Cette augmentation comprend : 1° un transfert de . . . . . fr. 5,000 » de l'article 37 (36 ancien) justifié au Budget de 1888 (amendement du 16 février 1888, Docum. n° 93) dont il n'a pas été tenu compte au projet de Budget de 1889;

2° Deux transferts, l'un de 3,520 francs de l'article 33 et l'autre de 4,380 francs de l'article 37, ensemble . . . . . 9,900 »

---

14,900 »

Reste une augmentation réelle de . . . . . fr. 41,303 » qui est justifiée comme il suit :

Création d'un emploi de chef facteur et de deux emplois de facteur trieur . . . . . fr. 3,600 »

Création de dix emplois de facteur et de vingt emplois de facteur rural . . . . . 30,800 »

---

ENSEMBLE. . . . . fr. 34,400 »

dont les  $\frac{2}{3}$  suffiront pour 1889, soit . . . . . fr. 22,933 »

Nomination de cinq agents chargés d'un service de transports de dépêches et de levées de boîtes, au grade de facteur rural. Cette nomination exigera, outre le transfert de 4,380 francs dont il est parlé plus haut, une augmentation de 370 »

Organisation du service de convoyage des dépêches en transit. . . . . 15,000 »

Insuffisance du crédit destiné à indemniser les facteurs chargés de l'encaissement des effets. . . . . 3,000 »

---

Soit ensemble une somme égale à celle ci-dessus . . . . . 41,303 »

---

Art. 37 (36 ancien). — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 498,890 »
— — — — — révisé . . . . .	481,210 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . . .	fr. 17,380 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant de deux transferts, de 5,000 francs à l'article 36 et de 8,000 francs à l'article 43, justifiés au Budget de 1888 (Amendements, Doc. n° 93) et d'un transfert de 4,380 francs, justifié à l'article 36.

## TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 42 (41 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 2,633,766 »
— — — — — révisé . . . . .	2,708,886 »
	AUGMENTATION. . . . . fr. 75,120 »
Cette augmentation comprend un transfert de . . . . .	fr. 14,173 »
provenant de l'article 32.	
	La différence, soit. . . . . fr. 60,945 »

se justifie comme il suit :

1. Extension du personnel technique . . . . .	fr. 7,540 »
2. Amélioration de position de fonctionnaires administratifs . . . . .	5,000 »
3. Augmentation de traitement des auxiliaires . . . . .	5,500 »
4. Admission de commis . . . . .	60,000 »
5. Conversion d'un emploi de facteur en un emploi de premier chef-facteur . . . . .	650 »
	78,690 »
dont la moitié seulement est nécessaire pour 1889, soit . . . . .	fr. 39,345 »
6. Amélioration du cadre des commis . . . . .	8,000 »
7. Primes télégraphiques . . . . .	13,600 »
	60,945 »

ART. 43 (42 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 815,890 »
— — — — — révisé . . . . .	900,915 »
	AUGMENTATION . . . . . fr. 85,025 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation comprend :

1° Un transfert de l'article 37 de . . . . . fr.	8,000	»
justifié au Budget de 1888 ;		
2° Un transfert de l'article 33 de . . . . .	600	»
3° Une somme de . . . . .	51,885	»
destinée à mettre le crédit d'accord avec la dépense nécessitée par les besoins du service en 1888.		
Nominations d'élèves télégraphistes . . . . .	15,000	»
Frais de remise à domicile des télégrammes et des exprès . . . . .	12,700	»
Admission d'ouvriers pour les services admi- nistratif et technique, et augmentation de salaires.	12,840	»
Allocations aux Compagnies concessionnaires de chemins de fer pour coopération au service télégraphique . . . . .	4,000	»
SOMME égale à celle ci-dessus . . . fr.	85,025	»

ART. 44 (43 ancien). — *Entretien, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	288,270	»
— — — — — révisé . . . . .	300,000	»
AUGMENTATION . . . fr.	11,730	»

Cette augmentation est justifiée par les extensions du personnel qui entraînent une augmentation des frais de matériel, imprimés, etc.

ART. 46. — *Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.*

Crédit nouveau : 50,000 francs.

Sous réserve d'approbation de la Législature, un accord est intervenu entre la Belgique et l'Angleterre pour le rachat des câbles sous-marins entre les deux pays, et cette mesure pourrait être mise à exécution à partir du 1<sup>er</sup> avril 1889.

L'entretien et le renouvellement de ces câbles se feraient par le Post-Office anglais, et la dépense serait supportée par moitié par les deux Gouvernements.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Pour 1889, elle peut être évaluée, pour la part du Gouvernement belge, à 30,000 francs.

## CHAPITRE IV.

## MARINE.

ART. 47 (43 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 1,013,936 »
— — — — — révisé . . . . .	1,136,596 »
	AUGMENTATION . . . . . fr. 122,660 »

Cette augmentation est le résultat des modifications suivantes :

a) Transfert de l'article 30 au présent article, des dépenses du personnel embarqué à bord des bateaux affectés à la police des pêcheries dans la mer du Nord, en vue de permettre de faire concourir à ce service tous les équipages des malles-postes, à tour de rôle, sans qu'il en résulte de difficultés budgétaires et de complications de comptabilité.

Pour des raisons analogues, il convient de faire la même opération en ce qui concerne le personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses.

La partie de l'allocation qui serait ainsi distraite de l'article 30 s'établit comme il suit :

1 commandant de l'école des mousses . . . . .	fr. 5,500 »
1 officier instructeur de l'école des mousses . . . . .	fr. 3,000 »
1 commandant de croiseur . . . . .	5,000 »
1 premier lieutenant de croiseur . . . . .	3,500 »
2 seconds à 3,000 francs . . . . .	6,000 »
1 médecin . . . . .	3,500 »
2 aumôniers à 1,000 francs . . . . .	2,000 »
2 maîtres à 1,700 francs . . . . .	3,400 »
1 contre-maitre . . . . .	1,400 »
2 id. à 1,300 francs . . . . .	2,640 »
1 charpentier . . . . .	1,320 »
1 voilier . . . . .	1,500 »
5 matelots à 1,300 francs . . . . .	6,500 »
12 id. à 1,200 francs . . . . .	14,400 »
1 mécanicien . . . . .	3,500 »
2 machinistes à 2,300 francs . . . . .	4,600 »
1 contre-maitre chauffeur . . . . .	1,400 »
6 chauffeurs à 1,300 francs . . . . .	7,800 »
Rémunération au personnel enseignant . . . . .	3,700 »
Indemnité de vivres aux officiers et aux équipages des croi- seurs. . . . .	27,500 »
	A REPORTER. . . . . fr. 107,960 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 107,960 »

b) L'école des mousses comprend 120 élèves, dont 40 sont embarqués à tour de rôle sur les croiseurs. A bord du navire-école à Ostende, il y a donc constamment 80 élèves. Un seul officier est chargé de la surveillance, de l'instruction et de l'éducation de ces derniers. Cette tâche est trop lourde pour être bien remplie. Il conviendrait donc de nommer un second officier au traitement de . . . . . fr. 3,000 »

c) Indemnité aux agents de la marine et des télégraphes chargés d'assurer à Anvers et à Bruxelles, le service de l'heure de précision établi à Anvers dans l'intérêt de la navigation . . . . . fr. 800 »

d) Rémunération aux ingénieurs et à leurs adjoints qui seront chargés d'un cours nouveau aux écoles de navigation d'Ostende et d'Anvers pour la formation de mécaniciens de mer . . . . . fr. 4,000 »

e) Traitement d'un nouveau commis pour le service des paquebots entre Ostende et Douvres, emploi justifié par l'extension donnée à ce service . . . . . fr. 2,000 »

f) Augmentation du traitement, reconnu insuffisant, des deux aumôniers . . . . . fr. 1,000 »

g) Transfert de l'article 48, pour régulariser les positions de 3 chauffeurs salariés, en les pourvoyant d'une nomination comme les autres agents de la même catégorie du service des malles entre Ostende et Douvres . . . . . fr. 3,900 »

---

TOTAL . . . . fr. 122,660 »

L'augmentation de dépense ne figure dans ce chiffre que pour fr. 10,800 »

ART. 48 (46 ancien). — *Traitements, salaires, indemnités.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr. 223,180 »

— — — — — révisé. . . . . fr. 219,280 »

---

DIMINUTION . . . fr. 3,900 »

Montant du transfert opéré à l'article précédent pour les trois chauffeurs qui, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1889, seront payés à charge de l'allocation destinée aux traitements des fonctionnaires et employés.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 50 (48 ancien). — *Subsides aux caisses de pêcheurs. — Surveillance de la grande pêche, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	209,693 »
— — — — — révisé . . . . .	99,733 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	109,960 »

Cette diminution provient :

a. Du transfert à l'article 47 d'une somme de . . . . fr.	107,960 »
détaillée ci-dessus;	
b. De la suppression du subside de . . . . .	2,000 »
	<hr/>
Fr.	109,960 »

accordé jusqu'ici, à charge du Trésor, pour l'école des enfants de pilotes belges, à Flessingue, la Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine qui déjà supporte la plus grande partie de la dépense résultant de l'école des enfants belges à Flessingue, se trouvant dans un état de prospérité qui dispense de continuer à la subsidier.

## CHAPITRE VI.

## TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

ART. 51. — *Traitements des fonctionnaires et employés des divers services mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	67,000 »
— — — — — révisé . . . . .	77,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	10,000 »

Le nombre des fonctionnaires et employés éloignés du service par suite d'infirmités ou à cause de leur âge avancé augmente annuellement; il est indispensable de mettre l'allocation actuelle en rapport avec les charges auxquelles il y a lieu de faire face.



**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres.

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quatre-vingt-onze millions huit cent quinze mille cinq cent trente-cinq francs (91,815,335 francs), conformément au tableau ci-annexé.

---

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR.  
POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 .	
2	— des fonctionnaires et employés . . . . .	177,175 .	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale . . . . .	8,000 .	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . . .	41,900 .	348,075 .
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	35,000 .	
6	Honoraires des avocats du Département . . . . .	35,000 .	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>CHEMINS DE FER.</b>			
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Services communs.</b>			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	471,015 .	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	120,460 .	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . . . . .	660,000 .	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . .	40,000 .	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt . . . . .	40,000 .	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer . . . . .	11,000 .	
<b>SECTION 2. — Voies et travaux.</b>			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,521,740 .	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	10,402,764 .	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	3,805,458 .	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux. . . . .	1,783,320 .	
	<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	<b>18,801,757 .</b>	<b>348,075 .</b>

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	18,861,757 »	348,075 »
	<b>SECTION 3. — Traction et matériel.</b>		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,677,770 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	10,940,500 »	
19	Primes d'économie et de régularité. . . . .	580,600 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	5,005,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	13,706,000 »	73,183,108 »
	<b>SECTION 4. — Transports.</b>		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	9,581,604 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux . . . . .	6,263,451 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois. . . . .	300,000 »	
25	Frais d'exploitation. . . . .	1,941,000 »	
26	Camionnage . . . . .	1,790,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux. . . . .	600,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport . . . . .	30,000 »	
	<b>SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.</b>		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,814,320 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	91,016 »	
31	Primes pour application régulière de taxes . . . . . (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000 »	
	<b>CHAPITRE III</b>		
	<b>POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>		
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Services communs.</b>		
52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	87,004 »	
53	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	100,650 »	
54	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . . .	158,500 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	340,844 »	73,531,185 »

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	346,844	75,531,183
	<b>SECTION 2. — Postes.</b>		
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	3,702,080	13,805,760
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. . . . .	4,051,740	
37	Transport des dépêches . . . . .	481,210	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif) . . . . .	605,000	
59	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif) . . . . .	10,000	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . . . .	725,820	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne . . . . .	3,250	
	<b>SECTION 3. — Télégraphes.</b>		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	2,708,886	
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	900,915	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses . . . . .	500,000	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. . . . .	2,000	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges . . . . . (Les crédits portés aux articles 32, 35 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	50,000	
	<b>CHAPITRE IV.</b>		
	<b>MARINE.</b>		
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,156,506	4,270,317
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés. . . . .	210,280	
49	Remises. (Crédit non limitatif) . . . . .	1,540,000	
50	Subsides. . . . .	90,735	
51	Traction et matériel . . . . .	1,274,706	
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	<b>COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.</b>		
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . . . .	5,000	5,000
	A REPORTER. . . fr.	•	91,870,260

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	91,070,200 •
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. ( <i>Charge extraordinaire et temporaire.</i> ) . . . . .	77,000 •	77,000 •
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
54	Pensions : premier terme . . . . .	22,200 •	22,200 •
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . .	50,525 •	50,525 •
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	15,750 •	15,750 •
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.	"	91,815,535 •

**DÉVELOPPEMENTS**

DU BUDGET AMENDÉ DU

**MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER**

**POSTES ET TÉLÉGRAPHES**

pour l'exercice 1889.



## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	•	Traitement du Ministre . . . . . fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .
	b.	{ Secrétariat général . . . . . 159,750 » { Surveillance des chemins de fer concédés . . . . . 37,425 »
3	•	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés . . . . .
4	•	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général . . . . .
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. . . . . 17,600 »
	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau . . . . . 16,050 »
5	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles. . . . . 50,750 »
6	•	Honoraires des avocats du Département . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>CHEMINS DE FER.</b>		
—		
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>		
<b>SERVICES COMMUNS.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général . . . . . fr. 378,315 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Magasin central, fabrication des billets de voyageurs . . . . . 71,600 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. . . . . 21,100 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage . . . . . 52,800 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau . . . . . 21,460 »
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central. . . . . 29,200 »
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son . . . . . 25,000 »
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies . . . . . 233,000 »
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc. . . . . 66,000 »
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes-rendus, cahiers des charges, etc.). . . . . 200,000 »
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité . . . . . 161,000 »
10	•	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration . . . . .
11	•	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt . . . . .
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales . . . . . 6,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer . . . . . 5,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
21,000	21,000	"	"	
177,175	177,175	"	"	
8,000	8,000	"	"	
41,000	41,000	"	"	
65,000	65,000	"	"	
35,000	35,000	"	"	
548,075	548,075	"	"	
460,515	471,015	1,700	"	
126,460	126,460	"	"	
660,000	660,000	"	"	
40,000	40,000	"	"	
40,000	40,000	"	"	
11,000	11,000	"	"	
1,346,775	1,348,475	1,700	"	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
<b>VOIES ET TRAVAUX.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux . . . . . fr. 198,570 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,219,070 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire . . . . . 104,300 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) . . . . . 6,035,764 »
	b.	Entretien ordinaire des voies, ouvrages d'art, bâtiments et dépendances de la route, réception et renouvellement des billes, rails, ballast, etc. (chefs-poseurs, poseurs, maçons, charpentiers, forgerons etc.) . . . . . 4,467,000 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux . . . . . 2,168,800 »
	b.	— de rails et accessoires . . . . . 1,198,658 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . 440,000 »
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux, main-d'œuvre pour travaux d'entretien extraordinaire et de renouvellement des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants. 1,400,000 »
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers . . . . . 167,520 »
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas dans un bâtiment de l'État . . . . . 216,000 »
<b>TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET RÉVISÉ de 1880.	Augmentation.	Diminution.	
1,518,840	1,521,740	2,000	.	
10,230,614	10,402,764	163,150	.	
2,671,500	3,805,458	1,133,958	.	
1,943,320	1,783,320	.	160,000	
10,373,274	17,515,282	1,300,008	160,000	
AUGMENTATION. . . fr.		1,140,008		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>TROISIÈME SECTION.</b>		
<b>TRACTION ET MATÉRIEL.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service . . . . . fr. 285,200 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements . . . . . 854,250 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. . . . . 555,180 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts . . . . . 100,540 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire . . . . . 86,600 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) . . . . . 5,575,000 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport . . . . . 2,805,000 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. . . . . 106,500 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . . . . . 2,467,000 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
10	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage . . . . . 295,500 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois . . . . . 274,400 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage . . . . . 11,000 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs . . . . . 7,900 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. . . . . 4,540,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation . . . . . 465,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. . . . . 5,075,000 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,850,000 »
	c.	Agents en service général (agréés, contre-maitres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) . . . . . 641,000 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . . 5,250,000 »
<b>TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		<i>Observations.</i>
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
1,660,970	1,677,770	16,800	•	
10,820,140	10,940,500	120,360	•	
557,300	580,600	29,300	•	
3,670,000	5,005,000	1,535,000	•	
12,540,000	15,796,000	1,247,000	•	
29,257,410	52,014,870	2,767,460	•	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>QUATRIÈME SECTION.</b>		
<b>TRANSPORTS.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service. . . . . fr. 800,100 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises . . . . . 3,104,315 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. . . . . 5,100,729 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 280,550 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. . . . . 3,874,151 »
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. . . . . 1,870,500 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. . . . . 515,000 »
24	»	<i>Primes pour encourager la marche régulière des convois.</i> . . . . .
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. . . . . 1,286,000 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. . . . . 645,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies . . . . . 10,000 »
26	»	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile. . . . .
27	»	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . . . . .
28	»	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.</i>
<b>TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS.		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
9,290,944	9,381,694	84,750	•	
6,154,300	6,263,451	109,151	•	
390,000	390,000	•	•	
1,941,000	1,941,000	•	•	
1,720,000	1,790,000	70,000	•	
650,000	600,000	•	50,000	
35,000	30,000	•	5,000	
20,187,244	20,396,145	208,901	55,000	
AUGMENTATION. . . fr.		208,901		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CINQUIÈME SECTION.</b>		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. . . . . fr. 717,800 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. . . . . 1,020,250 »
	c.	Dépôt du timbre. . . . . 21,000 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. . . . . 40,270 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
30	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service . . . . . 74,016 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. . . . . 17,000 »
31	"	Primes pour application régulière des taxes . . . . . (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 23 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.		
<b>Récapitulation du chapitre II.</b>		
1 <sup>re</sup> SECTION. — Services communs . . . . .		
2 <sup>e</sup> — — Voies et travaux . . . . .		
3 <sup>e</sup> — — Traction et matériel . . . . .		
4 <sup>e</sup> — — Transports . . . . .		
5 <sup>e</sup> — — Perception des recettes et contrôles . . . . .		
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
1,784,620 »	1,814,520 »	29,700 »	»	
88,464 »	91,016 »	2,552 »	•	
•	8,000 »	8,000 »	•	
1,873,084 »	1,910,536 »	37,252 »	»	
1,548,775 »	1,348,475 »	1,700 »	»	
16,375,274 »	17,513,282 »	1,140,008 »	»	
29,257,410 »	32,014,870 »	2,757,460 »	»	
20,187,244 »	20,396,145 »	208,901 »	»	
1,873,084 »	1,910,536 »	37,252 »	•	
69,057,787 »	73,185,108 »	4,145,321 »	»	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>POSTES ET TÉLÉGRAPHES</b>			
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>			
<i>Services communs.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
32	a.	Service spécial des bâtiments . . . . .	23,550 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre . . . . .	19,700 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts . . . . .	44,664 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
33	a.	Service spécial des bâtiments . . . . .	4,380 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre . . . . .	44,510 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts . . . . .	49,520 »
	d.	Atelier d'autographie . . . . .	2,640 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>			
54	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures . . . . .	6,000 »
	b.	Loyer . . . . .	2,500 »
	c.	Éclairage et chauffage . . . . .	2,000 »
	d.	Entretien des locaux situés en dehors des dépendances des stations et des bâtiments indépendants établis dans les stations . . . . .	25,000 »
	e.	Acquisition de matériel et d'outillage . . . . .	9,000 »
	f.	Entretien du matériel et de l'outillage de l'atelier et du dépôt du timbre . . . . .	2,000 »
	g.	Papiers, encre et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques . . . . .	104,000 »
	h.	Approvisionnements divers, menues dépenses . . . . .	10,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . .			fr.
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>			
<i>Postes.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
35	a.	Direction centrale et services provinciaux . . . . .	651,575 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants . . . . .	3,050,714 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>			
36	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) . . . . .	142,600 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). . . . .	1,579,907 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). . . . .	1,687,516 »
	d.	Convoiage des dépêches postales en transit . . . . .	15,000 »
	e.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. . . . .	600,725 »
A REPORTER. . . . .			fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
120,204	87,894	•	41,600	
97,700	100,050	2,600	•	
171,422	158,500	•	12,022	
598,506	546,844	2,600	54,522	
DIMINUTION. . . fr.		51,002		
3,641,050	3,702,089	61,050	•	
3,975,643	4,031,746	56,205	•	
7,616,582	7,735,835	117,255	•	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations. . . . .	fr. 365,000 "
37	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus. . . . .	55,000 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses. . . . .	44,785 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées . . . . .	16,425 "
58	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .	
39	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. ( <i>Crédit non limitatif</i> )	
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc. . . . .	115,750 "
	b.	Chauffage et éclairage . . . . .	66,800 "
40	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armeement des facteurs ruraux . . . . .	147,270 "
	d.	Loyers, frais de régie . . . . .	358,000 "
41	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants . . . . .	86,000 "
	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne . . . . .	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . .	
		<b>TROISIÈME SECTION.</b>	
		<b>TÉLÉGRAPHES.</b>	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service . . . . .	506,235 "
42	b.	Bureaux de transmission et de réception; circonscriptions techniques . . . . .	1,802,225 "
	c.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories. . . . .	135,600 "
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc. . . . .	176,826 "
		<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc. . . . .	42,515 "
43	b.	Services d'exécution (élèves et ouvriers divers) . . . . .	360,150 "
	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus . . . . .	406,470 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemin de fer, de la police, etc. . . . .	92,000 "
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc. . . . .	55,000 "
	b.	Éclairage et chauffage . . . . .	40,000 "
44	c.	Entretien des locaux et du mobilier . . . . .	16,000 "
	d.	Entretien des lignes et des appareils. . . . .	110,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses . . . . .	69,000 "
	f.	Loyers . . . . .	11,000 "
	g.	Aboonnements à des réseaux téléphoniques . . . . .	1,000 "
45	"	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. . . . .	
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges. . . . .	
		(Les crédits portés aux articles 32, 33 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . .	fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
7,616,582	7,735,835	117,253	"	
498,590	481,210	"	17,380	
603,000	603,000	"	"	
10,000	10,000	"	"	
723,820	723,820	"	"	
3,250	3,250	"	"	
9,455,242	9,555,115	117,253	17,380	
AUGMENTATION. . . fr.		99,873		
2,655,766	2,708,886	75,120	"	
815,890	900,915	85,025	"	
288,270	300,000	11,730	"	
2,000	2,000	"	"	
"	50,000	50,000	"	
3,750,926	3,961,801	221,875	"	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>Récapitulation du chapitre III.</b>		
		1 <sup>re</sup> SECTION. — Services communs. . . . .
		2 <sup>e</sup> — — Postes. . . . .
		3 <sup>e</sup> — — Télégraphes. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service . . . . . fr. 100,900 *
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 506,422 "
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. . . . . 306,514 "
	d.	Personnel instructeur et enseignant l'école des mousques; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. . . . . 111,960 *
	e.	Frais de route et jetons de présence des jurys . . . . . 20,800 *
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	"	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services . . . . .
49	"	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.) . . . . .
50	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins . . . . . 90,735 "
	b.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue (pour mémoire) . . . . . " }
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. . . . . fr. 940,142 "
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. . . . . 323,864 "
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. . . . . 1,500 "
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. . . . . 9,200 *
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . . fr.

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation	Diminution.	
398,506	340,844	•	51,662	
9,455,242	9,555,115	99,875	•	
5,759,926	5,061,801	221,875	•	
13,503,674	13,803,760	521,748	51,662	
AUGMENTATION. . fr.		270,086		
1,015,956	1,150,596	122,640	•	
223,180	219,280	•	3,900	
1,540,000	1,540,000	•	•	
209,695	99,735	•	109,960	
1,274,706	1,274,706	•	•	
4,261,517	4,270,517	122,600	115,860	
AUGMENTATION. . fr.		8,800		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.</b>		
52	.	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V . . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>		
53	.	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI . . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>PENSIONS.</b>		
54	.	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>SECOURS.</b>		
55	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . . fr. 18,325 *
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. . . . . 12,000 *
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
50	.	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 55 . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1889.	Augmentation.	Diminution.	
5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
67,000 »	77,000 »	10,000 »	»	
67,000 »	77,000 »	10,000 »	»	
AUGMENTATION. . .fr.		10,000 »		
22,200 »	22,200 »	»	»	
22,200 »	22,200 »	»	»	
50,525 »	50,525 »	»	»	
50,525 »	50,525 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p>Récapitulation.</p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	Chemins de fer . . . . .
III.	Postes et télégraphes . . . . .
IV.	Marine . . . . .
V.	Comité mixte de législation . . . . .
VI.	Traitements de disponibilité . . . . .
VII.	Pensions . . . . .
VIII.	Secours. . . . .
IX.	Dépenses imprévues . . . . .
<p>TOTAL DU BUDGET. . . . .</p>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1880.	Augmentation.	Diminution.	
348,075 •	348,075 •	•	•	
60,037,787 •	73,183,108 •	4,145,321 •	•	
13,503,674 •	13,803,760 •	270,086 •	•	
4,261,517 •	4,270,517 •	8,800 •	•	
5,000 •	5,000 •	•	•	
67,000 •	77,000 •	10,000 •	•	
22,200 •	22,200 •	•	•	
30,325 •	30,325 •	•	•	
15,750 •	15,750 •	•	•	
87,581,328 •	91,815,535 •	4,434,207 •	•	

(200)

IX.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE LA GUERRE**

POUR L'EXERCICE 1889.

---

(AMENDEMENTS.)

---

(202)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget primitif s'élevait à la somme de . . . . fr. 45,968,100 »  
 Les augmentations demandées s'élèvent à . . . . . 344,580 »

Le Budget de 1889 amendé, est porté conséquemment à fr. 46,312,480 »

Les modifications proposées sont expliquées et justifiées dans les notes qui suivent :

## CHAPITRE II.

## ÉTATS-MAJORS.

ART. 7. — *État-major des provinces et des places*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr. 270,400 »  
 — — — amendé . . . . . 308,850 »  
 AUGMENTATION. . . fr. 38,450 »

Cette somme représente le crédit demandé pour le traitement des aumôniers et desservants.

Il est désirable que, comme avant 1881, le service de l'aumônerie militaire soit réglé par le Département de la Guerre; par ce motif, le crédit qui figure actuellement pour cet objet au Budget de la Justice, est transféré au présent Budget.

## CHAPITRE IV.

## SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . fr. 14,616,540 »  
 — — — amendé . . . . . 14,682,590 »  
 AUGMENTATION. . . fr. 66,250 »

Le tableau ci-contre donne le détail des modifications proposées à l'article 12.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	EN PLUS qu'au Budget primitif.	EN MOINS qu'au Budget primitif.
1° Pour 100 pupilles :		
a. Solde et habillement 30,500 journées à 51 centimes . . . . . fr.	18,615 »	»
b. Premières mises : 100 à 36 francs . . . . .	3,000 »	»
c. Augmentation des frais d'administration et d'instruction . . . . .	4,000 »	»
2° Augmentation de crédit pour haute paie d'ancienneté . . . . .	40,000 »	»
3° Pour arrondir . . . . .	35 »	»
TOTAUX . . . . . fr.	66,250 »	»
AUGMENTATION . . . . .	66,250 »	

1° L'école des pupilles a été augmentée de 100 élèves, afin de faciliter le recrutement des cadres inférieurs de l'armée;

2° Dans le but d'améliorer la position des militaires de rang inférieur, d'encourager le recrutement des volontaires et de retenir dans les rangs de l'armée les bons sous-officiers, le Département de la Guerre a pris, avec l'approbation du Roi, une disposition ayant pour but de réduire la durée des services exigés des sous-officiers et soldats pour obtenir la haute paie d'ancienneté.

L'augmentation de crédit demandée servira à couvrir les dépenses à faire pour le paiement de ces hautes paies.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	3,800,500 »
— — — — — amendé . . . . .	3,863,400 »

AUGMENTATION. . . fr. 62,900 »

Le tableau ci-dessous donne le détail des modifications proposées à l'article 13.

	EN PLUS qu'au Budget primitif.	EN MOINS qu'au Budget primitif.
1° Augmentation de crédit pour hautes paies . . . . . fr.	10,000 »	»
2° Augmentation du crédit alloué aux masses d'écurie pour 4,840 chevaux, soit 1,766,600 journées à 3 centimes . . . . .	52,908 »	»
3° Pour arrondir . . . . .	»	98 »
TOTAUX . . . . . fr.	62,908 »	98 »
AUGMENTATION . . . . .	62,900 »	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° L'augmentation de crédit pour hautes paies d'ancienneté se justifie par les raisons invoquées ci-dessus à l'article 12;

2° Les masses pour l'entretien du harnachement, le traitement et la ferrure des chevaux des régiments de cavalerie (masses d'écurie), sont alimentées au moyen d'une allocation accordée par l'État, ainsi que par le produit de la vente du fumier et celui de la peau des chevaux morts et abattus.

Ce dernier produit n'est guère important et il ne peut exercer d'influence sur la situation de ces masses.

Il n'en est pas de même des ventes de fumier, mais celles-ci qui, pendant longtemps, ont formé la principale ressource des masses d'écurie, produisent de moins en moins chaque année.

C'est un effet de la crise que traverse l'agriculture et qui a eu des conséquences plus fâcheuses depuis que l'emploi des engrais artificiels s'est généralisé.

Le fumier ne rapporte plus en moyenne que les deux tiers de ce qu'il rapportait il y a quelques années.

Par suite de cette diminution de ressources, les régiments ne parviennent plus à faire face aux dépenses que les masses d'écurie doivent supporter (réparations au harnachement, ferrure, service des écuries, etc.) et il est indispensable que l'on augmente le taux de l'allocation accordée actuellement par l'État.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 5,450,300 »
— — — — — amendé . . . . .	5,491,200 »
	AUGMENTATION. . . fr. 40,900 »

Le tableau ci-dessous donne le détail des modifications proposées à l'article 14.

	EN PLUS qu'au Budget primitif.	EN MOINS qu'au Budget primitif.
1° Augmentation de crédit pour hautes paies d'ancienneté . . . . . fr.	15,000 »	»
2° Augmentation du crédit alloué aux masses d'écurie, pour 2,372 chevaux soit 865,780 journées à 3 centimes . . . . .	25,073 40	»
3° Pour arrondir . . . . .	»	73 40
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>40,073 40</b>	<b>73 40</b>
<b>AUGMENTATION. . . . .</b>	<b>40,000 »</b>	

1° L'augmentation du crédit pour hautes paies se justifie par les raisons invoquées ci-dessus à l'article 12;

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Celle du crédit alloué aux masses d'écurie est expliquée à l'article 13 ci-dessus.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 1,352,200 »
— — — — — amendé . . . . .	1,365,100 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr. 12,900 »

Le tableau ci-dessous donne le détail des modifications proposées à l'article 15.

	EN PLUS qu'au Budget primitif.	EN MOINS qu'au Budget primitif.
1° Augmentation du crédit pour hautes paies d'ancienneté . . . . . fr.	2,000 »	»
2° Augmentation provenant de la création de 5 emplois de commis du génie, savoir :		
2 commis de 2 <sup>e</sup> classe à fr. 1,625 » . . . . . fr. 3,250 »		
3    »   3 <sup>e</sup> »   fr. 1,325 » . . . . . 3,075 »		
	<hr/>	
	7,225 »	»
3° Augmentation des indemnités pour frais de bureau des commandants du génie.	3,700 »	»
4° Pour arrondir . . . . .	»	25 »
	<hr/>	
TOTAUX. . . . . fr.	12,925 »	25 »
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	12,000 »	

1° L'augmentation du crédit pour hautes paies d'ancienneté se justifie par les raisons invoquées ci-dessus à l'article 12;

2° L'augmentation provenant de la création de cinq emplois de commis du génie s'explique par la nouvelle composition des directions des fortifications et le dédoublement des commandements du génie de Liège et de Namur (rive gauche et rive droite);

3° L'augmentation de l'allocation pour indemnités de frais de bureau aux commandants du génie se justifie de la même manière.

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 673,400 »
— — — — — amendé . . . . .	673,400 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr. 2,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce supplément de crédit servira à couvrir la dépense résultant de l'augmentation des hautes paies pour ancienneté.

Cette augmentation de dépense est justifiée par les raisons invoquées à l'article 12 ci-dessus.

## CHAPITRE V.

## ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 18. — *Dépenses d'administration.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	46,650 »
— — — amendé . . . . .	53,650 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	7,000 »

L'augmentation demandée a pour but de faire face au paiement des indemnités à allouer aux membres civils des jurys d'examens d'entrée à l'École militaire.

Cette dépense est la conséquence de la loi du 6 mai dernier, qui a introduit l'élément civil dans le jury d'admission à cette école.

## CHAPITRE VII.

ART. 21. — *Matériel du génie.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	1,470,000 »
— — — amendé . . . . .	1,550,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	80,000 »

L'augmentation demandée a pour but de mettre le crédit affecté au service du matériel du génie en rapport avec les charges qui lui sont imposées.

Ce crédit est devenu tout à fait insuffisant. Beaucoup de bâtiments militaires sont anciens; il en résulte que les travaux nécessaires pour les maintenir en bon état deviennent plus nombreux d'année en année.

Or, les allocations du Budget pour l'entretien, les réparations, etc., demeurant invariables, l'on se voit obligé d'ajourner certains travaux ou de n'exécuter que par partie les renouvellements importants.

Si cette situation devait se prolonger, les bâtiments militaires et les ouvrages de fortification ne pourraient plus être maintenus en bon état de conservation; il en résulterait que dans un avenir peu éloigné des dépenses relativement élevées s'imposeraient pour la restauration de ces constructions.

## NOTE PRÉLIMINAIRE

## CHAPITRE VIII.

## PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 6,989,200 »
— — — amendé . . . . .	7,006,700 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . .	fr. 17,500 »

Elle se justifie comme suit :

Litt. a. — *Pain.*

Crédit demandé pour une augmentation de 100 pupilles, 36,500 journées à fr. 0.16 c. . . . .	fr. 5,840 »
--	-------------

Litt. b. — *Viande.*

Idem 100 pupilles, 36.500 journées à fr. 0.52 c. . . . .	11,680 »
	<hr/>
	17,520 »
A déduire pour vacances . . . . .	fr. 20 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . .	fr. 17,500 »

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 767,800 »
— — — amendé . . . . .	768,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . .	fr. 700 »

Cette augmentation provient de l'accroissement du nombre des pupilles, soit 36.500 journées à fr. 0.02 c . . . . .	fr. 730 »
A déduire pour vacances . . . . .	30 »
	<hr/>
RESTE . . . . .	fr. 700 »

## CHAPITRE X.

## PENSIONS ET SECOURS.

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr. 155,000 »
— — — amendé . . . . .	162,800 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . .	fr. 7,800 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le supplément de crédit demandé est la conséquence de la loi du 23 mai 1888, qui a augmenté les pensions militaires.

## CHAPITRE XI.

## DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 53. — *Dépenses imprévues.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr.	15,085 »
— — — amendé . . . . .	25,083 »
	8,000 »
AUGMENTATION . . fr.	8,000 »

Cette augmentation représente le montant d'indemnités à payer à des militaires réformés qui n'ont pas droit à une pension.

La loi du 24 mai 1838 ne permet d'accorder une pension aux militaires subalternes devenus infirmes, même par le fait du service, que s'ils sont reconnus hors d'état de pourvoir à leur subsistance.

Afin d'adoucir la rigueur de cette disposition, le Département de la Guerre accordera dorénavant à tous les militaires infirmes qui seront renvoyés dans leurs foyers sans pension, un secours en argent proportionné à leur situation.



**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE PREMIER.**

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1889, est fixé à la somme de quarante-six millions trois cent douze mille quatre cent quatre-vingts francs (46,312,480 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

**ART. 2.**

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

**ART. 3.**

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

---

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	} 492,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils . . . . .	200,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	16,000 »	
4	Matériel . . . . .	65,000 »	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire . . . . .	100,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>ÉTATS-MAJORS.</b>			
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	878,600 »	} 1,445,150 »
7	— — des provinces et des places . . . . .	308,850 »	
8	— du service de l'intendance . . . . .	257,700 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.</b>			
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	508,400 »	} 1,262,500 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux . . . . .	754,100 »	
11	Service pharmaceutique . . . . .	200,000 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>SOLDE DES TROUPES.</b>			
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	14,682,500 »	} 26,077,690 »
13	— — de la cavalerie . . . . .	5,865,400 »	
14	— — de l'artillerie . . . . .	5,491,200 »	
15	— — du génie . . . . .	1,365,100 »	
16	— — du bataillon d'administration . . . . .	676,400 »	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>			
<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>			<b>20,277,520 »</b>

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	•	29,277,320 •
<b>CHAPITRE V.</b>			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre . . . . .	232,100 •	} 285,750 •
18	Dépenses d'administration . . . . .	53,650 •	
<b>CHAPITRE VI.</b>			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements . . . . .	66,375 •	} 1,368,825 •
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,302,450 •	
<b>CHAPITRE VII.</b>			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie . . . . .	1,550,000 •	1,550,000 •
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande . . . . .	7,006,700 •	} 13,479,700 •
23	Fourrages en nature . . . . .	4,209,400 •	
24	Casernement des hommes . . . . .	768,500 •	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . . .	105,000 •	
26	Frais de route et de séjour . . . . .	150,000 •	
27	Transports généraux . . . . .	100,000 •	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	170,000 •	
29	Remonte . . . . .	990,100 •	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires. . . . .	145,000 •	} 165,000 •
31	Frais de représentation. . . . .	20,000 •	
	A REPORTER. . . . . fr.	•	46,128,595 •

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . . fr.	•	46,126,395 •
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	PENSIONS ET SECOURS.		
52	Pensions et secours . . . . .	162 800 •	162,800 •
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	25,085 •	25,085 •
	<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE . . . . . fr.</b>	•	<b>46,312,480 •</b>

(214)

X.

BUDGET

- DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1889.

—

(AMENDEMENTS.)

—

| 216)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

A diverses reprises et notamment lors de la discussion du dernier Budget de la Gendarmerie, de nombreuses observations se sont produites au sein de la Législature, en vue d'améliorer la position des gendarmes.

Pour satisfaire aux vœux qui ont été exprimés à cet égard, diverses mesures ont été prises, savoir :

1° On a établi une classification qui permettra d'accorder une solde journalière plus élevée à un tiers des gendarmes à pied et à cheval ;

2° Les sous-officiers, brigadiers et gendarmes conserveront leur solde entière pendant tout congé ne dépassant pas 4 jours ; à partir du 5<sup>e</sup> jour, ils toucheront encore le tiers de cette solde ;

3° On a réduit la durée des services exigés de ces militaires pour obtenir la haute paie d'ancienneté ; celle-ci est due à partir de la 5<sup>e</sup> année de service.

Les augmentations de crédit à porter au Budget de 1889, sont détaillées ci-après :

## Charges ordinaires et permanentes.

## Litt. a. — Solde des sous-officiers et gendarmes.

Augmentation de	{	415 gendarmes de 1 <sup>re</sup> cl. à cheval :	151,475 journées à fr. 0,10	15,147 50	
solde pour		224 id. à pied	81,760 id.	8,176 »	
					<u>23,323 50</u>

*Haute paie, supplément de solde, premières mises.*

Du chef de la réduction de la durée des services exigés pour la haute paie . . . . .	50,000 »	
Diminué en moins pour congés, afin de conserver la solde entière aux militaires de la Gendarmerie, pendant les congés ne dépassant pas 4 jours . . . . .	5,000 »	
		<u>55,000 »</u>
Soit, en chiffres ronds, une augmentation de . . fr.		<u>78,500 »</u>

Le Budget primitif du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1889, s'élève à . . . . . fr. 4,100,000 »

Le montant des amendements détaillés ci-dessus, comporte une augmentation de :

Charges ordinaires et permanentes . . . . . fr. 78,500 »

Le chiffre du Budget amendé s'élève donc à . . fr. 4,178,500 »

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE PREMIER.**

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1889, est fixé à la somme de quatre millions cent soixante dix-huit mille trois cents francs (4,178,300 fr.)

**ART. 2.**

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

---

**XI.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES FINANCES**

POUR L'EXERCICE 1889.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(229)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère des Finances, pour l'exercice 1889, s'élève à . . . . . fr. 15,578,180 »

Par suite des amendements qui y sont proposés par le Gouvernement, le projet de Budget révisé monte à . . fr. 15,603,585 »

Soit une augmentation de . . . fr. 25,405 »

qui s'explique ainsi qu'il suit :

## CHAPITRE PREMIER.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . fr. 916,350 »

— — — — révisé . . . . . 919,350 »

AUGMENTATION. . . . fr. 3,000 »

Cette augmentation est sollicitée afin de pouvoir accorder à quelques fonctionnaires et employés une amélioration de position en rapport avec leurs titres.

## CHAPITRE III.

## ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 13. — *Surveillance générale.*

Le crédit demandé sous l'article 13 ne subit aucune modification; il reste fixé au chiffre inscrit au projet de Budget primitif, soit à 483,350 francs. Mais il y a lieu d'opérer le transfert d'une somme de 1,000 francs du litt. j au litt. a dudit article, pour régularisation du traitement d'un directeur provincial.

Le litt. a serait ainsi porté à 73,000 francs et le litt. j serait réduit à 123,000 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	2,140,550	»
— — — — —	revisé . . . . .	2,143,450	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .		fr.	4,900
		<hr/>	

L'établissement d'un entrepôt public à Charleroi — mesure qui s'imposait dans un centre industriel aussi important — a nécessité la création d'un emploi de receveur et d'un emploi de vérificateur des douanes. L'ouverture de cet entrepôt ayant eu lieu dans le courant de 1888, il a fallu pourvoir immédiatement aux deux emplois nouvellement créés.

L'accroissement de dépenses à en résulter, qu'il convient de prévoir au projet de Budget de 1889, s'élève à la somme totale de 4,900 francs qui se subdivise comme il suit :

1° Un emploi de receveur de 6° classe . . . . .	fr.	2,800	»
2° Un emploi de vérificateur de 3° classe . . . . .		2,100	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL . . . . .		fr.	4,900
		<hr/>	

ART. 22. — *Indemnités, primes et dépenses diverses.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .		528,200	»
— — — — —	revisé . . . . .	543,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .		fr.	15,000
		<hr/>	

Les matrices sommaires de la contribution foncière sont disposées de manière à servir pendant dix ans. Celles qui sont actuellement en usage datent de 1878; le moment est donc venu de les renouveler.

C'est afin de pourvoir aux frais de ce renouvellement qu'une augmentation de crédit de 15,000 francs est sollicitée à l'article 22 (litt. g) du Budget. Cette augmentation n'est que temporaire; elle ne sera pas reproduite au projet de Budget pour l'exercice 1890.

## CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART 26. — *Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	10,200	»
— — — — —	revisé .. . . .	12,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .		fr.	2,600
		<hr/>	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit présumé nécessaire en 1889, en tenant compte du mouvement qui s'est produit dans la situation des fonctionnaires et des employés placés dans l'état de disponibilité, s'élèvera à 12,800 francs.

ART. 28. — *Traitements du personnel du domaine.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	105,675 »
— — — — — révisé . . . . .	104,780 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . . fr.	895 »
provenant, d'une part, de plusieurs réductions ou suppressions de traitements, qui s'appliquent aux litt. <i>f, t, u, v, gg, hh, ll, pp</i> et <i>u</i> (anciens) pour une somme totale de . . . . . fr.	
	4,530 »
et, d'autre part, d'augmentations de quelques traitements et de conversions d'indemnités en traitements pour les employés du service de la Meuse (Arrêté du 16 décembre 1887), ce qui a amené une dépense de . . . . .	
	3,655 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . . fr.	895 »
	<hr/>

ART. 31. — *Matériel.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif . . . . . fr.	12,900 »
— — — — — révisé . . . . .	14,700 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . . . fr.	1,800 »
Le crédit primitivement demandé montait à . . . . . fr.	12,900 »
Cette somme comprend celle de 800 francs qui était affectée à la fabrication des instruments nécessaires à la confection des timbres en langue française et en langue flamande, ci . . . . . fr.	
	800 »
somme qui devra être portée à . . . . .	
	2,600 »
pour 1889, afin que la fabrication dont il s'agit puisse être continuée; il y a par conséquent à ajouter au chiffre de 12,900 francs,	
une somme de . . . . .	1,800 »
	<hr/>
TOTAL. . . . . fr.	14,700 »
	<hr/>

ART. 33. — *Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales de l'État, autres que les forêts.* . . . . . fr. 1,000 »

(Supprimé.)

Il n'y a aucun inconvénient à supprimer cet article et l'imputation des dépenses nécessaires sera faite dorénavant sur l'article 52 (Dépenses du Domaine), sans augmentation du crédit inscrit à cet article.



**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quinze millions six cent trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs (15,603,585 francs), conformément au tableau ci-annexé.

---

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES  
POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.				
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>							
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>							
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »					
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	919,350 »					
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	75,000 »					
4	Frais de tournées. . . . .	5,400 »					
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale. . . . .	2,000 »	1,567,200 »				
6	Matériel. . . . .	140,100 »					
7	Magasin général des papiers. . . . .	160,140 »					
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie . . . .	4,200 »					
9	Service de la monnaie . . . . .	12,100 »					
10	Documents statistiques . . . . .	18,000 »					
<b>CHAPITRE II.</b>							
<b>ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.</b>							
11	Traitements des agents du Trésor . . . . .	164,800 »					
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents. . . . .	45,700 »	210,500 »				
<b>CHAPITRE III.</b>							
<b>ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.</b>							
13	Surveillance générale. Traitements. . . . .	483,350 »					
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements . . . . .	719,800 »					
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. . . . .	2,145,450 »					
16		<table border="0"> <tr> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">{</td> <td>Traitements fixes . . . . .</td> <td align="right">2,265,000 »</td> </tr> <tr> <td>Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif) . . . . .</td> <td align="right">5,101,425 »</td> </tr> </table>	{	Traitements fixes . . . . .	2,265,000 »	Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif) . . . . .	5,101,425 »
{	Traitements fixes . . . . .	2,265,000 »					
	Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif) . . . . .	5,101,425 »					
17	— des douanes et de la recherche maritime. . . . . (Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.)	5,101,425 »					
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent. . . . .	9,500 »	11,868,550 »				
19	Suppléments de traitement. . . . .	250,000 »					
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés. . . . .	50,000 »					
21	Frais de bureau et de tournées . . . . .	94,580 »					
22	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	543,200 »					
23	Police douanière . . . . .	5,000 »					
24	Matériel. . . . .	201,425 »					
<b>A REPORTER. . . . fr.</b>		»	<b>13,446,520 »</b>				

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	13,440,520 •
	<b>CHAPITRE IV.</b>		
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . . .	495,500 •	} 2,112,465 •
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés. . . . .	12,800 •	
27	Frais de bureau et dépenses diverses . . . . .	40,500 •	
28	Traitements du personnel du domaine . . . . .	104,780 •	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif). . . . .	1,528,685 •	
30	— des greffiers (crédit non limitatif) . . . . .	75,000 •	
31	Matériel. . . . .	14,700 •	
32	Dépenses du domaine . . . . .	33,200 •	
33	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif)	1,500 •	
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	PENSIONS ET SECOURS.		
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	27,200 •	} 40,000 •
35	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	13,700 •	
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	3,000 •	3,000 •
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES . . . . fr.		15,605,585 •

## XIII.

# BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1889.

---

(AMENDEMENTS.)

---

(228)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1889 s'élevait à . . . . . fr. 802,723,975 »  
 Le projet révisé monte à . . . . . 818,817,975 »

LA DIFFÉRENCE, SOIT. . . fr. 16,094,000 »

se décompose comme il suit :

	Augmentations.	Diminutions.
	—	—
Art. 27 et 28 (nouveaux) remplaçant l'art. 27 (ancien) . . . . .	1,100,000 »	»
Art. 31 . . . . .	10,000,000 »	»
» 32 . . . . .	»	10,000 »
» 46 . . . . .	3,000,000 »	»
» 57 (nouveau) . . . . .	4,000 »	»
	<hr/> 16,104,000 »	<hr/> 10,000 »
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr.	<hr/> 16,094,000 »	

Les modifications ci-dessus sont proposées à l'effet de mettre autant que possible les évaluations de recette et les prévisions de dépense en rapport avec la réalité des faits.

La subdivision des articles 27 et 67 du projet de Budget primitif se justifie par la création de deux directions générales pour les services des postes et des télégraphes.

Un article nouveau est introduit au chapitre II du titre premier. Il est libellé comme il suit : « Produit des conférences données aux élèves droguistes » et il est destiné à recevoir l'imputation de dépenses de toute nature occasionnées par l'organisation des conférences telles qu'elles sont réglées par un arrêté royal.

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1889 sont évaluées respectivement à la somme de huit cent dix-huit millions huit cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze francs (818,817,975 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

---

**BUDGET AMENDÉ**  
**DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1889.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
<b>TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.</b>			
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautiennements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000	
2	Cautiennements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	
3	Fonds provinciaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Versements faits directement dans la caisse de l'État. . . . . 1,200,000</li> <li>Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception . . . . . 11,000,000</li> <li>Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception . . . . . 500,000</li> </ul>	12,700,000	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860 . . . . .	28,415,475	
5	Réserve du fonds communal . . . . .	345,000	
6	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales . . . . .	350,000	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne . . . . .	600,000	
8	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne . . . . .	50,000	
9	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne . . . . .	60,000	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne . . . . .	70,000,000	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865 . . . . .	100,000	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances . . . . .	1,200,000	
13	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	1,000,000	
14	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	250,000	
15	— — — des Affaires Étrangères . . . . .	100,000	
16	— — — de la Justice . . . . .	150,000	
17	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique . . . . .	250,000	
18	— — — des professeurs et instituteurs communaux . . . . .	550,000	
19	— — — de l'ordre judiciaire . . . . .	380,000	
20	— — — des officiers de l'armée. . . . .	1,000,000	
21	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine. . . . .	100,000	
22	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	255,000	
23	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	700,000	
24	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre . . . . .	2,700,000	
25	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer . . . . .	900,000	
26	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte de l'administration de la marine et des sociétés concessionnaires . . . . .	5,000,000	
27	Recettes effectuées par l'administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation . . . . .	3,000,000	
28	Recettes effectuées par l'administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation . . . . .	1,750,000	
29	Fonds pour l'encouragement du service militaire . . . . .	17,000	
30	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers. . . . .	100,000	
31	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste. . . . .	360,000,000	
32	Remise des correspondances par exprès. . . . .	10,000	
<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>			<b>498,952,475</b>

## BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.	•	498,032,475 •
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	<b>Ministère des Finances.</b>		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
33	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux) . . . . .	500,000 •	
34	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions . . . . .	175,000 •	
35	Impôts et produits recouvrés au profit des communes . . . . .	17,500,000 •	
36	Masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . .	170,000 •	
37	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . . . .	600,000 •	
38	Travaux d'irrigation dans la Campine . . . . .	2,000 •	
39	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale). . . . .	6,000 •	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
40	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	200,000 •	
41	Amendes et frais de justice en matière forestière . . . . .	23,000 •	
42	Consignations de toute nature . . . . .	16,000,000 •	
43	Part perçue par l'État dans le produit des quais du Sud et du bassin de halage à Anvers, et à verser à la Société anonyme du Sud . . . . .	200,000 •	
	<b>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>		
	<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>		
44	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (Déboursés et remboursements) . . . . .	65,000,000 •	
45	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà). . . . .	250,000 •	315,330,500 •
	<i>B. — Administration des Postes et Télégraphes.</i>		
46	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers . . . . .	72,000,000 •	
47	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste . . . . .	158,000,000 •	
48	Abonnements postes aux journaux payés aux éditeurs . . . . .	2,500,000 •	
49	Encaissement et paiement de coupons . . . . .	2,000,000 •	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
50	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise . . . . .	20,000 •	
51	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822). . . . .	6,000 •	
	<b>Ministère de la Justice.</b>		
52	Masse des détenus (administration des prisons) . . . . .	218,500 •	
	<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</b>		
53	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État . . . . .	30,000 •	
54	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	55,000 •	
55	Produit du Jardin Botanique . . . . .	1,000 •	
56	Produit des laboratoires agricoles de l'État . . . . .	50,000 •	
57	Produits des conférences données aux élèves droguistes . . . . .	4,000 •	
	A REPORTER. . . . . fr.		814 262,075 •

## BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.	»	814,202,975 »
	<b>TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.</b>		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 <sup>er</sup> . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
58	Subsidés offerts à l'État pour construction de routes . . . . .	100,000 »	
59	Subsidés pour travaux d'utilité publique . . . . .	100,000 »	
60	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser . . . . .	30,000 »	1,230,000 »
61	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer. . . . .	1,000,000 »	
	§ 2. — FONDS DE REMPLOI.		
	<i>Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>		
62	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille. . . . .	6,000 »	
	<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .</b>		
65	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires . . . . .	16,000 »	
	<b>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>		
	A. — <i>Chemins de fer.</i>		
64	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. . . . .	1,000,000 »	
65	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent. . . . .	200,000 »	
66	Service de la traction et du matériel . . . . .	1,000,000 »	
67	Service des transports . . . . .	300,000 »	
68	Services en général. . . . .	200,000 »	
69	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services . . . . .	100,000 »	
	B. — <i>Postes.</i>		
70	Service des postes . . . . .	25,000 »	3,225,000 »
	C. — <i>Télégraphes.</i>		
71	Service des télégraphes . . . . .	100,000 »	
	D. — <i>Marine.</i>		
72	Service de la traction et du matériel. . . . .	20,000 »	
	À REPORTER. . . . . fr.	»	818,717,975 »

## BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.	»	818,717,975 »
	<b>Ministère de la Guerre.</b>		
73	Service des établissements de fabrication de l'artillerie . . . . .	20,000 »	
74	Service de l'Institut cartographique militaire . . . . .	15,000 »	
75	Service des objets de couchage de l'État . . . . .	5,000 »	
76	Service de la pharmacie centrale de l'armée. . . . .	18,000 »	
77	Service de la remonte spéciale des officiers. . . . .	200,000 »	
	<b>§ 3. — SERVICES DIVERS.</b>		
78	Cautiionnements des entrepreneurs défallants. . . . .	10,000 »	
79	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieuport . . . . .	90,000 »	100,000 »
	<b>TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. . . . . fr.</b>		<b>818,817,975 »</b>